



PROJET DE NOUVEAUX
RÉACTEURS NUCLÉAIRES
DANS LE BUGEY

ORGANISÉ PAR



Compte-rendu

établi par la Commission particulière
du débat public

28 janvier au 15 mai 2025

Crédits photographiques: CNDP / Nathan Dupont - Christophe Herbreteau - Nathalie Pinel - Léo Printemps - Lucie Van Der Meulen ;
Léo Labrunie-Grand ; Marie-Laure Luca.

Ce document a été imprimé par le Groupement Nova sur un papier partiellement recyclé.



Ce document est établi
par les membres
de la Commission particulière
du débat public.



Membres de la Commission particulière du débat public

David Chevallier

Président

François Besnus
Carmen Bouley de Santiago
Denis Cuvillier
Nicolas Le Méhauté
Lucie Van Der Meulen
Véronique Morel
Jean-Michel Thornary

- Vous pouvez retrouver l'intégralité des archives du débat sur le site internet du débat public <https://www.debatpublic.fr/reacteurs-nucleaires-bugey> et sur le site de la CNDP [debatpublic.fr](https://www.debatpublic.fr).

- Vous accéderez également à l'ensemble des cahiers d'acteur, contributions, avis et questions recueillis lors du débat public.



Édito

Le débat public sur le projet de deux réacteurs nucléaires de type EPR2 dans le Bugey s'est déroulé entre le 28 janvier et le 15 mai 2025. Après le débat public de Penly puis celui de Gravelines sur le même type de projet, un sentiment de lassitude et une perte de confiance semblaient s'être installés au fil du temps auprès des associations en particulier. L'enchaînement des 2 premiers débats publics laissait encore des questions fondamentales sans réponse, en particulier celles concernant les coûts et le financement. Cela d'autant plus que la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), présentée comme la feuille de route énergétique de la France, n'était toujours pas adoptée lors de ce débat public.

Pourtant, et malgré quelques perturbations, en particulier lors de la 1^{re} réunion publique de Bourg-en-Bresse, le débat a pu se tenir avec une forte mobilisation de toutes et tous, des apports d'informations et une grande qualité des échanges.

Soucieuse de maintenir une mobilisation de toutes et tous, l'équipe du débat a tenté de répondre au mieux aux attentes des différents acteurs, laissant une place conséquente à la parole de chacun, suscitant des documents inédits, comme le cahier collectif d'acteurs, des événements ouverts, comme le forum des publics et favorisant l'apport d'informations fiables et sourcées.

L'équipe du débat s'est également attachée à répondre aux attentes des différents acteurs et du public en ce qui concerne les thématiques abordées. À l'instar de tous les débats concernant des projets nucléaires, un grand nombre de thématiques ont ainsi été interrogées tels que l'opportunité, le modèle de société désirable en passant par la question des risques, notamment géopolitiques...

Au cours du débat, il est apparu nécessaire de renforcer l'apport d'information et les échanges sur 3 sujets : le mix énergétique du futur en France, un approfondissement des alternatives possibles, qu'elles soient d'origine nucléaire ou non, et la question du coût et du financement du projet. Sur ce dernier point, l'équipe du débat a pris acte de l'annonce faite dans la presse le vendredi 21 février 2025 d'un report des informations sur les coûts des projets EPR2. Après échanges internes, il a été décidé de poursuivre notre travail afin qu'EDF et l'État présentent des informations actualisées. Ces efforts ont porté leurs fruits, puisqu'après report de la réunion publique concernée par les coûts, qui s'est finalement tenue le 6 mai 2025, des informations nouvelles ont été apportées par EDF et commentées par de nombreux experts (Cour des comptes, CRE...).

Le débat, reconnu de bonne qualité et permettant des échanges riches et apaisés (à l'exception de tchats de réunions publiques qui ont dû faire l'objet de modérations régulières), a connu, jusqu'à la dernière réunion publique du 13 mai 2025, une forte mobilisation tant des acteurs, du public que des maîtres d'ouvrage.

L'équipe du débat

Sommaire

ÉDITO

5

1

LE CONTEXTE ET L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC

10

- 1** Le contexte décisionnel et institutionnel du débat 11
 - 1.1 La saisine de la Commission nationale du débat public 11
 - 1.2 L'objet du débat 11
 - 1.3 La constitution de l'équipe du débat 12
 - 1.4 Les avis et votes en plénières de la Commission nationale du débat public 12
 - 1.5 Le budget du débat 12
- 2** La présentation et la préparation du débat public 13
 - 2.1 Le contexte du débat 13
 - 2.2 Les grandes questions du débat 15
 - 2.3 Le débat public en un clin d'œil 16
- 3** L'information des publics et la communication du débat 18
 - 3.1 Les documents du débat 18
 - 3.2 Les outils numériques du débat 19
 - 3.3 Les actions de communication 20
 - 3.4 Une mobilisation de la presse durant tout le débat 23
- 4** Les modalités du débat public mises en place 24
 - 4.1 L'agenda du débat 25
 - 4.2 Les modalités classiques du débat 27
 - 4.3 Les modalités particulières du débat 31

2

LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC

36

- 1** Le débat s'est inscrit dans le contexte local mais aussi national 37
 - 1.1 Débattre d'un projet dans l'incertitude du programme 37
 - 1.2 Qui décide ? Une chaîne décisionnelle jugée complexe et floue 38
 - 1.3 La gouvernance du nucléaire et la place du public 40
 - 1.4 Quelles conditions pour un débat public apaisé ? 40
- 2** L'opportunité, le mix énergétique et les alternatives au projet 45
 - 2.1 La question de l'opportunité du projet 45
 - 2.2 Mieux connaître les besoins en électricité dans le futur en France 47
 - 2.3 L'identification d'alternatives au projet 49
- 3** La gouvernance du projet au niveau local 53
 - 3.1 Des acteurs locaux en attente d'informations et d'écoute 53
 - 3.2 Un processus de décision questionné localement 53
- 4** Les impacts socio-économiques et l'opportunité vue à l'échelon local 55
 - 4.1 Le cycle de vie du projet 55
 - 4.2 Quel projet de développement pour le territoire ? 57
 - 4.3 Les infrastructures et services liés au projet et l'impact sur le territoire 59
 - 4.4 L'emploi et la formation 61



5	Les risques nucléaires : sûreté, crise et déchets	63
5.1	Une sûreté et une sécurité questionnées par un avenir incertain	63
5.2	La gestion des déchets : une problématique nationale convoquée dans le débat local	66
5.3	La gestion d'un accident grave questionnée sur ses limites	67
6	Les impacts sur l'eau, le Rhône et l'environnement	69
6.1	Le premier projet de réacteur de type EPR2 en bord de fleuve	69
6.2	Les réacteurs sont-ils suffisamment protégés des aléas dans un contexte de changement climatique ?	70
6.3	Quel partage de l'eau dans un contexte de raréfaction de la ressource ?	72
6.4	L'augmentation de la température et la nature des rejets dans l'eau du Rhône en question	73
6.5	Les impacts sur les espaces naturels terrestres	75
7	Les coûts et le financement	76
7.1	Les coûts et les délais de construction des EPR2	77
7.2	Le modèle de financement du programme EPR2	78
7.3	Le prix de l'électricité et l'impact du programme EPR2 pour les consommateurs-trices	79
8	Les grands enseignements du débat	81

3 | LES RECOMMANDATIONS ET DEMANDES DE CLARIFICATION **82**

1	L'opportunité du projet	84
2	La gouvernance et l'information du public, préalable à la décision d'investissement	84
3	Les caractéristiques du projet	85
4	La situation particulière de l'eau et du Rhône	86
5	Les impacts du chantier des EPR2	87
6	L'exploitation des EPR2 sur le territoire	88
7	Les recommandations sur la concertation continue si le projet se poursuit	89

ANNEXES **90**

GLOSSAIRE **93**

LES CHIFFRES DU DÉBAT

Les modalités



45
événements

- **9** réunions publiques
- **9** débats mobiles sur le terrain
- **1** visite experte du site du projet
- **3** visites de l'actuel CNPE
- **1** atelier « fabrique des alternatives »
- **3** interventions en collèges/lycées
- **8** rencontres du groupe citoyen
- **2** permanences d'information et d'échanges
- **1** rencontre avec les conseils de développement
- **5** interventions en enseignement supérieur
- **1** réunion intermédiaire avec les acteurs
- **1** intervention lors des « Universités des métiers du nucléaire »
- **1** intervention auprès de la CLI

Les avis



Près de
3 400
participant.e.s

- **2 355** personnes présentes lors des différents événements en présentiel du débat, dont **495** personnes rencontrées lors des seuls débats mobiles
- **1 035** en direct en visioconférence



350
lycéen.ne.s et étudiant.e.s
rencontrés via des événements dédiés



Près de
900
contributions
sur la plateforme participative



3
documents rédigés
par le groupe citoyen
mis à disposition du public



Près de **100** cahiers
d'acteur reçus et mis en ligne
dont **1** cahier collectif
d'acteurs

Informers les publics



26 600

**visiteuses
et visiteurs**
sur le site

2 592

documents
téléchargés



6

newsletters
envoyées

1 044

abonnées
et abonnés
à la newsletter



3 665

abonnées et abonnés
sur les différents réseaux
sociaux du débat pour plus de
14 millions de vues sur
l'ensemble des publications



Plus de

800

**Dossiers des maîtres
d'ouvrage**
distribués et plus de
500 téléchargés



33

vidéos YouTube
pour plus de 10 000
vues à la fin du débat



100

parutions presse
dont **45** articles publiés
sur les sites internet
des médias



25

jours d'affichage des
modalités du débat sur
écrans numériques dans
15 gares de la région



Environ

250

mairies
contactées directement
pour relayer la
communication



Plus de

300

lieux
de **distribution de prospectus**
et **d'affiches** présentant le débat



LE CONTEXTE ET L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC

1	Le contexte décisionnel et institutionnel du débat	11
2	La présentation et la préparation du débat public	13
3	L'information des publics et la communication du débat	18
4	Les modalités du débat public mises en place	24

1. LE CONTEXTE DÉCISIONNEL ET INSTITUTIONNEL DU DÉBAT PUBLIC

1.1 La saisine de la Commission nationale du débat public

À la suite de la décision du Conseil de Politique Nucléaire du 19 juillet 2023, qui confirme la perspective de construction d'une troisième paire de réacteurs de type EPR2 et qui retient une localisation à proximité immédiate du site de l'actuel CNPE du Bugey, EDF et RTE, maîtres d'ouvrage de ce projet, ont saisi en juin 2024 la CNDP au titre des articles L.121-8 I et R. 121-2 du code de l'environnement et au titre de ses missions de service public (art. L. 121-4 I du code de l'énergie). L'objet précis de la saisine est « *le projet de construction d'une paire de réacteurs nucléaires de production d'électricité de type EPR2 à proximité du site de Bugey (Auvergne-Rhône-Alpes)* » (Annexe 1).

Ce projet est une composante du programme de construction de trois paires de nouveaux réacteurs nucléaires respectivement localisés à Penly (Seine-Maritime), à Gravelines (Nord) et dans le Bugey (Ain).

Un premier débat public s'est tenu pour le projet de Penly entre le 27 octobre 2022 et le 27 février 2023, portant à la fois sur le programme industriel de construction de trois paires de nouveaux réacteurs nucléaires et sur le projet d'une première paire de réacteurs EPR2 sur le site de Penly. Le compte-rendu de l'équipe du débat et le bilan de la Présidence de la CNDP ont été publiés le 26 avril 2023.

Un second débat public pour le projet de Gravelines s'est déroulé entre le 17 septembre 2024 et le 17 janvier 2025, portant cette fois-ci sur le projet territorialisé de la construction d'une paire d'EPR2 sur le site de Gravelines. Le compte-rendu de l'équipe du débat et le bilan de la Présidence de la CNDP ont été publiés le 17 mars 2025.

Lors de sa séance plénière du 5 juin 2024, la CNDP a pris la décision d'organiser un 3^e débat public sur le projet d'une paire d'EPR2 à Loyettes, à proximité du CNPE du Bugey. (Annexe 2)

Il a été principalement spécifié par la CNDP que le débat devait prendre en compte :

- Les alternatives technologiques et stratégiques au projet
- Les impacts liés aux terrassements, à la présence de zones humides, aux paysages, aux effluents liquides, à la biodiversité, à l'eau, aux rejets et au chantier, ainsi que les impacts liés à la ligne électrique (RTE) et les besoins de raccordement
- Les caractéristiques techniques du projet dont la hauteur des tours aéroréfrigérantes
- Les questions liées au site et notamment celles concernant le foncier, l'impact sur les sols et sous-sols et leur éventuelle artificialisation, l'impact sur les paysages
- Les risques liés au projet, notamment les risques sismiques, industriels, d'inondation...

- Les impacts complémentaires comme la problématique de l'eau et du Rhône

La CNDP a demandé qu'une attention particulière soit portée :

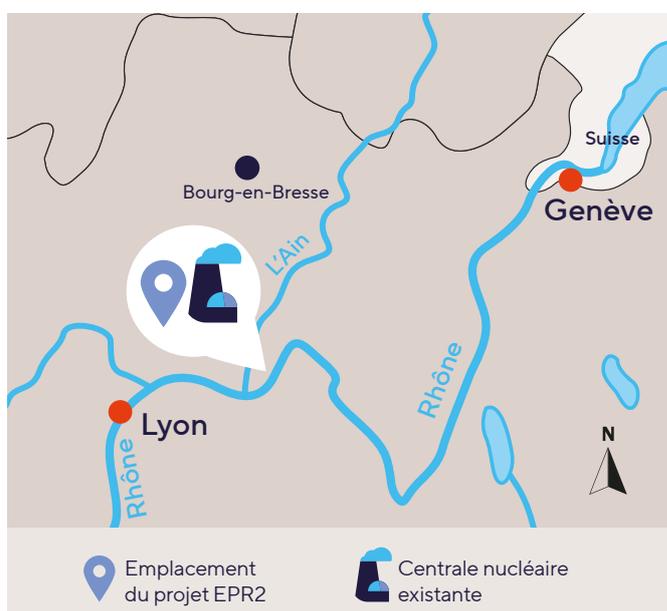
- Au contexte international et plus précisément aux relations avec la Suisse et le canton de Genève
- À la façon dont le projet s'inscrit sur le territoire d'un point de vue socio-économique et des mobilités avec la question de la traversée du Rhône
- Aux éléments d'informations attendus de la part des maîtres d'ouvrage et de l'État, notamment sur certaines questions nationales visées dans l'avis n° 2024/1/EPR2 PENLY/ du 1^{er} au 10 janvier 2024, afin qu'ils soient versés au débat public

Dans le cadre de la poursuite du programme de nouveaux réacteurs nucléaires initié lors du débat de Penly, le 3^e débat relatif aux projets d'EPR2 dans le Bugey, s'est tenu du 28 janvier au 15 mai 2025.

1.2 L'objet du débat

Le projet, composé d'une paire d'EPR2 (technologie de réacteurs nucléaires de 3^e génération) se situerait à proximité du site du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) du Bugey, principalement sur la commune de Loyettes dans l'Ain et répliquerait, autant que possible, les caractéristiques des deux premières paires du programme envisagées à Penly et Gravelines. Sa puissance électrique serait de l'ordre de 1670 MW par réacteur. Selon le Dossier du Maître d'Ouvrage (DMO), la production d'électricité d'une paire d'EPR2 équivaldrait à 40% de la consommation annuelle actuelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce projet, localisé en bord de fleuve, nécessiterait cependant des installations spécifiques notamment pour le cycle de refroidissement.





Les membres de l'équipe du débat

1.3 La constitution de l'équipe du débat

David Chevallier, délégué régional de la Commission nationale du débat public pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, a été nommé Président de l'équipe du débat et désigné en plénière le 5 juin 2025 (*Annexe 3*).

Outre son Président, l'équipe du débat était initialement composée de François Besnus, Carmen Bouley de Santiago, Nicolas Le Méhauté, Véronique Morel, Lucie Van Der Meulen, Nathalie Lauriac, Claire Morand et Jean-Michel Thornary. Claire Morand et Nathalie Lauriac ont démissionné respectivement les 25 septembre et 22 octobre 2024 et ont été remplacées par Denis Cuvillier, nommé le 6 novembre 2024.

Le secrétariat du débat a été assuré par Nathalie Pinel, secrétaire générale, Christophe Herbretreau, secrétaire général-adjoint, Nathan Dupont et Léo Printemps, chargés de mission.

1.4 Les avis et votes en plénière de la Commission nationale du débat public

Le 13 janvier 2025, les maîtres d'ouvrage, EDF et RTE, accompagnés de l'équipe du débat, ont soumis à la validation de la CNDP les éléments essentiels liés à l'organisation et au bon déroulement du débat :

- Le Dossier du Maître d'Ouvrage (DMO) ainsi que sa synthèse, présentant les principaux aspects du projet
- L'étude de contexte, visant à identifier et préciser les enjeux du débat
- Les grandes questions, servant de fil conducteur aux échanges et aux rencontres

- Le calendrier et les modalités de l'information et de la participation du public

Lors de sa réunion plénière, la CNDP a examiné ces documents et, dans son avis officiel en date du 14 janvier 2025, en a validé la conformité (*Annexe 4*).

Constatant des difficultés durant le débat, notamment pour avoir accès aux informations indispensables à l'évaluation du projet, l'équipe du débat a fait évoluer les modalités proposées et a sollicité la CNDP. En réponse à cette sollicitation, dans un avis du 25 mars 2025 (*Annexe 5*), la CNDP rappelle que l'État et EDF doivent apporter :

- « Des réponses transparentes et sincères au public concernant le coût et l'état d'avancement de chacune des paires d'EPR2 ainsi que du schéma de financement et de régulation du programme de construction de six réacteurs de type EPR2
- Des réponses aux questions et prises de position des publics en ce qui concerne les risques liés aux usages de l'eau du Rhône, aux impacts environnementaux particulièrement sur l'eau et la biodiversité »

1.5 Le budget du débat

Conformément à la réglementation, les coûts du débat public sont entièrement pris en charge par les porteurs de projet, EDF et RTE, dans le cadre d'une convention signée avec la CNDP. Le budget alloué au débat public s'élève à 1,7 million d'euros TTC, couvrant la logistique, les actions de communication, la production de supports d'information et les dispositifs spécifiques pour favoriser la participation citoyenne (*Annexe 6*).

2. LA PRÉSENTATION ET LA PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC

De septembre 2024 à mi-janvier 2025, l'équipe du débat s'est mobilisée afin de réaliser l'étude de contexte, saisir les principaux enjeux et définir les modalités de communication et d'organisation du débat public.

Dans le cadre de l'étude de contexte, l'équipe du débat a rencontré plus de 150 personnes, issues de près d'une soixantaine d'institutions et organisations (*Annexe 7*) que ce soient des responsables d'associations locales ou nationales, d'établissements publics, de services de l'État, de collectivités locales, des départements de l'Ain, mais aussi de l'Isère et du Rhône, voisins, ainsi que de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

5 thématiques principales ont nourri les différents échanges :

- Les enjeux du projet
- Les questions du débat
- Les modalités pressenties
- Les besoins d'information
- Leur implication dans le débat

Une réunion intermédiaire de validation/enrichissement des travaux et des modalités pressenties s'est tenue le 2 décembre 2024 à Lyon. Plus de 60 acteurs (représentant-e-s d'associations, institutions, collectivités locales...) étaient présents et ont enrichi la démarche. Lors de cet échange convivial, il a été notamment décidé de renforcer la présence du débat dans le Nord-Isère. Une seconde réunion avec les acteurs s'est tenue le 14 mars pour recueillir leurs avis sur le déroulement du débat ; il y a surtout été question des informations manquantes et en particulier sur les coûts.

2.1 Le contexte du débat

Lors des échanges et des études documentaires prises en compte par l'équipe du débat, un certain nombre de points ont été mis en exergue et pris en compte dans la mise en place des modalités.

Un projet en limite de 3 départements mais dans une seule région

Le projet d'EPR2 se situe à proximité de l'actuelle centrale du Bugey, dans le département de l'Ain, en bord du Rhône. À cet endroit, le Rhône matérialise la limite départementale avec le département voisin de l'Isère.

Deux communautés de communes (soit près de 100 communes au total) sont directement concernées par le projet :

- La communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), directement concernée car elle accueille l'actuelle centrale et le projet d'EPR2
- La communauté de communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) en Isère, située sur l'autre rive du Rhône et qui accueille le site de Creys-Malville (Superphénix) actuellement en démantèlement

Le projet est implanté à quelques kilomètres du département du Rhône. Ainsi, il concerne de fait la population de 3 départements :

- L'Ain : 663 000 habitants
- L'Isère : 1 280 000 habitants
- Le Rhône : 1 900 000 habitants



Paysage avoisinant le CNPE du Bugey, 28/05

COMPLÉMENT DES ENTRETIENS DE L'ÉTUDE DE CONTEXTE

- Les échanges réalisés pour l'étude de contexte ont été complétés par une cinquantaine de contacts/rencontres spécifiques liés à l'organisation des modalités. Il s'agit de prises de contact auprès d'institutions telles que le rectorat de l'académie de Lyon, les universités, les écoles d'ingénieurs, les conseils de développement des communautés de communes proches du projet, les centres sociaux, les responsables de certains quartiers dits « politique de la ville », mais aussi de structures particulières comme le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse, principalement dans le cadre de démarches visant à l'inclusion de tous les publics dans le débat, y compris les plus éloignés de la démocratie participative.



Visite experte du site du projet, 12/02

Pour rappel, le Plan de Prévention d'Intervention (PPI) intègre dans la limite d'un rayon de 20 kilomètres, 121 communes sur 3 départements et 350 000 habitants.

Un projet situé entre deux métropoles millionnaires dans un secteur en croissance démographique

Le projet se situe à proximité de deux agglomérations millionnaires en termes de population : l'agglomération de Lyon située à moins de 40 kilomètres et l'agglomération de Genève, à environ 80 kilomètres, avec 1 million de personnes. Sont aussi concernées les zones urbaines de Grenoble et Saint-Étienne (à environ 85 kilomètres représentant chacune plus de 450 000 habitant.e.s), Chambéry, Annecy, Mâcon ou encore Valence.

Il s'agit du territoire le plus urbanisé des trois projets d'EPR2.

De plus, la zone géographique de proximité du projet connaît, depuis les années 1960, une progression constante de sa population.

Un environnement économique dense

Le projet se situe dans un territoire industriel conséquent avec en particulier le voisinage tout proche du Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA), qui accueille, dans des secteurs d'activité diversifiés, 185 entreprises et près de 8 000 emplois. La zone d'emplois est d'ores et déjà considérée comme « tendue », avec notamment des difficultés de recrutement et des déplacements quotidiens d'actifs conséquents.

De plus, la plaine de l'Ain est fortement caractérisée par ses productions céréalières et la présence de l'appellation en AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) des vins du Bugey et du Cerdon.

Enfin, le territoire accueille aussi des sites touristiques de renom (Pérouges, les grottes de la Balme, la Dombes ou encore le projet de Maison du Petit Prince). Il constitue aussi une zone de loisirs pour les habitant.e.s de l'agglomération lyonnaise, avec des espaces de promenade et de randonnée (la ViaRhôna par exemple) et de baignade.

Des EPR2 projetés au bord du Rhône

Les enjeux majeurs exprimés concernent surtout l'abaissement du niveau du fleuve (notamment à l'étiage durant l'été) dû au réchauffement climatique, sur fond d'interrogations plus larges concernant les ressources en eau du Rhône, à l'horizon 2055 et 2100, et la pluralité de ses usages agricoles et industriels.

Enfin, l'équipe du débat a aussi été alertée sur l'impact éventuel du projet sur les nappes phréatiques pourvoyeuses d'eau potable pour les territoires voisins et l'agglomération de Lyon (champ captant de Crépieux-Charmy).

Les risques associés au projet

Au-delà des risques évoqués, associés à tous les équipements nucléaires, concernant la sécurité et sûreté de l'équipement, les risques géopolitiques, de santé des riverains, ou la question des déchets... l'étude de contexte a identifié des situations spécifiques d'exposition aux risques parmi lesquelles : la

proximité de l'aéroport Saint-Exupéry, l'environnement industriel et l'importance des sites classés Seveso, les risques d'inondation liés au Rhône ou les rejets possibles dans le Rhône en phase chantier comme en phase d'exploitation, mais aussi le fait que le site retenu soit situé sur d'anciennes carrières.

Un accueil potentiel de nouvelles populations et d'actifs

La cohabitation des entreprises du PIPA, des deux installations nucléaires (plus particulièrement de la phase chantier des EPR2), potentiellement associée à une phase de grand carénage de l'actuel CNPE est à prendre en considération avec : les conditions d'accueil d'une nouvelle population, l'adaptation de l'offre de logements, la mise à niveau des équipements et services publics, et plus particulièrement la question des mobilités avec, entre autres sujets, la lutte contre le « tout voiture » et le franchissement du Rhône.

Enfin, des questionnements demeurent auprès des acteurs interrogés concernant les dispositifs de péréquation fiscale envisagés et l'impact de la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

2.2 Les grandes questions du débat

L'étude de contexte a amené l'équipe du débat à retenir 7 grandes questions autour desquelles se sont structurées les modalités du débat public :

- Comment débattre en confiance sur ce projet nucléaire ?
- C'est quoi le projet ?
- Comment prévenir et maîtriser les risques du projet ?
- Le territoire est-il prêt à accueillir le projet ?
- Quelle prise en compte du Rhône ?
- Pourquoi des EPR2 ? Pourquoi à cet endroit ? Quelles alternatives ?
- Quels coûts ? Qui finance ?



LE DÉBAT EN SUISSE ?

Deux points juridiques majeurs sont à prendre en considération :

- Dans la constitution cantonale de Genève, « *il est donné mandat de s'opposer à toutes installations nucléaires y compris celles prévues pour le stockage de déchets, à proximité du canton* ». Cela explique les actions en justice qu'il y a pu, d'ores et déjà, avoir contre la France
- Des protocoles d'accord sont en cours entre la France et la Suisse concernant le rôle majeur du lac Léman dans la régulation des étiages du Rhône, mais ceux-ci sont à ce jour confidentiels

Cependant, en raison de sa proximité et du partage des eaux du Rhône, nous avons souhaité intégrer la Suisse dans le débat. Plusieurs contacts ont été pris avec les autorités suisses, tant la ville de Genève que le canton, mais cela n'a pas permis de construire de modalité spécifique.

De même, et malgré de nombreux contacts, les collectivités n'ont, à notre connaissance, pas relayé le débat. C'est donc par les réseaux sociaux, avec des opérations de sponsoring ciblées ou par l'intermédiaire d'envois réguliers aux associations environnementales, que l'équipe a tenté de mobiliser les Suisses tout au long du débat. Cela ne s'est cependant pas traduit par une présence marquée des habitant-e-s de ce pays, voisin du projet.

LE DÉBAT PUBLIC EN UN CLIN D'ŒIL

I - PRÉPARATION DU DÉBAT PUBLIC (de juin 2024 à janvier 2025)

SAISINE DE LA CNDP PAR
LES MAÎTRES D'OUVRAGE (EDF/RTE)
Juin 2024

DÉCISION D'ORGANISER
UN DÉBAT PUBLIC PAR LA CNDP
5 juin 2024

DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT
DE L'ÉQUIPE DU DÉBAT
Juin 2024

CONSTITUTION DE L'ÉQUIPE DU DÉBAT

ÉTUDE DE CONTEXTE



RÉDACTION DU DOSSIER
DES MAÎTRES D'OUVRAGE



DÉFINITION DES MODALITÉS
DU DÉBAT PUBLIC
+
PRÉPARATION DES OUTILS DE
COMMUNICATION / INFORMATION

Septembre 2024 à janvier 2025

AVIS OFFICIEL DE LA CNDP SUR
L'ORGANISATION DU DÉBAT PUBLIC
14 janvier 2025

**LANCEMENT DU DÉBAT PUBLIC
28 JANVIER 2025**

II - DÉBAT PUBLIC (du 28 janvier au 15 mai 2025)

UN DÉBAT PUBLIC AUTOUR DE 7 GRANDES QUESTIONS

- Comment débattre en confiance sur ce projet nucléaire ?
- C'est quoi le projet ?
- Comment prévenir et maîtriser les risques du projet ?
- Le territoire est-il prêt à accueillir le projet ?
- Quelle prise en compte du Rhône ?
- Pourquoi des EPR2 ? Pourquoi à cet endroit ? Quelles alternatives ?
- Quels coûts ? Qui finance ?



LE COMITÉ DE LA DONNÉE

Dresser un état des connaissances pédagogiques, des données scientifiques controversées



LE GROUPE CITOYEN

29 personnes sollicitées pour des contributions collectives tout au long du débat



III - SUITE DU DÉBAT PUBLIC (du 15 mai au 15 octobre 2025)

CLÔTURE DU DÉBAT PUBLIC 15 MAI 2025

RÉDACTION & MISE EN FORME
DU COMPTE-RENDU
PAR L'ÉQUIPE DU DÉBAT
Mai à juin 2025

PUBLICATION DU
COMPTE-RENDU DU DÉBAT
&
FIN DE MISSION
DE L'ÉQUIPE DU DÉBAT
15 juillet 2025

PUBLICATION
DE LA DÉCISION
DES MAÎTRES D'OUVRAGE
15 octobre 2025

SITUATION 1 ABANDON

Le projet
est abandonné
par les maîtres
d'ouvrage

SITUATION 2 POURSUITE

Le projet
est poursuivi
par les maîtres
d'ouvrage

CONCERTATION
CONTINUE

La plateforme participative

3 interventions
en collèges & lycées

5 animations autour du débat
en enseignement supérieur

2 permanences d'informations
et d'échanges

9 débats mobiles

Le forum des publics

9 réunions publiques
thématiques
(dont 3 en distanciel)

Les productions particulières du débat

1 cahier collectif d'acteurs
3 rapports du groupe citoyen
4 productions du comité de la donnée
18 vidéos d'acteurs

La visite experte du site du projet

L'atelier
« Fabrique des alternatives »

L'atelier-débat avec les conseils
de développement

3 visites du CNPE
organisées par EDF

Les cahiers d'acteurs

3. L'INFORMATION DES PUBLICS ET LA COMMUNICATION DU DÉBAT

3.1 Les documents du débat

Le Dossier du Maître d'Ouvrage

Le Dossier du Maître d'Ouvrage (DMO) (Annexe 8) constitue la première source d'information dans le cadre d'un débat public. Rédigé par les maîtres d'ouvrage, ce document doit présenter toutes les informations exactes et pertinentes relatives au projet ou au programme afin de permettre au public de s'informer et de se forger une opinion éclairée. La responsabilité de la rédaction du DMO incombe aux maîtres d'ouvrage. Ceux-ci ont travaillé en collaboration avec l'équipe du débat, dont le rôle est de garantir que les informations fournies soient à la fois complètes et accessibles et ainsi constituer une base solide pour le déroulement du débat. Cette collaboration s'est traduite par des échanges fréquents entre les maîtres d'ouvrage et l'équipe du débat, sous forme de réunions de travail et de commentaires écrits sur des versions préliminaires des documents (plus de 400 annotations/demandes de précisions ont été faites par l'équipe). Les discussions entre les deux parties, au cours de cette phase préparatoire, ont principalement porté sur les points suivants :

- Veiller à l'accessibilité du contenu, tant sur le plan de la technicité que du format, afin de favoriser la lisibilité
- S'assurer que les sources sont clairement indiquées pour l'ensemble des études mentionnées dans le document
- Veiller à la complétude du dossier, pour tous les aspects du projet comme par exemple la prise en compte d'un territoire géographique plus large, les dispositifs de renforcement des sols, la problématique du Rhône ainsi que la question des coûts et financements...

Le document, de 183 pages dont 52 d'annexes, a été téléchargé plus de 500 fois par les visiteurs du site internet du débat et plus de 800 exemplaires ont été distribués lors des rencontres en présentiel.

Une synthèse du DMO (Annexe 9) a aussi été réalisée par les porteurs de projet. Plus concise, de 20 pages seulement, elle reprenait quelques éléments majeurs ainsi que les grandes parties du DMO.

Ces documents ont été complétés par un film, de courte durée, sur la présentation du projet, réalisé par les maîtres d'ouvrage (Annexe 10).

Le document Facile à Lire et à Comprendre

En complément des documents rédigés par les maîtres d'ouvrage, un document Facile à Lire et à Comprendre (FALC) (Annexe 11) a été élaboré par l'équipe du débat. Au moyen d'une écriture non technique, d'une typographie spécifique et d'une mise en page simplifiée, ce support de 4 pages avait pour objectif de rendre les principales informations accessibles à toutes et tous, y compris aux publics les plus éloignés de la décision. Une première version a été publiée sur le site internet en début de débat mais elle a rapidement fait l'objet de corrections à la suite d'une erreur de formulation signalée par des participants au débat. Une seconde version a été rédigée, elle aussi mise en ligne sur le site du débat, diffusée et envoyée, notamment à l'ensemble des maisons des jeunes et de la culture, ainsi qu'à des centres sociaux du territoire. Le document FALC était aussi disponible en libre accès lors des événements du débat notamment les réunions publiques et les débats mobiles.

Le dépliant de présentation du débat

Toujours dans l'objectif d'informer le public, un dépliant trois volets a été élaboré (Annexe 12). Ce document avait pour but de rappeler le champ d'action de la CNDP, d'expliquer les enjeux liés à la consultation publique pour un projet de cette envergure, de présenter sommairement le projet soumis au débat et de détailler les différentes étapes, modes de participation et modalités du débat en cours. En dernière page, le public pouvait découvrir l'agenda du débat incitant à venir participer. Il présentait aussi le site internet dédié,



Réunion publique d'ouverture à Bourg-en-Bresse, 28/01

la plateforme participative, les réseaux sociaux pour suivre l'actualité du débat, ainsi que l'outil d'intelligence artificielle (IA) mis en place pour le débat.

En complément de sa distribution lors des rencontres en présentiel, ce document a été intégré au pack de communication (avec affiches), qui a été distribué à plus de 300 relais d'information sur le territoire (mairies, médiathèques, gares...). Mis à disposition jusqu'à la fin du débat, il a été distribué à plus de 17 000 exemplaires.

3.2 Les outils numériques du débat

Le site internet et sa plateforme participative

Le site internet du débat constitue le lieu référent pour accéder à toutes les informations et moyens de participation au débat. Construit comme un véritable portail, il remplit une double mission :

- Informer le public sur les différents rendez-vous du débat et permettre de s'y inscrire
- Mettre à disposition les ressources documentaires du débat, articles, études, comptes-rendus, enregistrements, documents présentés... pour nourrir les échanges

Le site a permis de publier près de 60 actualités. Ces publications régulières ont présenté les nouveaux documents ajoutés au Dossier du Maître d'Ouvrage (DMO), des comptes-rendus ou retours sur les rencontres organisées, qu'elles aient eu lieu en présentiel ou à distance. Grâce à cette habitude de mise à jour régulière, il a été possible de garder un lien permanent avec le public mais aussi de l'informer des modifications qui ont pu avoir lieu durant le débat (comme la modification d'une date de réunion suite à la nomination du nouveau PDG d'EDF par exemple).

Les outils du site internet :

- Un onglet « Pour aller plus loin » regroupant des ressources sur chaque thématique du débat (dès l'ouverture du site Internet, l'équipe du débat a aussi mis en ligne plusieurs

ressources pédagogiques, notamment celles des débats nucléaires précédents), pour accompagner le public dans sa compréhension des enjeux

- L'outil IA du débat, permettant d'informer sur le projet et l'ensemble des concertations organisées par la CNDP en lien avec le nucléaire (cf. encart)
- La plateforme participative, un espace interactif conçu pour recueillir les questions, avis, propositions et commentaires sur le projet. Via cette plateforme, les participant-e-s avaient la possibilité de s'exprimer, de poser des questions et de recevoir une réponse de l'équipe du débat ou des maîtres d'ouvrage dans un délai prévu initialement de 15 jours. Ces délais ont été majoritairement respectés, l'équipe du débat veillant autant que faire se peut à cette exigence pour les 113 questions reçues via cet outil. Certaines interrogations ont requis l'intervention d'experts spécialisés plutôt du côté des porteurs de projet ou des représentants de l'État, ce qui a pu, parfois, entraîner un retard dans les délais de réponse. Cette option a été utilisée par 408 personnes permettant la collecte de 764 avis détaillés. Grâce à cette infrastructure numérique, le débat a pu s'enrichir d'une participation plus large, tout en garantissant un accès simple et diversifié aux informations essentielles
- Une présentation des maîtres d'ouvrage, de la CNDP et de l'équipe du débat

Une lettre d'information du débat pour rester en contact avec les publics

Afin de mieux informer les personnes intéressées par le débat, l'équipe du débat a publié régulièrement une lettre d'information numérique. Pour garantir un apport d'informations dès les premières étapes, l'inscription a été ouverte dès le mois d'octobre, à l'occasion du lancement du site internet. Sur une période de près de quatre mois, six lettres d'information ont été envoyées à une liste de diffusion comptant 1044 inscrit-e-s. Cet outil de communication a permis de mettre en valeur certaines actions en dehors des réunions publiques, et de dispenser une information spécifique (intelligence artificielle, groupe citoyen, etc.).

UN OUTIL PILOTE SUR IA POUR ACCOMPAGNER LE DÉBAT

Pour la première fois dans l'histoire des débats publics, la CNDP a fait le choix de mettre à disposition du public un outil pilote inédit, utilisant l'intelligence artificielle, par l'intermédiaire d'un prestataire privé. L'objectif de l'outil était de rendre plus accessibles et transparents les échanges, contenus et ressources issues des débats publics et concertations organisées par la CNDP sur la problématique de l'énergie nucléaire depuis près de 20 ans. Conçu initialement à partir des matériaux produits lors des précédents débats, il s'est enrichi des échanges issus des événements organisés lors du débat.

Toutefois, plusieurs retours d'utilisateurs et d'utilisatrices ont mis en lumière certaines limites de l'outil. Des signalements, notamment sur les réseaux sociaux, ont révélé des dysfonctionnements comme par exemple : le fait de pouvoir effectuer des recherches « en dehors » des publications de la CNDP, alors que cela n'aurait théoriquement pas dû se produire puisque l'outil n'a été alimenté qu'avec des documents provenant de la CNDP, ou encore, l'outil n'a pas toujours su interpréter correctement certains verbatims issus des réunions ou identifier correctement les sources qu'il citait...

C'est pourquoi, considérant que l'outil IA avait atteint des limites estimées comme dommageables, ne garantissant pas une information fiable, l'équipe du débat a décidé de mettre fin à sa mise à disposition trois semaines avant la clôture du débat public.

Grâce à cette lettre, le public a pu suivre régulièrement l'évolution du débat, accéder à des contenus détaillés et mieux comprendre les enjeux liés au projet.

Un kit pour des débats autoportés

Avec pour objectif de faire vivre le débat en dehors des modalités arrêtées, un kit du débat (*Annexe 13*) a été conçu. Il devait permettre à des groupes constitués pour l'occasion ou pas, d'organiser un échange en autonomie et de le faire prendre en compte par le débat. Accessible en ligne, cet outil était pensé pour répondre aux besoins des différents publics. Le kit inclut des fiches-actions pour mettre en place des ateliers participatifs, pédagogiques et ludiques. Bien que présenté et distribué à de nombreux collectifs (associations, institutions, lycées...), il a été peu utilisé.

3.3 Les actions de communication

En complément des outils mis en place, une stratégie de communication pour informer et mobiliser les publics a été appliquée.

Communications relayées par les collectivités locales



Panneaux des communes Abrigus de l'Ain Encarts dans les magazines de collectivités



Communications sur les sites internet et réseaux sociaux des communes

Communications réalisées par l'équipe du débat



Affichage en gare



Site internet du débat



Distribution de flyers et affiches



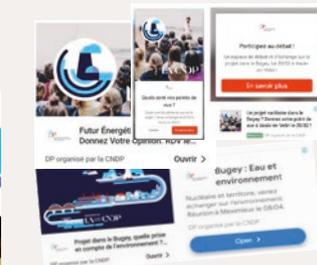
Vidéos YouTube



Réseaux sociaux et contenus sponsorisés



Newsletters



Campagne programmatique en ligne

Les objectifs de cette stratégie de communication étaient multiples et avaient pour axes principaux de faire connaître et participer au débat, que ce soit en présentiel ou en ligne via le site internet et les événements retransmis sur YouTube.

Qu'il s'agisse de demandes de relais ou de communication directe, tous les moyens diversifiés et jugés pertinents pour le débat ont été employés.

Un soutien en communication de la part des collectivités locales

En amont du débat et tout au long de celui-ci, l'équipe du débat a sollicité plus de 200 collectivités locales pour relayer les informations *ad-hoc*, via un kit de communication.

Les collectivités ont principalement relayé la communication sur leurs sites internet, réseaux sociaux, panneaux lumineux, mais certains relais ont été plus conséquents comme :

- L'affichage réalisé dans les abribus de l'ensemble du département de l'Ain par la région AuRA
- Des encarts informatifs dans les journaux papiers distribués dans les boîtes aux lettres des habitant-e-s des départements de l'Ain et de l'Isère, mais aussi des communautés de communes de la Plaine de l'Ain et des Balcons du Dauphiné ou de la métropole de Lyon

Une demande de relais faite auprès du tissu associatif local

Une centaine d'associations ont été identifiées et sollicitées pendant toute la durée du débat. Il s'agissait principalement de structures en lien avec les sciences et l'environnement, la culture, le débat citoyen, l'égalité de genre ou encore le handicap.

Des focus particuliers ont été réalisés auprès d'une cinquantaine d'associations étudiantes ou dans le cadre de l'invitation à des réunions ciblées comme « Femmes et énergie nucléaire, quelles relations ? ».

Des campagnes de communication locales

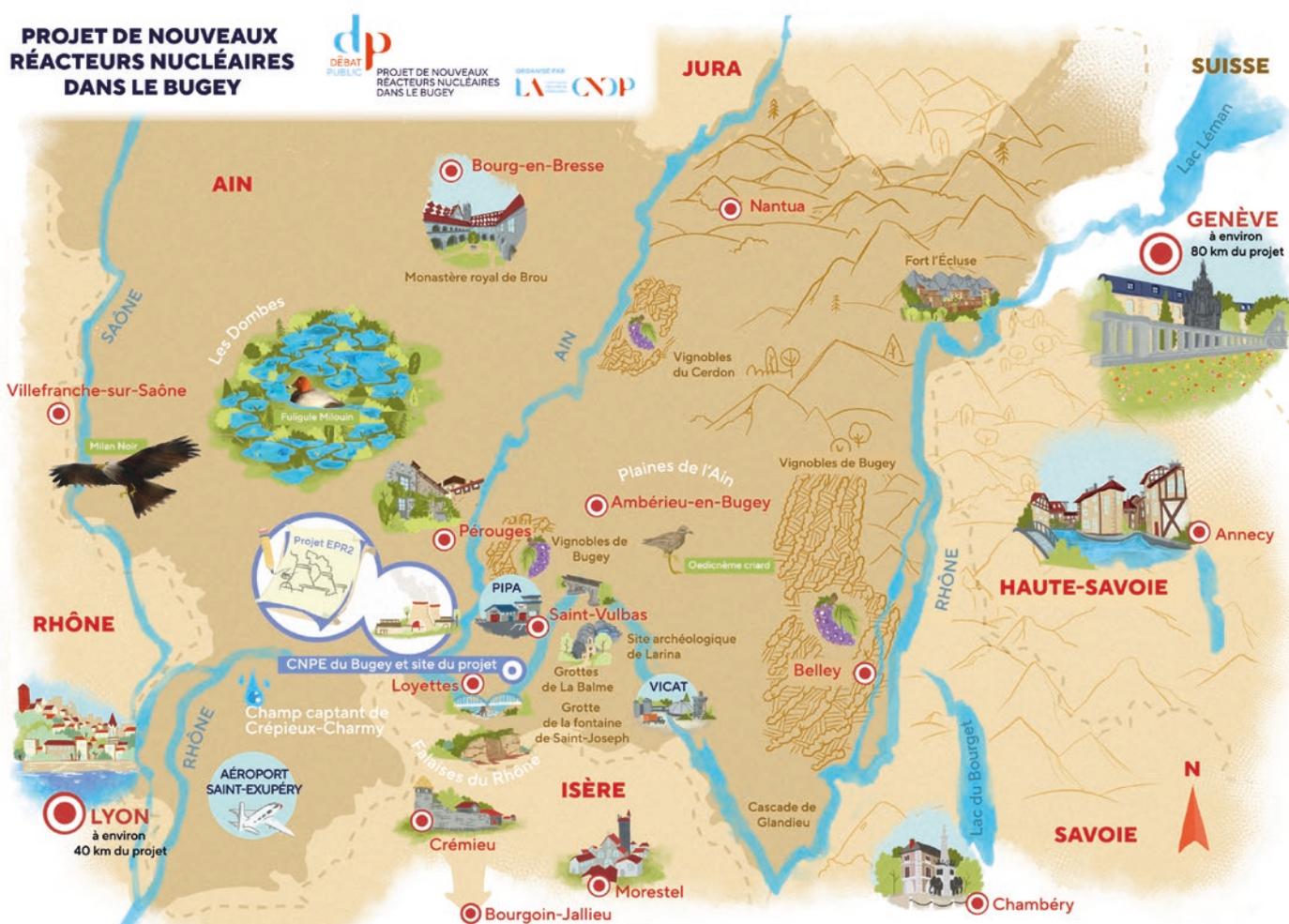
En amont des réunions publiques, l'équipe du débat a réalisé une communication de proximité. Des flyers et affiches ont été distribués dans un périmètre géographique d'une trentaine de kilomètres autour de chaque événement.

Un affichage en gares

Inédit jusqu'alors dans les communications de débat et en lien avec une opportunité liée à un bon équipement digital des gares du territoire, un affichage en gare a été organisé (cf. encart).

Une carte illustrative du territoire du débat

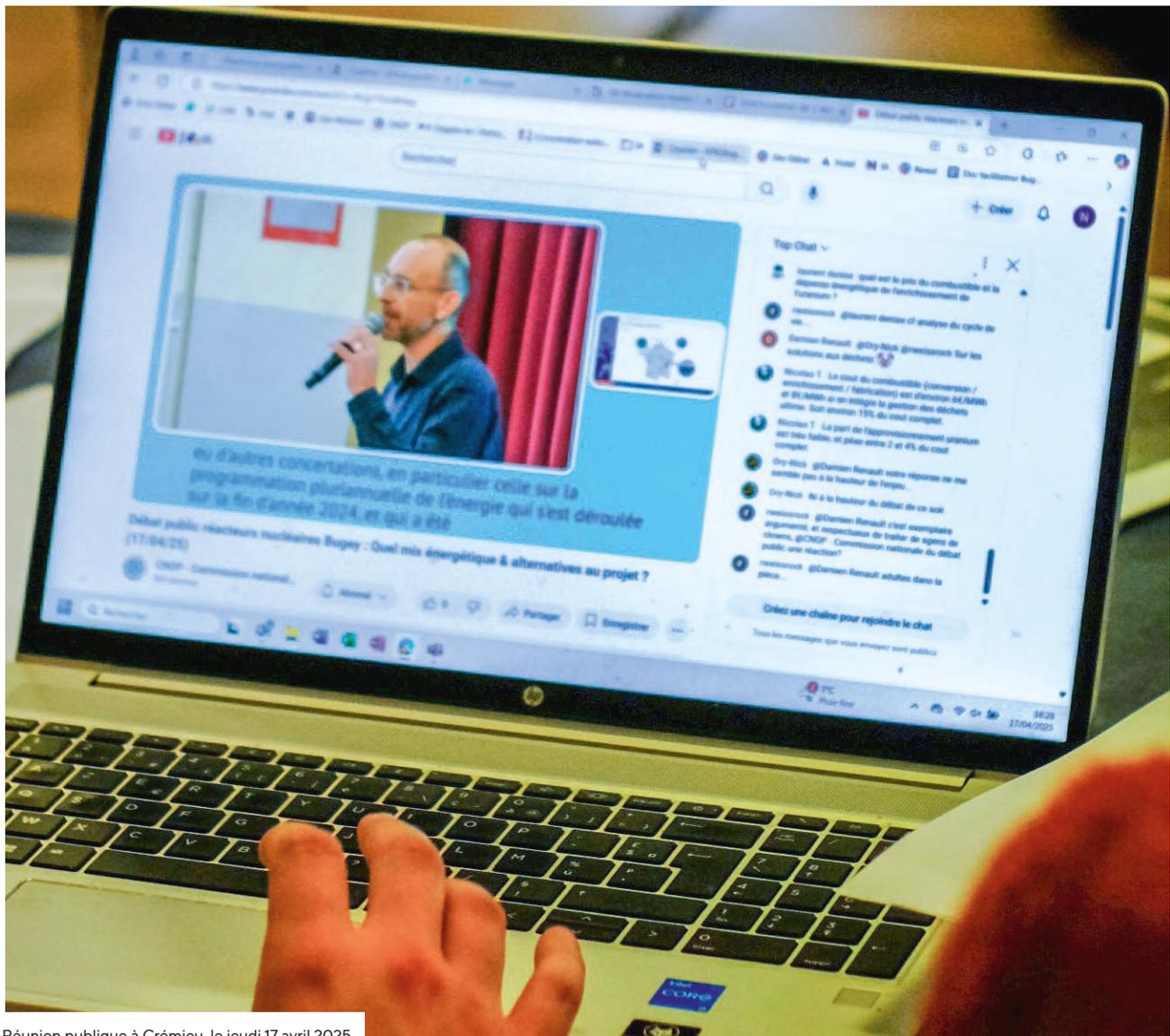
Afin de permettre une meilleure compréhension de l'implantation géographique du projet, en particulier dans le cas des débats mobiles, plus éloignés, une carte de situation a été réalisée, tirée en format A0 et A3, affichée et proposée aux personnes qui souhaitaient en disposer.



UN AFFICHAGE NUMÉRIQUE EN GARES

15 gares de niveau de fréquentation élevé (dont celles de la métropole de Lyon) ont été sélectionnées afin d'accueillir une campagne de communication sur supports digitaux. L'objectif était de capter une population locale qui utilise les transports en commun et se trouve en situation d'attente face aux supports de communication.

4 campagnes d'une semaine chacune ont été réalisées afin de présenter le débat et certaines de ses modalités.



Réunion publique à Crémieu, le jeudi 17 avril 2025

Une communication via les réseaux sociaux

L'équipe du débat a animé des comptes dédiés sur Facebook, LinkedIn et X. Près de 3700 abonné-e-s ont pu voir 191 publications. Cette présence sur les réseaux sociaux a fait l'objet de création de contenus spécifiques afin de susciter la participation au débat.

Via ces comptes dédiés et selon les besoins, des campagnes sponsorisées ont permis de toucher plus de 13 millions de personnes et donner lieu à plus de 77000 interactions.

Parallèlement, et ciblant plus particulièrement un public jeune et géolocalisé autour des événements organisés, et là où l'affichage en gare n'était pas possible, une campagne de communication dite « programmatique » a été mise en place : 10 vagues de communication ont été programmées, soit 2,3 millions de « bandeaux publicitaires » présents sur divers sites. Ils ont généré près de 54000 « clics/interactions ». Le « taux de clics » (2,3%) s'est avéré très supérieur à la moyenne observée habituellement sur Google Ads (0,5%), et confirme l'intérêt pour le débat.

Le débat en vidéos et podcasts

Utilisant la chaîne YouTube de la CNDP, l'équipe du débat a aussi utilisé le format vidéo pour communiquer et faire connaître le contenu du débat auprès d'un public qui ne pouvait se déplacer vers les modalités.

Une trentaine de vidéos de formes différentes ont ainsi été mises en ligne, cumulant environ 10 000 vues à la fin du débat :

- L'ensemble des réunions publiques
- 16 interviews d'acteurs
- 5 films d'ambiance sur des modalités diversifiées (réunions publiques, interventions auprès des étudiant-e-s...)

Le format podcast a aussi été utilisé pour la retranscription des tables rondes réalisées lors du forum des publics.

3.4 Une mobilisation de la presse durant tout le débat

Sollicités par une attachée de presse, les médias ont joué un rôle central dans la diffusion de l'information et de l'expression du débat avec une diversité de parutions (supports, formats, types d'articles...) (Annexe 14).

- 23 journalistes, de presse locale et nationale, étaient présents lors de la conférence de presse de lancement du débat qui s'est tenue en visioconférence
- Près de 100 articles ont été publiés tout au long du débat
- 8 reportages radio et télévision

Dès le lancement du débat, la presse quotidienne régionale comme *Le Progrès*, *La Voix de l'Ain*, *Le Dauphiné Libéré* ou *La Tribune* ont assuré un suivi régulier des événements organisés. Les grands médias nationaux (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Les Échos*, *Le Parisien/Aujourd'hui en France*) ont évoqué le débat, mais de manière plus ponctuelle, tout comme certains médias spécialisés en ligne (*Actu-environnement*, *Reporterre*, *Rue89*).

France 3, *BFM Lyon*, *Radio Scoop*, *RCF*, *Ici Isère*... ont aussi été présents, via des interviews et reportages.

Le président du débat a, par ailleurs, été sollicité pour 11 interviews qui ont fait l'objet de parutions audiovisuelles ou papiers.



Réunion publique à Loyettes, 12/02



Quelques parutions dans la presse papier ou en ligne



Réunion publique à Bourgoin-Jallieu, 25/03

4. LES MODALITÉS DU DÉBAT PUBLIC MISES EN PLACE

45 modalités ont été organisées.

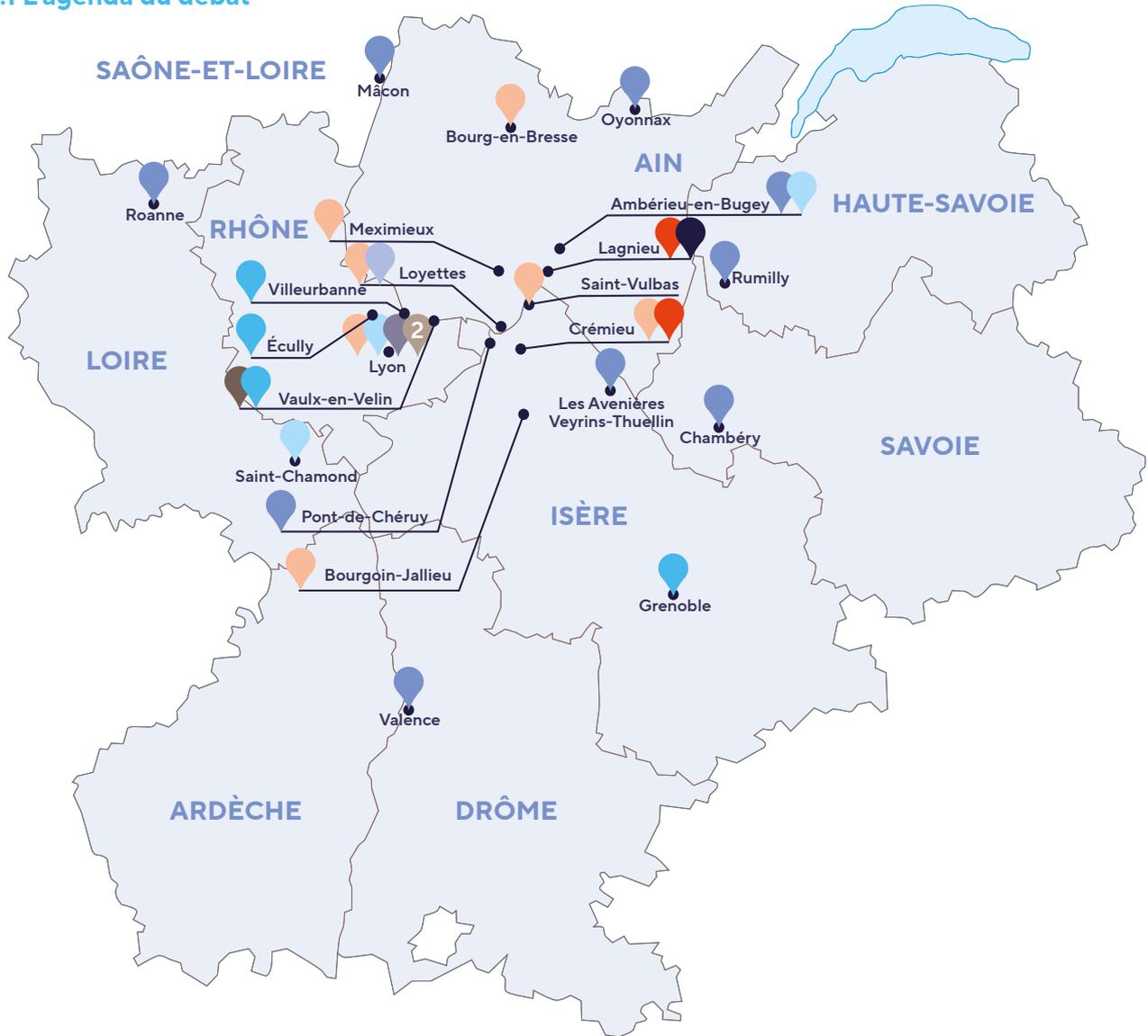
Elles ont été constituées d'événements majeurs, comme les 9 réunions publiques aux thématiques distinctes ou le forum des publics, mais aussi des actions dites « d'aller vers » des publics qui ne seraient pas spontanément venus vers le débat. Les modalités ont alors eu des formats variés : débats mobiles, partenariats avec des institutions...

6 des 9 réunions publiques ont été organisées dans un rayon de 50 kilomètres autour du projet, dans les départements de l'Ain et de l'Isère, les 3 autres se sont tenues en visioconférence. Les débats mobiles se sont quant à eux situés dans un rayon de 100 kilomètres autour du projet (dans 6 départements), permettant de toucher un public plus large. Enfin, des modalités complémentaires ont concerné la métropole de Lyon (forum des publics, interventions auprès des étudiant·e·s et lycéen·e·s).

UN ACCUEIL DES COLLECTIVITÉS EN DEMI-TEINTE

• Souvent relais de communication dynamique, amenant leurs habitant·e·s à participer au débat, il a cependant été constaté que la présence du débat dans l'espace public n'était pas toujours la bienvenue par les collectivités locales. Que ce soit dans la mise à disposition de salles ou pour accepter la présence du débat lors d'un événement public comme un marché, des réticences et des refus ont été constatés par l'équipe du débat. Dans ce contexte, le choix de destinations initiales, en particulier en débat-mobile ou pour l'accueil de réunions publiques, n'a pas toujours pu être maintenu. Cela a été plus particulièrement le cas pour l'accueil du forum des publics, que nous souhaitions dans la métropole de Lyon. Seule une salle privée, à Vaulx-en-Velin, peu visible et peu accessible, a pu être trouvée pour l'occasion.

4.1 L'agenda du débat



PRÉPARATION
DU DÉBAT58 rencontres d'acteurs effectuées
dans le cadre de l'étude de contexte1 réunion de présentation et d'échange
sur les modalités le 02.12.2024

3 mois et demi pour débattre

45

événements du débat

GROUPE CITOYEN

- 6 rencontres en distanciel
- 2 journées en présentiel à Lyon

MODALITÉS SPÉCIFIQUES
AUPRÈS DU PUBLIC JEUNE

- 3 interventions en collèges & lycées (Saint-Chamond, Amberieu-en-Bugey, Lyon)
- 5 animations autour du débat en enseignement supérieur : Université Lyon 1, École Centrale de Lyon, Université Grenoble-Alpes, ENTPE (École nationale des travaux publics de l'État)

AUTRES RENCONTRES
EN PRÉSENTIEL

- 2 permanences d'information et d'échanges à Crémieu et Lagnieu
- 2 ateliers organisés par l'équipe, un atelier de travail sur « La fabrique des alternatives », un atelier spécifique avec les conseils de développement des communautés de communes de la Plaine de l'Ain et des Balcons du Dauphiné
- 9 débats mobiles dans un périmètre de 100 kilomètres autour du projet
- 3 visites de l'actuelle centrale du Bugey d'une demi-journée, organisées par EDF dans le cadre du débat
- Autres interventions avec présentation du débat auprès de la CLI (Commission Locale d'Information), l'Université des Métiers du Nucléaire...



4.2 Les modalités classiques du débat

Deux grands types de modalités sont proposés lors des débats publics : les réunions publiques (en présentiel et/ou visioconférence) et les débats mobiles (présence dans l'espace public). Elles sont aussi traditionnellement accompagnées de démarches spécifiques dites d'inclusion auprès de publics considérés comme plus éloignés du débat, que ce soient pour des questions d'âge, de situation sociale, de handicap... Ces modalités dites « classiques » du débat public, peuvent cependant prendre plusieurs formes et s'adapter aux projets concernés.

9 réunions publiques ont structuré le débat

Colonne vertébrale du débat, les 9 réunions publiques se sont articulées autour 3 grandes familles d'enjeux, identifiées par l'équipe du débat, lors des rencontres de l'étude de contexte (*Annexe 15*) :

- Le premier enjeu identifié est celui de la qualité d'information et, de fait, de la confiance dans le processus de débat public. Une première réunion, organisée à Bourg-en-Bresse, préfecture du département de l'Ain, directement concerné par le projet, a été organisée autour de la question suivante : « Comment venir débattre en confiance sur ce projet nucléaire ? ». Une seconde réunion, intitulée « C'est quoi le projet ? » s'est tenue à Loyettes (commune d'accueil du projet) à la suite d'une « visite experte » du site pressenti. Elle a permis d'aborder ses caractéristiques, laissant une place conséquente aux explications des maîtres d'ouvrage. Cette

première étape s'est clôturée par le forum des publics (cf. ci-dessous), qui donnait une large place à la parole de chacun

- Seconde série d'enjeux identifiés : les enjeux plus spécifiques liés au territoire, avec des questions d'emplois, d'aménagement du territoire (logements, services, mobilités...) mais aussi de spécificités liées à l'usage de l'eau du Rhône. Ces thématiques ont été explorées lors de deux réunions publiques : « Le territoire est-il prêt à accueillir le projet d'EDF ? » (Bourgoin-Jallieu dans l'Isère) et « Quelle prise en compte du Rhône, de l'eau et de l'environnement ? » (Meximieux dans l'Ain)
- Enfin, une troisième famille d'enjeux concernait les caractéristiques propres à un projet nucléaire : les risques, les impacts environnementaux, de santé, de sûreté, mais aussi les enjeux associés aux coûts et au financement et la question des possibles alternatives. Trois réunions ont permis d'aborder ces thématiques et compte tenu de leur résonance dépassant l'échelle locale, deux d'entre elles se sont déroulées en visioconférence : « Comment prévenir les risques du projet ? » (visioconférence) puis « Pourquoi des EPR2 ? Quelles seraient les alternatives ? » (Crémieu dans l'Isère) et enfin « Quels coûts, qui finance ? » (visioconférence)

Afin de toucher un public plus large (en particulier les suisses qui pouvaient être plus concernés par la réunion « Risques ») avec un mode plus adapté que la retransmission de réunions sur YouTube, dont la forme était initialement pensée pour du présentiel, 3 réunions publiques se sont exclusivement tenues en visioconférence.



Réunion publique de clôture à Saint-Vulbas, 13/05

Le choix de la visioconférence a aussi été retenu car il s'agissait de réunions aux thématiques plus sensibles. Cela se justifiait par l'expérience vécue par la CNDP lors du « débat Penly » et le fait que la réunion lyonnaise n'avait pu se tenir en raison de fortes contestations.

Enfin, pour répondre aux demandes des acteurs qui, lors des débats précédents, ont estimé comme trop court leur temps d'intervention, une démarche de « Parole aux acteurs » a été envisagée. Il s'agissait d'un temps donné en fin de réunion de 7 minutes par acteur souhaitant s'exprimer sur le projet. Cette démarche était complétée par les vidéos des acteurs, le forum des publics, les cahiers d'acteur, le cahier collectif d'acteurs qui ont permis une bonne expression du public. Toutefois, ces temps de parole ont connu un certain essoufflement et n'ont pas toujours été bien compris par le public. La démarche a été abandonnée aux termes de la 6^e réunion.

In fine, ce sont près de 1200 personnes qui se sont déplacées pour participer aux réunions en présentiel. Les réunions ont été retransmises en direct sur YouTube, près de 500 personnes ont ainsi pu participer et intervenir en ligne, poser des questions et donner leur avis.

Les 3 réunions publiques organisées exclusivement en visioconférence ont, quant à elles, accueilli plus de 460 participant-e-s.

9 débats mobiles dans un rayon de 100 kilomètres autour du projet

L'équipe du débat a ainsi rencontré près de 500 personnes, principalement des jours de marché, et ce dans plusieurs départements :

- L'Ain (Ambérieu-en-Bugey, Oyonnax)
- L'Isère (Pont-de-Chérury, Les Avenières Veyrins-Thuellin)
- Mais aussi la Loire, la Drôme, la Saône-et-Loire, la Savoie et la Haute-Savoie (Roanne, Valence, Mâcon, Chambéry, Rumilly)

Afin de faciliter les échanges avec une grande diversité de public, de donner une « spontanéité » au débat en rencontrant un public « non averti » sans prendre le risque de perturbations éventuelles, l'équipe du débat avait fait le choix de ne pas faire de communication préalable.



Débat mobile aux Avenières Veyrins-Thuellin, 28/01

UNE DÉMARCHE PARTICULIÈRE : UNE RÉUNION PUBLIQUE AVEC LA THÉMATIQUE « FEMMES ET ÉNERGIE NUCLEAIRE : QUELLES RELATIONS ? »

- Afin d'incarner concrètement la valeur d'inclusion portée par la démarche de mieux faire entendre la parole des femmes dans le débat et de s'interroger sur les enjeux de genre, cette réunion en visioconférence avait pour objectifs de questionner les différences observées entre la présence des hommes et femmes dans le débat public. Elle visait également à nourrir une réflexion sur la recherche d'égalité dans les métiers du nucléaire et questionner les différences d'approche par genre observées dans la perception de l'énergie nucléaire. 80 personnes, très majoritairement des femmes, étaient présentes lors de cet échange.

Pour répondre à ce défi, il a été privilégié une démarche d’actions de co-construction avec les acteurs locaux, les organisations de terrain et leurs publics. Dans ce cadre, plusieurs dispositifs ont pu être mis en place :

- La construction et utilisation d’un guide à usage de l’équipe du débat : « Les règles de l’inclusion des publics éloignés / invisibilisés sur le débat EPR2 Bugey »
- La rédaction d’un document FAcile à Lire et à Comprendre (FALC) et son envoi dans un grand nombre de centres sociaux
- L’organisation de 2 débats mobiles dans des territoires dits « Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville » (QPPV) à Ambérieu-en-Bugey et à Oyonnax

Cependant, malgré une démarche proactive reposant sur des outils, des formats et des méthodes permettant à chacun-e de s’exprimer et d’être entendu-e, certaines modalités n’ont pu être mises en place :

- Un travail avait été entamé en partenariat avec le Centre Social Le Lavoir, à Ambérieu-en-Bugey, ainsi qu’avec les services de la Ville. Après plusieurs réunions préparatoires et la diffusion d’informations, nous avons programmé une journée d’immersion sur le site du projet. Malheureusement, cette journée n’a pas pu avoir lieu en raison d’une absence de public
- Une deuxième modalité spécifique avait également été prévue avec le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse. Malgré plusieurs rencontres et la mise en place d’un dispositif adapté avec un prestataire, l’atelier n’a pas pu être organisé, faute d’inscriptions

Enfin, il a été mis en place les outils nécessaires à la participation des personnes sourdes et malentendantes dans le débat public. Ainsi, la réunion d’ouverture à Bourg-en-Bresse le 28 janvier a fait l’objet d’une traduction en direct en langue des signes française et les réunions suivantes ont été retranscrites grâce au dispositif de vélotypie (système de sous-titrage en temps réel).

UNE SOUS-REPRÉSENTATION DES FEMMES DANS LE DÉBAT

À quelques exceptions près (par exemple la réunion publique « Femmes et énergie nucléaire : quelles relations »), le constat a été fait d’une présence et d’une participation plutôt masculine (¾ des participant-e-s), les femmes présentes s’exprimant peu. L’équipe s’est donc attachée à valoriser la présence féminine en essayant d’équilibrer les interventions du public et sollicitant directement la parole des femmes, et à aller plus spécifiquement vers elles lors des interventions en débat mobile.

Les cahiers d’acteur

97 cahiers d’acteur ont été portés au débat et publiés sur le site internet. Il s’agit d’outils de participation destinés aux collectifs (associations, collectivités, institutions, entreprises...). Ils offrent la possibilité d’exprimer un point de vue argumenté et de partager des observations, des propositions ou questionnements sur le projet dans un format spécifique demandé par la CNDP (Annexe 16). Si le nombre de cahiers reçus est important, nous pouvons toutefois regretter que la plus grande part de ces documents soient arrivés durant les tout derniers jours du débat, ne permettant pas d’alimenter les échanges durant les modalités.



Présentation d’une partie des cahiers d’acteur reçus dans le cadre du débat public

Initialement mobilisé pour travailler sur le DMO et la perception des risques, le petit groupe a, sous formes différentes, été mobilisé régulièrement, en présentiel ou en visioconférence, tout au long du débat, et a été mandaté pour 4 missions :

- Une relecture du DMO, afin de concevoir un guide de lecture du dossier de présentation du projet et ainsi faciliter la compréhension par toutes et tous des différents aspects du projet
- Un travail spécifique sur la notion de risque pour lequel ils ont bénéficié de l'intervention d'experts
- Un travail sur la notion des coûts et du financement du projet
- Un bilan du débat avec des propositions de recommandations aux maîtres d'ouvrage

Les différents travaux du groupe ont fait l'objet de productions écrites spécifiques (Annexe 17). À l'exception du travail de bilan, organisé post-débat, ces travaux ont été présentés lors des réunions publiques concernées par les thématiques. Ils ont aussi été mis en ligne sur le site du débat et ont fait l'objet d'éditions imprimées mises à disposition du public.

Le forum des publics et ses publications

Modalité inédite réalisée pour la première fois lors d'un débat public, organisée dans l'agglomération de Lyon au Pavillon de la soie à Vaulx-en-Velin, le forum des publics était un moment dédié à la libre expression des acteurs, sans restriction de temps. Ce moment de rencontre s'est déroulé sous forme de salon (avec un stand pour chaque acteur qui en avait fait la demande) et ponctué de 3 tables rondes relatives au travail réalisé sur la relecture du DMO.

Seize stands ont accueilli le public de 16 h à 21 h : l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR), les



Le cahier collectif d'acteurs

Chambres de Commerce et d'Industrie de la région AuRA et du département de l'Ain (CCI), la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres Énergie (CFE-CGC), l'association Consommation Logement Cadre de vie (CLCV), EDF et RTE, France Nature Environnement AuRA (FNE), Greenpeace, la Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Ain (LPO), Nuclear Valley/Université des Métiers du nucléaire, la préfecture AuRA/État, Rhône-Alpes Sans Nucléaire (RASN), Sortir Du Nucléaire Bugey (SDN), la Société Française d'Énergie Nucléaire Rhône-Ain (SFEN), les Shifters, Les Voix du nucléaire et l'équipe du débat.

Le forum a été l'occasion de présenter des travaux spécifiques engagés dès la mise en ligne du Dossier du Maître d'Ouvrage : Le cahier collectif d'acteurs rédigé par 12 acteurs volontaires suite à leur lecture du DMO. Quatre questions étaient posées : ce que vous avez appris, ce qui est à approfondir ou ce qui manque, ce qui n'est pas clair pour un public profane, ce qui vous a surpris (Annexe 18).



Les productions écrites du groupe citoyen



Forum des publics à Vaulx-en-Velin, 20/02

- Ce travail a été restitué oralement par les acteurs concernés lors des 3 tables rondes organisées. Ces tables rondes ont été enregistrées et diffusées sous format audio/podcast (*Annexe 19*)
- Le travail de lecture du DMO du groupe citoyen (*Annexe 17.a*)

De plus, les acteurs présents ont pu enregistrer une vidéo de quelques minutes présentant leur avis sur le projet. Ces vidéos sont diffusées sur la chaîne YouTube de la CNDP (*Annexe 20*).

Près de 200 personnes (intervenant-e-s, public, élu-e-s) étaient présentes au forum, et ceci malgré quelques difficultés pour accéder à la salle.

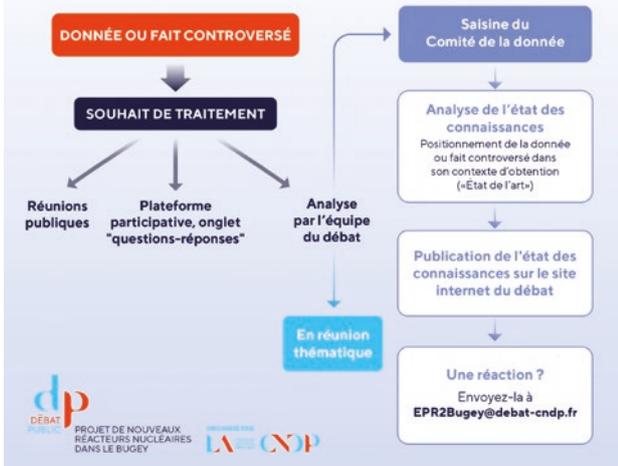
La visite du site du projet

Organisée le jour de la réunion publique « C'est quoi le projet ? » à Loyettes, une « visite experte » du site a été organisée. Près de 50 personnes se sont déplacées sur le terrain afin d'observer l'emprise foncière du projet, son lien avec le Rhône et mieux appréhender sa place sur le territoire. Les porteurs du projet ont pu expliquer son impact territorial, avec en particulier la question des 2 ou 4 tours aéroréfrigérantes et des raccordements RTE. Des intervenant-e-s de la Zone Atelier Bassin du Rhône (ZABR), réseau de laboratoires scientifiques menant des recherches pluridisciplinaires sur le fleuve et les sociétés riveraines, la DRAC Ain-Isère (Direction Régionale des Affaires Culturelles) étaient également présent-e-s et ont amené leurs éclairages.



Visite experte du site du projet, 12/02

Fonctionnement du Comité de la donnée



La fabrique des alternatives

L'équipe du débat a souhaité interroger le public et les acteurs sur la construction d'alternatives au projet. Cette initiative a été identifiée comme importante et porteuse de sens par l'équipe du débat suite aux demandes du public de mieux comprendre le futur du mix énergétique et de pouvoir se représenter des futurs possibles variés en termes de mix énergétique. Le territoire avait connu un atelier de fabrique des alternatives quelques mois plus tôt dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de barrage sur le Rhône « Rhôneergia ». Nous avons repris cette démarche en proposant un atelier de « fabrique des alternatives », d'origine nucléaire ou non, le 9 avril à Lyon.

Dans sa forme, cet atelier avait pour objectif d'aider les acteurs-trices volontaires à proposer des alternatives au projet. Une dizaine s'est prêtée à l'exercice et a pu échanger avec des experts du comité de la donnée et de RTE.

LE COMITÉ DE LA DONNÉE

Le projet d'installation sur le territoire de nouveaux réacteurs nucléaires est un sujet qui comporte un volet technique complexe pouvant susciter des interrogations, voire des controverses sur les données ou faits scientifiques utilisés pour justifier ou non le bien-fondé du projet. Pour traiter des controverses, l'équipe du débat a mis en place un comité de la donnée durant toute la durée du débat public. Cette démarche avait déjà été initiée lors des débats précédents de Penly et Gravelines, mais le comité de la donnée mis en place ici était différent dans sa forme. Son rôle a été de dresser un état des connaissances pédagogiques (appelé également « état de l'art ») sur les données ou faits scientifiques controversés, afin de permettre au public une meilleure compréhension du contexte dans lequel ces données ou faits s'inscrivent. Dans ce contexte, le comité de la donnée a été constitué pour apporter son expertise à l'équipe du débat sur les aspects techniques et scientifiques du projet. Le « fact-checking » à proprement dit, a été jugé peu approprié, tel que cela a été exprimé dans le document intitulé « Vérité et controverses » présent sur le site internet du débat.

Ce comité était composé de 8 experts et expertes spécialistes des thématiques techniques abordées durant le débat. Il a été, à cet égard, exigé des chacun des membres de faire preuve d'une stricte neutralité vis-à-vis du projet et du nucléaire en général. La liste des membres et la charte du comité de la donnée sont présentés dans l'annexe 21.

Au cours du débat, plusieurs sujets ont fait l'objet de productions du comité de la donnée et ont été mis en ligne (Annexe 22).

Parallèlement, le comité de la donnée a été mis à contribution pour apporter son expertise lors des différents événements du débat. Que ce soit lors de réunions publiques, lors d'ateliers de construction des alternatives ou auprès du groupe citoyen, il a accompagné le débat tout au long de ses différentes phases.



Les productions du comité de la donnée



Atelier « Fabrique des alternatives » à Lyon, 09/04

À l'issue de la séance, les participant-e-s ont été invité-e-s à créer et comparer leur proposition au projet initial selon une grille multicritère portant sur les impacts socio-économiques, environnementaux, les risques et la sécurité, les coûts, ainsi que l'évolution des consommations et du mix énergétique. 8 structures ont finalement présenté leur vision des alternatives au projet lors de la réunion publique du 17 avril 2025 (Annexe 23) : CFE-CGC Énergie, Énergies renouvelables pour tous, FNE AuRA, Global Chance, l'association NégaWatt, RASN, SDN Bugey et Les Voix du nucléaire.

Un atelier avec les conseils de développement des communautés de communes de la Plaine de l'Ain et des Balcons du Dauphiné.

Accompagnée par leurs animateurs respectifs, l'équipe du débat a organisé une rencontre commune avec les conseils de développement des deux communautés de communes les plus directement concernées par le projet. L'atelier de travail, réunissant 26 personnes, a pris la forme d'une réflexion prospective : que se passerait-il pour le territoire si le projet de nouveaux réacteurs nucléaires voyait le jour ? Ou bien, si le projet était abandonné ? Répartis en deux groupes, les participant-e-s ont exploré ces deux scénarios, en s'appuyant notamment sur l'histoire industrielle et énergétique locale.



Atelier avec les conseils de développement, 16/04

Les autres modalités du débat

Des modalités complémentaires ont accompagné le débat, il s'agissait plutôt de modalités d'information :

- 2 permanences d'information et d'échanges, d'une demi-journée à Crémieu (38) et Lagnieu (01) qui ont permis de rencontrer un public varié, avec lequel l'équipe du débat a pu entrer dans des discussions approfondies sur tous les aspects du projet. Les personnes se trouvant en même temps dans la permanence échangeaient également entre elles de façon cordiale malgré les éventuels désaccords
- La présentation du débat lors d'une réunion de la CLI (Commission Locale d'Information) ou pendant la semaine des universités du nucléaire
- Complémentaires des modalités organisées par l'équipe du débat, 3 visites de l'actuelle centrale nucléaire du Bugey proposées par EDF, en présence d'un membre de l'équipe du débat les 17 mars et 7 avril 2025 et sans l'équipe du débat le 2 mai 2025



Groupe citoyen à Lyon, 18/01

Ce dispositif de débat a été mis en œuvre, conformément à la décision de la CNDP, à partir du 28 janvier et jusqu'au 15 mai 2025. Il a permis de faire se rencontrer un large public et les maîtres d'ouvrage, EDF et RTE, et de susciter des échanges sur le fond du projet dans une atmosphère parfois tendue mais toujours courtoise et respectueuse. L'équipe du débat en remercie les participant-e-s.



LES ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT PUBLIC

1	Le débat s'est inscrit dans le contexte local mais aussi national	37
2	L'opportunité, le mix énergétique et les alternatives au projet	45
3	La gouvernance du projet au niveau local	53
4	Les impacts socio-économiques et l'opportunité vue à l'échelon local	55
5	Les risques nucléaires: sûreté, crise et déchets	63
6	Les impacts sur l'eau, le Rhône et l'environnement	69
7	Les coûts et le financement	76
8	Les grands enseignements du débat	81

Près de quatre mois de rencontres, des milliers de contributions, pour enfin rédiger un compte-rendu rapportant l'intégralité des arguments échangés, est une gageure qui a été relevée par l'équipe du débat !

Deux précautions de lecture sont utiles pour aborder le fond, la première sur l'origine des verbatims cités, la seconde sur les limites de l'utilisation des échanges enregistrés sur les réseaux sociaux ou sur le fil internet (tchat) de chaque réunion.

1. LE DÉBAT S'EST INSCRIT DANS LE CONTEXTE LOCAL MAIS AUSSI NATIONAL

1.1 Débattre d'un projet dans l'incertitude du programme

L'enchaînement de 3 débats publics sur le programme et sur chacun des projets d'EPR2

Ce cycle de débats publics a commencé par le débat public de Penly, projet de 2 réacteurs nucléaires EPR2 qui portait également sur le programme des 6 EPR2, puis celui du projet d'une paire d'EPR2 à Gravelines.

Le débat public de Penly a connu des difficultés liées au vote par le Sénat, en janvier 2023 – en plein temps du débat – de la Loi sur l'accélération des procédures sur les projets d'énergie nucléaire. Ce texte a marqué pour certains acteurs « une rupture de confiance dans l'utilité même du débat » (compte-rendu du débat public sur le projet de Penly, p. 3). En particulier, la gêne a concerné la capacité à débattre de l'utilité ou non du programme alors que l'Assemblée nationale votait la reprise du programme nucléaire. La conséquence a été un retrait de certaines ONG (Organisation Non Gouvernementale) opposées au projet et au programme et la perturbation de deux réunions publiques à Lille et à Lyon. Le débat s'est alors réorienté sur la seule question de la gouvernance dans les projets nucléaires, laissant sans réponses plusieurs questions du public.

L'USAGE DES RÉSEAUX SOCIAUX DANS LE DÉBAT

Les échanges enregistrés sur les réseaux sociaux et, parfois, sur le fil internet (tchat) simultanément des réunions publiques, se sont souvent révélés peu utilisables, soit qu'ils étaient hors du propos de la réunion, soit qu'ils dérapaient dans l'invective entre participant-e-s, soit encore qu'ils visaient à diffuser des contre-vérités.

L'équipe du débat les a tous analysés mais a choisi de ne retenir que ceux qui apportaient réellement une contribution au débat, dans des termes correspondant aux échanges tenus simultanément en présentiel. Durant les réunions, ces interventions ont systématiquement été rapportées oralement par un membre de l'équipe de manière à enrichir les discussions.



Réunion publique d'ouverture à Bourg-en-Bresse, 28/01

Dès lors, pour l'équipe du débat public sur la construction de nouveaux réacteurs nucléaires dans le Bugey, comment s'inscrire dans cette séquence ? S'agissant du 3^e débat public sur un projet d'EPR2, la maîtrise d'ouvrage et une part des acteurs possédaient un niveau de connaissance accru, une capacité à questionner et à répondre de manière plus fine, avec un besoin d'information plus fort. Il était envisagé de se concentrer sur le projet, toutefois, la lente adoption de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) s'est invitée dans le débat.

GRILLE DE LECTURE DES VERBATIMS PROPOSÉS

- Les citations publiées dans ce compte-rendu proviennent des différentes sources de contribution au débat public : plateforme numérique (avis et questions), cahiers d'acteur, réunions publiques, débats mobiles et autres interventions du public.
- Afin de pouvoir en retrouver la formulation intégrale et le contexte, l'origine des verbatims est indiquée entre parenthèses après la citation, en utilisant les abréviations suivantes :
 - **Q23** : question n° 23 posée sur la plateforme numérique du débat
 - **Avis 14** : avis n° 14 publié sur la plateforme numérique du débat
 - **CA 60**, commune de Lagnieu : cahier d'acteur n° 60 publié par la commune de Lagnieu sur la page dédiée
 - **RP Loyettes, 12/02** : réunion publique organisée le 12 février à Loyettes
 - **DM Valence, 26/04** : débat mobile organisé à Valence le 26 avril

Le lent chemin de l'adoption de la 3^e PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie)



Tant que nos politiques gouvernementales ne statuent pas rapidement sur la trajectoire énergétique du pays au travers d'une nouvelle PPE, le discours de Belfort¹ marque une volonté non aboutie. ▮ ▮

(CA 74, CSE du CNPE)

La préparation de la 3^e PPE pour la période 2025-2035 s'est déroulée en amont et durant les débats publics de Gravelines et du Bugey. Elle est présentée comme la feuille de route des politiques énergétiques de la France pour les 10 prochaines années. Contrairement à la précédente, la 3^e PPE inscrit la relance d'un programme nucléaire avec le projet de construction des 6 EPR2. Elle évoque également la possibilité d'y ajouter 8 autres EPR2.

La concertation préalable relative à la PPE s'est déroulée du 4 novembre au 16 décembre 2024 alors que le débat public de Penly était terminé et celui de Gravelines toujours en cours. Le dossier de concertation a permis de mettre à disposition du public le contenu de cette feuille de route. Le bilan des garants et de la garante a été publié le 24 janvier 2025 et une synthèse en a été présentée par l'un des garants lors de l'une de nos réunions publiques (à Crémieu le 17 avril 2025). Il fait état de nombreuses critiques sur ce calendrier qui fait débattre de projets avant l'adoption du programme de 6 EPR2, tel qu'il

figure dans la PPE. En outre, parmi les sujets les plus débattus, figurent le développement des énergies renouvelables, la place du nucléaire dans le mix électrique et donc l'articulation entre ces deux modes de production d'énergie, ainsi que l'importance accordée aux mesures de sobriété et d'efficacité énergétiques. Cette inversion du calendrier a également orienté les échanges sur les modalités de prise de décision concernant l'énergie nucléaire. Le même sujet figurait dans [un avis de la CNDP](#), publié le 4 septembre 2024, listant les questions restées sans réponse suite au débat public de Penly. Reprises dans le Dossier du Maître d'Ouvrage (DMO) du Bugey avec les réponses d'EDF et de l'État, elles ont à nouveau conduit à un débat sur le contenu et l'adoption de la 3^e PPE.

1.2 Qui décide ? Une chaîne décisionnelle jugée complexe et floue



Il n'y a jamais eu de débat en France [sur le nucléaire]. ▮ ▮

(RP Bourg-en-Bresse, 28/01)

Depuis le plan Messmer de développement de la filière nucléaire annoncé en 1974, des décisions structurantes concernant l'énergie nucléaire ont historiquement été prises sans consultation du public. Cet héritage continue de peser sur les débats publics concernant les projets nucléaires, et le présent débat n'y échappe pas. Alors que la seconde PPE



Réunion publique à Crémieu, 17/04

1. Déclaration de M. Emmanuel Macron, Président de la République, sur la politique de l'énergie à Belfort le 10 février 2022

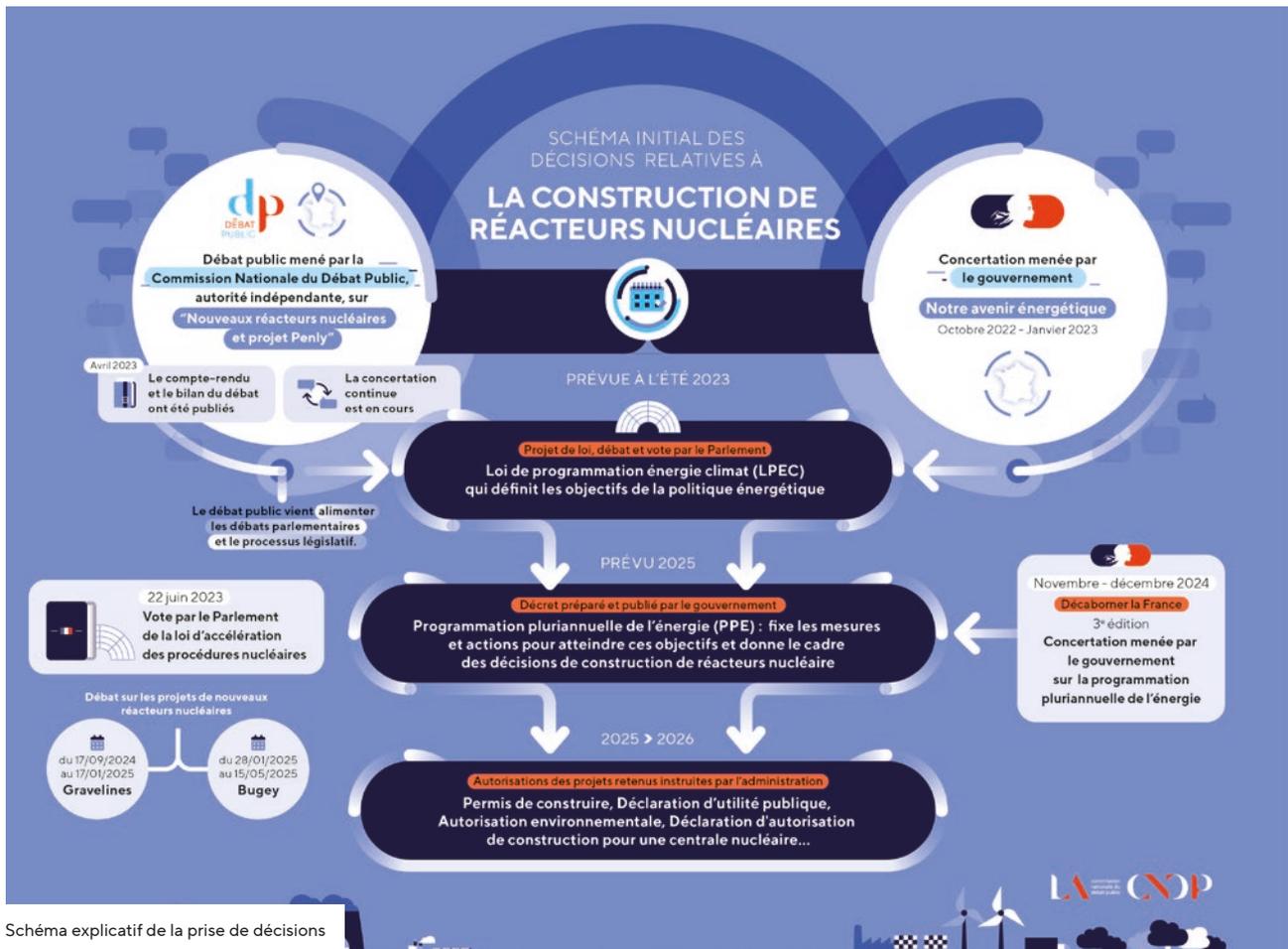


Schéma explicatif de la prise de décisions

avait donné lieu à l'organisation d'un débat public sous l'égide de la CNDP, la loi énergie-climat de 2019 a levé cette obligation de saisine de la CNDP, pourtant applicable à de nombreux projets de moindre envergure, lui préférant (cf. article L100-1A III) « une concertation préalable adaptée dont les modalités sont définies par voie réglementaire ». L'adoption de la 3^e PPE par décret – comme cela est envisagé – sans encadrement par une loi type LPEC (loi de programmation sur l'énergie et le climat) ne pose pas de problème de légalité. Toutefois, elle choque certain-e-s participant-e-s qui notent le recul démocratique par rapport à l'adoption de la seconde PPE. Ce recul en termes de participation du public a été renforcé par un décalage du calendrier de cette concertation. De fait, c'est la légitimité démocratique des projets liés à l'énergie nucléaire qui se trouve questionnée. « Donc, il y a des choses probablement qui doivent être tenues secrètes. Mais ce qu'il faudrait éviter, c'est que l'on soit mis dans une position de fait accompli, c'est-à-dire que tout soit ficelé et négocié une fois que le projet est validé » (RP en visioconférence, 06/05).



Je suis inquiète du processus décisionnel global qui nous mène au projet dont on parle aujourd'hui.

(RP Bourg-en-Bresse, 28/01)

Le groupe citoyen, lors de la relecture du DMO, s'interroge sur « la gouvernance du projet et le circuit de décision, [et il comprend] qu'un grand nombre d'acteurs sont impliqués dans le projet: qui décide de quoi? À quel moment? Comment? » (Contribution citoyenne 1, Annexe 17.a).

Dans le même sens, des participant-e-s soulignent l'opacité des chaînes de décision entre État, EDF et Conseil de Politique Nucléaire. La responsabilité politique des décideurs n'est pas clairement établie, selon certain-e-s participant-e-s, de même que leur responsabilité économique et financière, dimension forte du débat. Si le débat public de Penly avait expliqué le contexte décisionnel du programme des 6 EPR2 (cf. le compte-rendu, p. 7-8), le débat public sur le projet dans le Bugey ne visait pas à débattre de nouveau du programme. Cependant, dans ce contexte, il était important pour la bonne compréhension du public d'actualiser et de présenter l'infographie portant sur le schéma décisionnel du programme et du projet dans le Bugey (présenté lors de la réunion publique du 12 février à Loyettes et disponible sur le site du débat).

1.3 La gouvernance du nucléaire et la place du public

«
Donc en résumé [le nucléaire],
ça va trop vite, trop lentement,
on nous cache des choses et quand
on a des informations, on les refuse,
c'est compliqué quand même ? »

(RP en visioconférence, 06/03)

Ainsi, deux visions de la gouvernance sur l'énergie nucléaire se sont opposées durant le débat :

- Celle des personnes en faveur d'un pilotage technocratique, centralisé et rapide, jugé positif, car fondé sur l'aspect technique et répondant aux enjeux pressants de la transition énergétique
- Celle des personnes pour qui cette gouvernance alimente une défiance à l'égard de la maîtrise d'ouvrage et de l'État et qui souhaiteraient plus de transparence

Ces divergences affectent les conditions de participation du public, qu'il s'agisse d'accès à l'information ou de légitimité à intervenir sur le projet.



Réunion publique à Loyettes, 02/12

1.4 Quelles conditions pour un débat public apaisé ?

Dès la phase de préparation et tout au long du débat, la question des conditions de la confiance dans le débat public a été posée. Les besoins des parties prenantes et du public ont été de trois natures : prendre en compte la qualité de l'information, celle du dialogue, fournir des informations et un espace d'échange sur le projet lui-même.

«
Ce qui est très frappant quand on lit ce dossier, on nous rappelle toutes les consultations du public, les débats qui ont précédé ce débat-ci et c'est assez troublant, car en résumé ce qui nous est dit pour l'ensemble de ces consultations, c'est à chaque fois la même chose, des questions ont été posées, des réponses ont été apportées, des enseignements ont été tirés. [...] On aimerait bien à un moment que l'on nous dise sur le fond quels enseignements ont été tirés de ces différentes phases de débat, que l'on aille un petit peu sur le contenu, ce qui est un peu cranté, et tout cela est de nature forcément à renforcer l'impression que ce débat est une formalité puisqu'au fond, quels que soient les points de vue exprimés, la suite qui sera donnée, l'énoncé des questions et les réponses, et ensuite c'est au lecteur de faire le travail, d'aller regarder quelles questions, quelles réponses, ce qu'il peut en tirer comme enseignement. Donc, là, il y a un vrai problème dans l'accumulation de ces différentes consultations et c'est un vrai problème pour construire la confiance. »

(RP Bourg-en-Bresse, 28/01)

LE CONSEIL DE POLITIQUE NUCLÉAIRE*, UNE INSTANCE PEU CONNUE

- Le Conseil de Politique Nucléaire est un organe décisionnel créé par décret en 2008. Depuis le discours du président de la République de Belfort du 10 février 2022, il organise la relance de la politique nucléaire française. Une part du public a découvert l'existence de cette instance car elle était évoquée dans le DMO ou par l'actualité. Cela a renforcé les représentations sur l'opacité de la décision et le manque de démocratie. Le 17 mars 2025, donc au cours du débat public sur le projet dans le Bugey, le 4^e CPN a notamment confirmé le projet de construction des 6 EPR2 et évoqué une deuxième phase ultérieure de 8 nouveaux réacteurs. Le public s'est alors questionné sur cette instance peu connue et apparemment décisionnelle : « Qui décide à un moment donné, il faut être très clair, ce n'est pas EDF qui décide. Il me semble qu'il y a une instance présidée par quelqu'un. Je ne sais pas, ça s'appelle le Conseil de Politique Nucléaire, je crois, il doit avoir un petit rôle dans le truc » (RP Bourg-en-Bresse, 28/01).
- Pour une part des participants et participantes, l'existence et le rôle de cette instance accroissent la défiance à l'égard de la décision de « faire-ou-ne-pas-faire le projet », et par conséquent, de la pertinence du débat public.

* <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000018685579/>



Réunion publique à Bourgoin-Jallieu, 25/03

Un débat qui progresse et prend en compte les attentes du public

Pour l'équipe du débat, il s'agissait bien de discuter du projet d'EPR2 dans le Bugey. Les parties prenantes, associées dès la phase de préparation, exprimaient le besoin d'avoir ces éléments d'information, mais également de pouvoir débattre du projet au niveau local. Elles souhaitaient notamment échanger sur son intégration ou non dans le territoire et des caractéristiques particulières de ce premier projet d'EPR2 en bord de fleuve (les projets de Penly et de Gravelines se situant en bord de mer). La participation du public sur l'opportunité du programme pouvait trouver sa place dans la concertation préalable relative à la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Il s'agissait également de proposer une progression entre les 3 débats et de donner à voir cette progression, faite de réponses apportées, de prises en compte des avis exprimés. À la demande de l'équipe du débat, le DMO a été réécrit dans ce sens et EDF s'est engagé à apporter les éléments d'information encore en suspens dans le cours du débat (notamment sur les coûts, le financement, sur les caractéristiques du projet). Au cours du débat, une part du public a souhaité que soit abordée la question du mix énergétique pour bien comprendre et juger de l'opportunité du projet. L'équipe du débat a ainsi organisé la première partie de la réunion du 17 avril sur ce sujet et ce, pour répondre spécifiquement à ce besoin.

Une forte demande d'information et de transparence

L'accès à une information fiable, compréhensible et transparente est généralement perçu comme une condition indispensable à la participation citoyenne: « *La CNDP, autorité administrative indépendante, est chargée de garantir le droit de chaque citoyenne, de chaque citoyen à être informé, le droit également de participer aux décisions concernant les projets ayant un impact sur l'environnement. Elle veille à ce que la concertation soit sincère, qu'elle soit transparente et équilibrée [...]* » (RP Crémieu, 17/04).



Est-ce qu'il y a un débat sur le nucléaire en France? Non, parce qu'il y a beaucoup de désinformation. À partir de là, il n'y a pas de débat effectivement.

(RP Bourg-en-Bresse, 28/01)

La demande du public et des parties prenantes sur l'information était de pouvoir disposer de sources pertinentes et indépendantes des porteurs du projet. Pour cela, l'équipe du débat a mis en place un comité de la donnée chargé d'apporter un état de l'art sur certaines données (cf. encart). Elle a été soucieuse de demander à chaque intervention que soient précisées les sources des données présentées. Pour la maîtrise d'ouvrage, il était demandé de présenter clairement ses données et ses sources et d'exposer tous les éléments d'actualisation au regard des 2 débats publics précédents.

Aborder la question des coûts et du financement, coûte que coûte



Enfin, sur la partie de financement, ce que l'on sait, c'est surtout que l'on ne sait pas grand-chose et que l'on nous maintient dans un état d'un grand manque d'informations. ▮▮

(RP en visioconférence, 06/05)



Alors, on est au courant depuis le 5 mars 2024 que le prix sera de l'ordre de 67,4 milliards pour les six premiers réacteurs EPR2. Pourquoi, dans le dossier de maître d'ouvrage d'EDF, qui est apparu en début de l'année 2025, on nous mettait 51,7? Alors que l'on savait très bien, et cela avait été admis par EDF, que le prix était 130 % plus élevé? Pourquoi nous donne-t-on, dans un DMO, une mauvaise information? ▮▮

(RP en visioconférence, 06/05)

L'équipe du débat s'est trouvée devant une difficulté le 21 février 2025 à la suite d'un article publié dans *Les Échos* qui indiquait que l'actualisation du coût du projet était repoussée par EDF à la fin de l'année 2025. Jusque-là, il était apparu possible et important que le débat public sur le Bugey apporte des éclaircissements sur les coûts et le financement de ce programme de 6 EPR2, la dernière estimation étant jugée obsolète par l'ensemble des acteurs, État et EDF compris. Une réunion publique avait été programmée à cet effet. Ne pas connaître le coût et le financement d'un tel programme – et par là ses impacts potentiels sur le prix de l'électricité produite – constituait une grave lacune dans le droit à l'information et à la participation du public. Un collectif d'associations (Annexe 24) s'est alors questionné sur la poursuite de sa présence dans le débat public.



Réunion publique de clôture à Saint-Vulbas, 13/05

L'équipe du débat et la CNDP se sont mobilisées pour faire évoluer cette situation. EDF et la Direction Interministérielle au Nouveau Nucléaire (DINN) ont répondu favorablement et des informations actualisées ont pu être versées au débat. La réunion publique prévue le 29 avril a dû être reportée au 6 mai, après l'audition du candidat à la présidence d'EDF, M. Bernard Fontana, par la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. Ce processus et le contenu de cette réunion ont permis de maintenir dans le débat les parties prenantes qui envisageaient de s'en retirer.

La qualité du dialogue

La demande du public et des parties prenantes sur le dialogue durant le débat était que ce dernier soit de qualité. Chacun et chacune devaient pouvoir disposer d'un temps d'expression suffisant, y compris EDF, dans ses réponses et les autres parties prenantes devaient être suffisamment associées aux modalités proposées. La prise en compte effective de l'avis du public passait par des temps d'écoute réciproques, des échanges constructifs et la mobilisation de la maîtrise d'ouvrage et de l'État dans la poursuite de leur réflexion sur le projet. Il s'agissait également de créer des espaces de dialogue qui permettaient une expression variée, en particulier de personnes peu habituées au débat public ou s'y exprimant peu.

LES MENACES SUR L'AVENIR DE LA CNDP S'INVITENT AU DÉBAT

- Les menaces sur l'avenir de la Commission nationale du débat public ont aussi pesé sur le débat. Un amendement du Gouvernement sur le projet de loi de simplification visant à supprimer la saisine obligatoire de la CNDP sur les projets industriels à fort impact environnemental a été déposé durant la période du débat. Plusieurs participant.e.s ont alors jugé nécessaire de faire part de leur inquiétude sur l'avenir de la démocratie environnementale, notamment lors de la réunion publique du 25 mars à Bourgoin-Jallieu, jour de grève d'une partie du personnel de la CNDP pour protester contre cet amendement.
- « Je tenais pour commencer cette intervention à redire notre attachement au sein de France Nature Environnement à cette institution du débat public et plus généralement à toutes les procédures dites de démocratie participative qui depuis les années 1970 permettent à notre démocratie représentative de ne pas être strictement représentative, mais de comporter de nombreuses possibilités et même de nombreuses obligations de consulter le public. »
(RP Loyettes, 12/02, FNE Ain)

Un public éclairé pour des arbitrages éclairés ?

On n'a pas d'avis,
mais on va s'informer.

(DM Rumilly, 13/02)

Pour certains, le public ne sera jamais suffisamment éclairé ni informé pour participer légitimement au débat public sur les projets nucléaires. Le sujet serait trop technique : « *Encore heureux, s'il fallait écouter les citoyens, on voyagerait encore à cheval.* » (Réseaux sociaux, 25/02). Pour eux, un pilotage technocratique, doublé d'un processus informationnel serait acceptable. À l'inverse, d'autres mettent en avant que tout-e habitant-e a le droit de se prononcer quelle que soit la technicité du projet. C'est à la maîtrise d'ouvrage de faire œuvre de pédagogie et d'écoute. Cette approche est d'ailleurs défendue dans l'article 7 de la Charte de l'Environnement.

Ce choc des paradigmes est difficile à gérer par l'équipe du débat, d'une part parce qu'il est très présent en ligne et de l'autre car il porte sur la notion de vérité (cf. 1.4.3), sur laquelle elle n'est évidemment pas compétente :



Groupe citoyen à Lyon, 15/02

« La CNDP va avoir le devoir de présenter un compte-rendu du débat qui privilégie les positions argumentées, fondées sur des faits et références solides, et d'écartier imprécations et fausses informations » (CA 64, PNC FRANCE).

Quelques manifestations critiques qui n'ont pas empêché la tenue du débat public

La séance d'ouverture du débat le 28 janvier 2025 à Bourg-en-Bresse était consacrée à un échange sur les conditions et les besoins du public pour que le débat public permette l'expression de chacun et sa mobilisation. Cette première réunion publique a été perturbée par des manifestant-e-s ne se déclarant d'aucune organisation et refusant toute expression structurée et publique de leurs revendications. Ces manifestant-e-s ont exprimé leurs critiques tout au long de la séance (« *Y'a pas de débat!* ») et ont déployé une banderole (« *Mascarade* »). Ces perturbations n'engendrant pas de menace pour la sécurité des personnes et des biens, l'équipe du débat a poursuivi l'animation de la réunion. Les manifestant-e-s n'ont pas empêché la tenue de la réunion et celle-ci a été soutenue par le public et les parties prenantes qui souhaitaient s'exprimer dans le cadre d'un échange constructif.

Ces manifestant-e-s n'ont pas perturbé d'autres modalités du débat. D'autres opposants et opposantes au projet ont toutefois déployé des banderoles ou affiches en marge de réunions ou dans la salle lors du forum des publics le 20 février à Vaulx-en-Velin et lors de la dernière réunion le 13 mai à Saint-Vulbas, de manière silencieuse.

Enfin, le tchat des retransmissions en direct des réunions publiques sur YouTube a été occasionnellement le lieu d'insultes qui ont conduit l'équipe modératrice à intervenir, parfois en excluant une personne, souvent anonyme, qui ne respectait pas les règles du débat.

La mobilisation des parties prenantes

Le dialogue entre l'équipe du débat et les acteurs institués (collectivités, associations, syndicats, chambres consulaires...) qui souhaitaient s'exprimer dans le cadre des modalités proposées a été riche et constant tout au long du processus (cf. partie 1). Des modalités spécifiques leur ont été proposées. Elles ont permis d'alimenter le débat de contributions et de points de vue variés.

Par ailleurs, au démarrage du débat, des élu-e-s (échelle locale et nationale) ont fait valoir deux pétitions argumentées, l'une s'opposant au projet, l'autre le soutenant. Ces deux pétitions ont contribué à faire connaître le débat public et à apporter des arguments dès son lancement.

Une part des acteurs mobilisés exprimait aussi sa lassitude face à l'enchaînement des débats, trop mobilisateurs et apportant peu de réponses. Il paraissait donc important de prendre en compte les 2 débats précédents, dans les questions et réponses apportées, comme dans celles qui manquaient encore y compris sur l'opportunité du programme, de montrer en quoi et où le débat avait



Forum des publics à Vaulx-en-Velin, 20/02

permis une progression dans l'information et l'écoute. Un essoufflement teinté d'ironie, nourri par l'impression d'une parole vaine, a gagné du terrain en réunion publique comme en débat mobile ou sur les réseaux sociaux.

Toutefois, la prise en compte de l'ensemble de ces éléments nous a semblé de nature à améliorer la qualité du dialogue entre les acteurs et avec la maîtrise d'ouvrage.

La posture d'EDF

De son côté, la maîtrise d'ouvrage – EDF et RTE – s'est mobilisée sur ce débat public, le plus souvent dans une posture d'écoute de l'équipe du débat et à partir des expériences des deux débats publics de Penly et Gravelines. La relecture par l'équipe du débat du projet de DMO a donné lieu à de nombreuses remarques visant à bien adapter le document à son contexte local et à bien reprendre les éléments de réponses issus des deux précédents débats. Ces remarques visaient également à apporter, dès la lecture du DMO, les éléments de réponses restés en suspens. Ce travail, exigeant et conséquent, a pu être mené par la mobilisation de l'équipe du débat et de celle d'EDF.

De nouveaux apports d'information par EDF sont intervenus durant le débat, ce qui a permis une progression du débat. La mobilisation des experts et expertes d'EDF et de RTE a été effective en réunions publiques ou pour répondre aux questions déposées sur la plateforme participative sur internet. Le public a apprécié la variété des intervenants et intervenantes, issu-e-s de la maîtrise d'ouvrage ou d'autres organisations, en particulier lors de la réunion publique du 8 avril portant sur la prise en compte du Rhône, de l'eau et de l'environnement.

Pour autant, tous n'ont pas été convaincus et la « langue de bois » des porteurs du projet a pu être pointée. Ainsi, le groupe citoyen indiquait que « le dossier de présentation est

rédigé pour défendre le projet, le maître d'ouvrage a du mal à aborder les points contestables ou les zones d'incertitudes, comme par exemple les risques du projet, les alternatives au projet et notamment l'alternative zéro réacteurs qui n'est quasiment pas développée » (Groupe citoyen 2, Annexe 17.b).

La posture de l'État

L'État n'est pas en co-maîtrise d'ouvrage du projet. Il est toutefois très sollicité dans le cadre du débat public par des questions qui portent sur la politique énergétique, la démocratie environnementale et des questions liées au territoire sur lequel est envisagé le projet. Les services – centraux, régionaux et départementaux – de l'État se sont mobilisés pour être présents dans le débat, lors des réunions publiques, comme pour répondre aux questions qui lui étaient posées sur la plateforme participative, en particulier la Direction Interministérielle au Nouveau Nucléaire (DINN) et le coordinateur du projet au sein de la préfecture de région. Lors de la réunion publique d'ouverture le 28 janvier à Bourg-en-Bresse, la DINN a réaffirmé sa posture d'écoute du public, y compris sur l'opportunité du projet. La préfecture de région a présenté pour la première fois au public son dispositif de groupes de travail thématiques sur le territoire. Toutefois, certain-e-s participant-e-s ont regretté que l'État n'apporte pas de réponses à leurs demandes liées à une participation du public dans ces groupes de travail. Les regrets ont également concerné l'absence de clarté sur la prise en compte des avis du public dans l'adoption de la PPE.

Les critiques les plus acerbes visaient l'État central et le process décisionnel global : « *La démocratie fonctionne à l'envers, avec ces débats particuliers sur les sites des EPR2 tenus bien AVANT un débat parlementaire global sur la politique énergétique. Même les élus du peuple n'ont eu qu'un seul jour pour discuter de la PPE... sans pouvoir voter!* » (CA 46, SDN Isère).

2. L'OPPORTUNITÉ, LE MIX ÉNERGÉTIQUE ET LES ALTERNATIVES AU PROJET

2.1 La question de l'opportunité du projet

L'opportunité globale et par thématique

S'informer et échanger sur l'opportunité du projet de 2 réacteurs nucléaires EPR2 dans le Bugey faisait partie des objectifs du débat public, inscrit dans le code de l'environnement. Il s'agissait bien d'échanger sur le caractère opportun ou non du projet, c'est-à-dire d'un projet qui vient ou non à propos. Débattre de l'opportunité du projet, c'est chercher des réponses à la question : « *Ce projet, le fait-on ou ne le fait-on pas ?* ». Pour cela, l'équipe du débat s'est attachée à proposer des modalités et à dégager des questions qui permettaient d'interroger le caractère opportun ou non du projet.

Ainsi, la question de l'opportunité a été évoquée lors de plusieurs réunions, notamment celles sur les caractéristiques du projet (RP Loyettes, 12/02), sur les impacts environnementaux (RP Meximieux 08/04) ou encore celle portant sur les coûts et le financement (RP en visioconférence, 06/05). D'autres modalités, en particulier les cahiers d'acteur, évoquent largement cette question. Nous vous renvoyons à la lecture par thématique pour connaître les apports du débat sur l'opportunité du projet au regard de ses caractéristiques, de ses risques, de ses impacts socio-économiques et de son coût.

Si l'opportunité a pu être débattue par thématique, un certain nombre de personnes ont douté de la capacité du débat public à pouvoir prendre en compte des avis sur

l'inopportunité globale du projet : la décision serait déjà prise, le public n'aurait pas la possibilité de s'exprimer sur l'inopportunité (cf. partie 2.1). Ils ont toutefois tenu à exprimer leur position contre le projet.



De toute façon, on discute, on discute, mais au final, on sait bien que les décisions ont déjà été prises en amont... sans aucun débat à l'Assemblée soit dit en passant!

(RP en visioconférence, 06/05)

D'autres participant-e-s, au contraire, ont saisi le caractère multiple du terme « opportunité ». Ils ont alors regretté que le débat public n'ait pas suffisamment abordé la question de l'opportunité du projet.



Le sujet de l'opportunité de l'installation de ces réacteurs nucléaires dans le département de l'Ain n'a pas été pris dans son entièreté. On parle des coûts, on parle aussi de la capacité en eau sur ces sujets, on a beaucoup parlé des risques et très peu des opportunités. Habituellement, on essaye de parler des deux pour être très complet dans l'information qui est nécessaire. Je regrette que l'opportunité n'ait pas été beaucoup plus complète en termes de technologie, d'économie et sur tous les sujets sur lesquels on aurait pu aller.

(RP Saint-Vulbas, 13/05)



Réunion publique à Loyettes, 02/12

Le calendrier du projet et l'opportunité

L'opportunité du projet a été notamment débattue au regard du calendrier de son éventuelle réalisation. Les experts du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) insistent sur l'urgence d'agir dans les dix prochaines années pour faire face aux enjeux climatiques actuels. Face à cette urgence, la temporalité du calendrier du projet des deux réacteurs nucléaires EPR2 dans le Bugey a été questionnée sur le moyen et le long terme.

Un projet qui arriverait trop tard

Pour certain-e-s, la difficulté est liée au fait de devoir agir rapidement pour tenir les objectifs de décarbonation en 2030. Le calendrier du projet n'est, selon eux, pas le bon.



Je voudrais pointer un paradoxe assez important à mon sens. On a bien compris que l'EPR ne sera en fonction qu'à l'horizon 2040-2045 et donc pendant tout ce laps de temps on aura à peu près 15 ans de travaux. Pendant ces 15 ans, on nous parle d'urgence climatique et les experts du GIEC nous disent effectivement qu'il faut trouver des solutions au plus vite. En fait, c'est dans les dix prochaines années qu'il faudra faire les choses pour inverser la tendance si on veut avoir des chances de limiter le réchauffement climatique, c'est dans les dix ans. Or, le nucléaire, on a bien compris, il y a une échéance de quinze ans. Pendant ces quinze ans, il y aura énormément de gaz à effet de serre du fait du chantier puisqu'on aura des millions de mètres cubes qui vont partir dans l'atmosphère. Donc, on aura un effet complètement contraire. ▮▮

(RP Bourg-en-Bresse 25, 28/01)

Certain-e-s, dans ce laps de temps de 10 ans, souhaitent le développement des énergies renouvelables plutôt que celles des installations nucléaires : [...] *Donc, ce temps qui est perdu, cette énergie qui est perdue représente autant de moyens que l'on aurait pu mettre dans les énergies renouvelables qui, elles, sont pour le coup tout à fait positives par rapport au réchauffement climatique* ». (RP Bourg-en-Bresse, 28/01)

Un projet qui serait utile à long terme

À l'inverse, des participant-e-s mettent en avant la nécessité d'agir sur le long terme pour lutter contre le changement climatique. Pour ces personnes, la construction de réacteurs EPR2 dans le Bugey représente une action concrète pour pérenniser les moyens de production bas carbone en anticipant aujourd'hui le remplacement et la modernisation du parc nucléaire actuel.



Ce programme de modernisation est essentiel pour maintenir la compétitivité énergétique du pays tout en répondant aux impératifs écologiques et sécuritaires. ▮▮

(CA 65, CFE UNSA Énergies)



Sur le long terme, la quatrième génération et notre stock d'uranium appauvri font du nucléaire une énergie durable pour les générations futures. ▮▮

(CA 64, PNC France)



Visite experte du site du projet à Loyettes, 12/02

L'urgence d'agir face au temps long

L'urgence d'agir est un argument qui est revenu dans les échanges. Pour certain-e-s, elle impose de décider rapidement pour atteindre les objectifs de décarbonation et d'électrification.



Enfin, la CFE Énergies insiste sur l'urgence d'une décision politique rapide.

(CA 59, CFE Énergies)



Avec la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la production d'électricité à partir du nucléaire reste un pilier de la stratégie bas carbone de la France.

(CA 65, CFE UNSA Énergies)

Pour d'autres, au contraire, les décisions à prendre, en particulier celle sur le projet de 2 réacteurs nucléaires EPR2 dans le Bugey, doivent être pesées. Il s'agit de comparer le projet avec d'autres solutions. Certain-e-s estiment que les solutions liées au renouvelable ne sont pas étudiées avec la même attention que celles liées à l'énergie nucléaire : « Ces autres solutions comportent également, bien sûr, un certain nombre d'incertitudes, et bien moindres que celles du nucléaire, tant au plan technique que financier, avec en tout état de cause un niveau de risque bien inférieur. Nous ne comprenons pas pourquoi ces autres solutions ne sont pas sérieusement étudiées, avec la même énergie et les mêmes soucis que ceux qui les ont mis en place » (RP en visioconférence, 06/03). Ainsi, la nécessité d'avoir des analyses comparatives précises (intégrant les aspects techniques, économiques, environnementaux et sociaux) a été mentionnée lors de la réunion publique « Quel mix énergétique du futur et les alternatives au projet ? » (à Crémieu, le 17/04). Le public a émis le regret de ne pas avoir à disposition une évaluation comparative qui permette d'éclairer la compréhension des arbitrages entre les différentes options énergétiques : « Combien d'éoliennes terrestres, de panneaux photovoltaïques... seraient requis pour produire la même quantité d'énergie à l'année et assurer la même puissance en pointe que deux EPR2 ? » (Forum des publics, 27/02).

Le temps du débat avançant, il est apparu important pour le public d'avoir un apport d'information et un espace d'échanges sur deux thématiques à mieux intégrer pour pouvoir débattre de l'opportunité du projet :

- Mieux connaître les besoins énergétiques de la France dans le futur
- Connaître les éventuelles alternatives au projet de 2 réacteurs nucléaires dans le Bugey

2.2 Mieux connaître les besoins en électricité dans le futur en France

Les participantes et participants ont, à plusieurs reprises, demandé des précisions sur les besoins français en électricité dans le futur. Ils avaient besoin de cette information pour envisager de se positionner sur l'opportunité du projet. Ils souhaitent aussi pouvoir échanger sur la base d'informations solides et partagées dans le cadre du débat tout en désirant connaître l'évolution de la part des productions d'électricité en fonction de leurs modes de production (nucléaire, éolien, hydraulique, photovoltaïque...), ce que l'on nomme le « mix énergétique ». L'équipe du débat a cherché à répondre à cette demande légitime tout en pointant deux limites :

- à date du débat, la 3^e feuille de route énergétique de la France, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) n'était pas adoptée
- Le débat public concernait le projet de 2 réacteurs nucléaires EPR2 et non la politique énergétique de la France, sujet débattu par ailleurs

L'équipe du débat a donc mobilisé plusieurs ressources pour apporter une information utile et actualisée :

- Le comité de la donnée pour « un état de l'art » (Annexe 22)
- RTE pour une présentation de ses scénarios
- L'un des garants de la concertation préalable sur la PPE qui s'était déroulée fin 2024 (cf. partie 2.1)

La réunion publique du 17 avril à Crémieu a été l'occasion de les entendre et les ressources ont été mises à disposition sur le site internet du débat.

Des scénarios de mix énergétique variés Les besoins énergétiques futurs de la France en question

La question des besoins en électricité dans le futur en France a été abordée à partir des scénarios développés par RTE et de « l'état de l'art » produit par le comité de la donnée. L'objectif premier est celui de la décarbonation de la production d'électricité. Ce point n'a pas donné lieu à controverses.



Donc, l'enjeu d'ici à 2050 pour améliorer notre souveraineté énergétique et pour lutter contre le changement climatique, c'est de sortir des énergies fossiles et d'atteindre la neutralité carbone. Pour cela, il faut faire deux choses. Il faut baisser la consommation d'énergie totale. Vous voyez que le camembert est plus petit, on passe de 1600 TWH à 900 TWH et il faut remplacer les énergies fossiles par des énergies bas carbone, dont l'électricité.

(RP Crémieu, 17/04)

Un seul scénario ne considère pas d'augmentation de la consommation électrique, se basant sur la sobriété, les 5 autres prennent en compte une augmentation plus ou moins forte de cette consommation. Toutefois, l'ensemble des

scénarios intègre la sobriété, au sens d'une baisse relative de la consommation d'énergie totale, ce qui n'a pas fait l'objet de commentaires spécifiques. C'est surtout le niveau de cette sobriété qui peut s'avérer clivante.

Certain-e-s participant-e-s se retrouvent dans les scénarios postulant la hausse de la consommation électrique : « On a étudié différents scénarios entre 500 et 750 TWH, mais dans tous les cas c'est une croissance de la consommation par rapport à aujourd'hui pour atteindre la neutralité carbone » (RP Crémieu, 17/04).

D'autres ont contesté les données présentées et ont évoqué le fait qu'elles sont souvent éloignées de la réalité. Ainsi, lors d'un débat organisé avec des étudiant-e-s de la métropole lyonnaise, une des premières réactions a été de questionner les projections de consommation d'énergie électrique réalisées par les différents organismes et d'aborder la question de la sobriété énergétique : « [...] si on regarde la production d'énergie nécessaire pour qu'un Français vive, et, enfin, normalement, et que l'on compare à celles-là d'un Indien ou d'un Chinois, on voit que ça n'a rien à voir et qu'on vit clairement dans une vie privilégiée [...] il y a des alternatives à prendre. » (Public jeune, 19/03)

La question se pose aussi sur les scénarios de consommation retenus : « Sur quelles bases à partir de la stratégie française pour le climat (ENR, efficacité, sobriété), les estimations des besoins en électricité ont été calculées compte tenu que les objectifs de ces dernières années n'ont pas été complètement atteints à l'horizon 2040 et 2100 ? » (Cahier collectif d'acteurs, CLCV AuRA)

Les prévisions de hausse de la consommation d'électricité sont également questionnées par certains acteurs : « La demande électrique à l'horizon de la mise en service des EPR2 n'est à ce jour pas modélisée : au contraire, le fait que la demande reste stable après avoir baissé ces dernières années,

s'éloignant des projections en forte hausse de la PPE3, fait aujourd'hui l'objet d'intenses réflexions... Ces documents de planification mentionnent bien le programme « nouveau nucléaire » mais ne le justifient pas au sein de trajectoires énergétiques ». (Cahier collectif d'acteurs, Négawatt)

D'autres encore contestent une utilisation jugée trop stricte de ces données de prédiction qui ne prend pas assez en compte des évolutions technologiques ou sociétales et manque de souplesse pour intégrer ce qui pourrait advenir :



Quelle est la fiabilité des projections de consommation ? Est-il réaliste de penser qu'en 2035, on sera aux 100 % d'usages électriques ? Qu'est-ce qui se passe si on n'est pas aux 100 % électrique ? Qu'est-ce qui se passe si on découvre d'autres sources d'énergie, ou si au final, les énergies renouvelables s'avèrent davantage rentables ?

(Contribution citoyenne 2, Annexe 17.b)

Le scénario de mix énergétique retenu par EDF est mieux connu

L'apport de ces informations a permis de mieux comprendre et contextualiser le scénario retenu par EDF pour justifier son projet de 2 réacteurs nucléaires EPR2 dans le Bugey. Une part du public critiquait le manque d'information présent dans le DMO. La réunion publique du 17 avril sur le mix énergétique a permis de mieux connaître les scénarios de référence de RTE qui ont inspiré EDF, soit les scénarios de relance de la filière nucléaire, N2 et N3. De plus, ces scénarios sont basés sur la trajectoire de réindustrialisation profonde parmi les 3 trajectoires identifiées par RTE. Toutefois, EDF n'a pas retenu stricto sensu un scénario proposé par RTE mais retenu une des conclusions de l'analyse comparative

L'INDÉPENDANCE ET LA SOUVERAINETÉ ÉNERGÉTIQUES EN DÉBAT

Une part du public estime que le projet des 2 réacteurs nucléaires EPR2 dans le Bugey répond aux objectifs d'indépendance énergétique de la France : « Le projet EPR2 à proximité de la centrale du Bugey s'inscrit dans la relance du nucléaire en France, visant à renforcer l'indépendance énergétique du pays tout en répondant aux enjeux de la transition écologique » (CA 38, MEDEF AuRA) ou encore « le prix de l'électricité augmente, il faut une indépendance énergétique, il y a de plus en plus de radiateurs électriques » (DM Rumilly, 13/02).

Au contraire, une autre part du public s'inquiète car l'énergie nucléaire nécessite de se fournir en uranium. Pour l'heure, cet approvisionnement se fait à l'international ce qui amène certains participants et participantes à se questionner sur la souveraineté énergétique de la France : « Le combustible est totalement importé (Niger, Kazakhstan) donc ne nous rend pas indépendants » (Avis 551).

Des interrogations sur les conditions de l'extraction de l'uranium, la situation géopolitique des pays producteurs, etc. sont sources d'inquiétudes sur la sécurité d'approvisionnement à long terme. Que se passe-t-il si notre pays entre en conflit avec un pays fournisseur ? Peut-on s'opposer à un de ces pays en cas de dissensus ? L'acheminement est-il assuré en temps d'instabilité politique ? EDF se veut rassurant : « Ce qui compte c'est la diversité des sources d'approvisionnement pour l'uranium, ce qui est le cas aujourd'hui. Dans le monde, il y a plusieurs sources d'approvisionnement et ce qui compte surtout, c'est la maîtrise en France de la capacité à fabriquer le combustible dont nous avons besoin, c'est cela qui définit la souveraineté énergétique » (RP Loyettes, 12/02).



Réunion publique à Crémieu, 17/04

menée par ce dernier indiquant que les scénarios recourant à une part de nucléaire dans le mix seraient plus « résilients » sur le plan de la stabilité de la production et avantageux sur le plan économique. L'information précisant la relation entre les moyens de production d'électricité nucléaire et la consommation projetée, justifiant le nombre de nouveaux réacteurs qu'il serait nécessaire d'installer sur le territoire, reste donc à apporter. Un point a plus particulièrement fait l'objet de discussion: le rythme de la réindustrialisation. Le scénario sur lequel s'appuie EDF retient une hypothèse de réindustrialisation importante, et donc un besoin en électricité accru pour mettre en œuvre des projets industriels décarbonés. Une part du public soutient cette approche: « *L'atome est un atout face aux défis climatiques, à la réindustrialisation et à l'essor de l'intelligence artificielle* » (CA 6, RN Ain), ou encore « *Le projet d'EPR2 doit s'inscrire dans une vision intégrée, à la croisée de la réindustrialisation et de la transition énergétique* » (CA 28, région AuRA). Au contraire, des participant-e-s à la réunion publique « *Quel mix énergétique du futur et les alternatives au projet ?* » (à Crémieu, le 17/04) ont interrogé les hypothèses concernant les projections de réindustrialisation et ont souhaité des données plus précises sur les secteurs industriels concernés.

Pour certains, le projet présente l'intérêt de concilier les objectifs industriels et environnementaux avec le maintien d'une filière nucléaire française et d'une énergie abondante:



En 2023, le nucléaire représentait 70 % de sa production. La région produit le double de ce qu'elle consomme: en plus d'alimenter ses propres industries, AuRA fournit de l'électricité aux régions voisines dépourvues de centrales (Provence, Bourgogne-Franche-Comté), et aussi aux pays avec lesquels elle est connectée comme l'Italie (22TWh d'exports nets en 2024) et la Suisse (16,7TWh d'exports nets en 2024).

(CA 47, SFEN)

La réindustrialisation associée à l'électrification des procédés est vue par ces personnes comme le fer de lance de la politique de décarbonation: « *La substitution aux 55 % d'énergie finale délivrée par des combustibles fossiles importés ne pourra être acquise que par un développement soutenu de l'électrification de secteurs comme le bâtiment et les transports* » (Cahier d'acteur n° 64, PNC France). Cet objectif est en cohérence avec le projet de PPE.

Mieux connaître les scénarios d'évolution du mix énergétique et celui sur lequel EDF s'est basé pour son projet a permis de mieux envisager l'opportunité du projet, mais également, pour certain-e-s participant-e-s, d'identifier des alternatives.

2.3 L'identification d'alternatives au projet

Des alternatives liées à la sobriété et à un mix énergétique sans nucléaire

Une alternative 100 % énergies renouvelables

Les travaux menés par les participant-e-s lors de l'atelier « *fabrique des alternatives* », (cf. partie 1.4.3) ont pour une large part conduit à considérer comme option les alternatives de mix énergétique sans recours au nucléaire. Ce point a intéressé le public. Diverses technologies renouvelables comme le solaire photovoltaïque, l'éolien terrestre et offshore, l'hydraulique, la biomasse, la géothermie sont avancées. Les questions du public à ce sujet interrogent les potentiels de développement de chacune d'entre elles et leur complémentarité.

Des projets alternatifs ont été présentés à la réunion de Crémieu sur des mix énergétiques sans énergie nucléaire par le développement d'énergies renouvelables:

- **« FNE AuRA »**: Développement plus important des énergies renouvelables, permettant de se passer de nouveau nucléaire
- **« Rhône Alpes Sans nucléaire »**: Sobriété, efficacité énergétique, énergies renouvelables
- **« Association NégaWatt »**: Une politique nationale de transition énergétique mise au service du territoire, de son développement et de sa résilience

- « **Sortir du Nucléaire Bugey** »: Alternative 100 % énergies renouvelables à l'échelle du territoire
- « **Énergies renouvelables pour tous** »: Remplacer l'investissement prévu pour 2 EPR2 par un panel de mesures sans énergie nucléaire jusqu'à 4 fois plus efficaces pour produire de l'électricité bas carbone et lutter contre le changement climatique

Pour certains, ce scénario ne paraît pas réaliste. Les arguments avancés – déjà formulés dans la concertation préalable sur la PPE ou encore durant le débat public de Penly pour lesquels le mix énergétique était au cœur des échanges – concernent en particulier :

- L'intermittence des énergies renouvelables
- L'impact sur le paysage : « *Les EnR sont peut-être plus simples à répartir à droite et à gauche, mais ma conviction est que cela prend beaucoup de place et je suis assez intéressé à avoir de grands espaces autour de chez moi* » (RP Bourg-en-Bresse, 28/01)
- L'impact sur la stabilité du réseau électrique : « *Assurer la stabilité du réseau, pour assurer l'équilibre entre production et consommation à tout instant. Plus on va vers des parts importantes d'énergies renouvelables, plus il faut adapter le réseau électrique.* » (RP Crémieu, 17/04)

Toutefois, lors de la réunion publique de Crémieu du 17 avril, le représentant du comité de la donnée a expliqué que ces scénarios sont techniquement réalistes car ils intègrent des dispositions dites de « flexibilité » destinées à pallier les aléas liés à l'intermittence de production de certaines technologies renouvelables. RTE a également précisé que l'ensemble des scénarios qu'ils avaient étudiés étaient réalistes, y compris celui fondé sur 100 % d'énergies renouvelables. Les personnes qui défendent le scénario 100 % énergies renouvelables souhaitent qu'il soit exploité comme une alternative au projet de réacteurs nucléaires EPR2 dans le Bugey :



En conclusion, le DMO affirme que la construction de nouveaux réacteurs est, je cite, « *une condition nécessaire pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et garantir sur le long terme les approvisionnements en électricité à un coût abordable pour les Français* ». Eh bien, non. Il y a d'autres solutions. Ce n'est pas une condition nécessaire. Des solutions fondées sur un développement plus important des EnR qui présentent des risques bien moindres peuvent apporter le même service pour un coût dont personne ne peut dire aujourd'hui qu'il sera plus élevé que celui avec EPR2. Donc, pour FNE AURA, une solution sans EPR2, en allant plus loin dans le développement des EnR, apparaît bien préférable. ▀▀

(RP Crémieu, 17/04, Représentante de FNE AuRA)



Animation du tchat de la réunion publique à Crémieu, 17/04

Selon ces personnes, les évolutions récentes des prix des énergies renouvelables les rendent plus attractives par rapport aux coûts croissants des budgets présentés pour la construction des 6 réacteurs EPR2 (cf. partie 2.7). De plus, selon elles, éviter la construction de réacteurs nucléaires, c'est éviter la production de déchets radioactifs et l'extraction de l'uranium. D'autres soulignent que la fabrication des panneaux photovoltaïques et d'éoliennes dépend aussi de l'extraction minière.

Faire évoluer les modes de production et de distribution d'électricité

Le représentant de Global Chance considère qu'une évolution majeure de la conception de nos modes de production et de distribution de l'énergie est incontournable à courte échéance et que « *l'architecture traditionnelle du système énergétique que l'on connaît, centralisée, est appelée à évoluer en profondeur. De centralisé, ce système passera à décentralisé. Certains pays ont déjà largement entamé cette transition. Par la reprise en main par les usagers à tous les niveaux des territoires et en synergie de tous les secteurs et une meilleure intégration dans les politiques énergétiques de cette nouvelle vision. Le mot magique dans ce cadre, ce sont les fameux réseaux intelligents ou les smart grids qui vont s'imposer et se développer. Ils sont totalement à l'opposé de l'approche de production massive centralisée dont le nucléaire est un peu l'exemple typique* » (RP Crémieu, 17/04).

Cet avis sur un changement profond de modèle est partagé par d'autres : « *Les EnR représentent 92 % des nouvelles capacités électriques installées dans le monde l'an dernier. Donc, on est bien face à l'émergence d'un nouveau modèle. Avec les énergies renouvelables viennent effectivement des visions différentes du système électrique. Le réseau va être plus décentralisé, ce qui demande de l'adaptation* » indique le représentant de Négawatt lors de la réunion de Crémieu.

Des solutions alternatives avec d'autres sources d'énergie nucléaire

Certains participant.e.s en appellent à n'écarter aucune des possibilités qui s'offrent pour diminuer l'impact sur l'environnement: « *Deuxième chose, par rapport aux émissions de gaz à effet de serre, au niveau mondial, ces mêmes énergies fossiles sont responsables de 82% des émissions de gaz à effet de serre. Donc, si on veut limiter le réchauffement climatique il faut diminuer drastiquement le recours aux énergies fossiles et pour cela développer considérablement toutes les énergies bas carbone. Aucune de ces énergies n'est idéale. Elles ont toutes leurs avantages et inconvénients respectifs. Les opposer, ou se priver de l'une d'elles compromet les chances de parvenir à la neutralité carbone* » (RP Loyettes, 12/02).

- **« CFE-CGC Énergie »**: Construire 2 EPR1 en lieu et place de 2 EPR2 ou construire une paire de réacteurs de 1GW chacun, par exemple des AP1000
- **« Les Voix du nucléaire »**: le choix du nucléaire et des ENR

Les technologies nucléaires déjà en service

Parmi les alternatives technologiques proposées, le représentant de CFE Énergies expose la possibilité de produire une part d'électricité nucléaire au moyen de

modèles de réacteurs nucléaires déjà utilisés, soit l'EPR de Flamanville, soit le modèle AP1000 réacteur de troisième génération de conception américaine exploité actuellement en Chine et aux États-Unis. Comme l'EPR, ce réacteur comprend des dispositions passives visant à éviter et limiter les conséquences d'un accident de fusion du cœur. Selon l'intervenant, cette option présente l'avantage du retour d'expérience qui peut permettre d'optimiser les moyens de la relance: « *Aujourd'hui, on a des dizaines de chantiers dans le monde lancés avec cette technologie. On a beaucoup de retours d'expérience en termes de construction, en termes d'organisation des chantiers et aussi en termes de rationalisation des coûts. Donc, à terme, nous pensons que cela pourrait être un avantage certain en termes de coût pour cette alternative. C'est d'ailleurs ce qui est marqué dans le tableau dans l'avantage socio-économique. Ces réacteurs étant plus petits, ils sont plus facilement adaptables sur le réseau. Ceci veut dire qu'il y aurait moins d'adaptation au réseau à faire ou que l'on va moins déranger le réseau ce qui est aussi un avantage industriel de l'AP1000* ». (RP Crémieu, 17/04)

Un seul réacteur, le second compensé

La question de construire 1 ou 2 réacteurs sur le site a, elle aussi, émergé. Certaines personnes ont émis l'argument qu'un développement par étapes (progressif) pourrait



Atelier « Fabrique des alternatives » à Lyon, 09/04

permettre d'avancer tout en ayant la possibilité de tirer des enseignements du premier réacteur avant de lancer le second. EDF soutient qu'il a besoin de construire les réacteurs EPR2 par paire pour optimiser les coûts et profiter de l'effet de la répliquabilité d'un même modèle sur 6 réacteurs.

C'est le scénario alternatif qu'a proposé l'association les Voix du nucléaire qui s'appuie sur son scénario Terrawater, de produire l'équivalent de 20 TWh (térawattheure) mais en ne conservant qu'un seul réacteur EPR2. Le second serait remplacé par le développement de l'énergie renouvelable, dont une part hydro-électrique.

Les technologies nucléaires en développement

Les petits réacteurs modulaires (SMR) sont évoqués comme une alternative potentielle aux EPR2. Les questionnements qu'ils ont suscités concernent :

- Leur maturité technologique
- Leurs avantages présumés (flexibilité, sûreté, coûts)
- Les perspectives de déploiement industriel
- L'incertitude technologique et réglementaire entourant ces technologies limitant leur crédibilité immédiate

Les réacteurs de quatrième génération ont également été mentionnés. Ici, les interrogations se posent quant à leurs perspectives de développement et à leur capacité à répondre aux enjeux actuels de la transition énergétique².

Les alternatives et les projets d'EDF

Les tableaux multicritères présentés par EDF

Dès la phase de préparation du débat, la maîtrise d'ouvrage a indiqué dans le DMO les caractéristiques du projet et ses impacts socio-économiques et environnementaux. Mais ce document devait également détailler un scénario sans le projet envisagé ainsi que les alternatives étudiées.

Ainsi, l'entreprise a présenté plusieurs scénarios. L'abandon du projet dans le Bugey a été évoqué. La construction auprès d'une autre centrale existante ou sur un site non nucléaire, le choix d'une autre technologie nucléaire (de puissance équivalente ou inférieure) ou d'un autre mode de production d'électricité ont aussi été présentés.

Lors de la réunion publique sur les alternatives, des éléments ont été précisés par EDF lors d'une présentation mettant en lumière ses critères de choix en faveur d'une localisation du projet :

- À proximité immédiate d'un site existant
- Absence de critères excluants tels que des risques naturels
- Faisabilité technique aisée pour le raccordement au réseau électrique
- Présence d'un écosystème d'entreprises locales potentiellement intéressées au projet

- Capacité à développer le projet dans les meilleurs délais
- Soutien avéré des collectivités locales

La méthodologie et les critères retenus dans les évaluations comparatives présentées par EDF ont été questionnés. Des participant-e-s demandent plus de transparence sur les hypothèses retenues et l'intégration de critères sociaux et environnementaux.

Le choix du site de Loyettes a fait l'objet de nombreuses questions. Des participants et participantes ont évoqué le site de Creys-Malville, situé à une quarantaine de kilomètres sur le territoire de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, et sur lequel se situait Superphénix, réacteur nucléaire en cours de démantèlement. L'avantage de ce site, selon ces personnes, serait de disposer de foncier et d'être dans une zone moins densément peuplée. Un autre site a été évoqué, celui de Tricastin, qui dispose déjà d'un CNPE.



[...] même si on est convaincu de la nécessité de développer le nucléaire, on peut se poser la question de savoir si notre territoire est pertinent pour l'accueil de nouvelles centrales. ▮ ▮

(RP Bourgoin-Jallieu, 25/03)

Pour EDF, au-delà des résultats de l'analyse multicritère présentée, c'est notamment l'implication et la motivation du territoire, ainsi que la capacité d'intégration du projet dans le territoire qui l'ont orientée vers le site du Bugey.



Forum des publics à Vaulx-en-Velin, 20/02

2. On notera ici que le Conseil de Politique Nucléaire du 17 mars 2025 a ouvert la voie à ces nouveaux types de réacteurs en demandant aux opérateurs publics (EDF, ORANO et CEA) de proposer un plan de développement pour la deuxième partie du siècle. Par ailleurs, des initiatives privées de SMR à neutrons rapides se font jour en France et à l'étranger. Ainsi, un premier débat public sera organisé prochainement par la CNDP sur le projet de réacteur à neutrons rapides refroidi au plomb liquide porté par l'entreprise italienne Newcleo. »



Débat mobile à Ambérieu-en-Bugey, 30/04

3. LA GOUVERNANCE DU PROJET AU NIVEAU LOCAL

3.1 Des acteurs locaux en attente d'informations et d'écoute

Une multiplicité d'acteurs sur un territoire morcelé administrativement

Le DMO met en avant, quoique partiellement, les particularités du territoire où EDF souhaite implanter le projet (cf. partie 1), un territoire densément peuplé, dynamique économiquement où l'industrie, l'agriculture et le tourisme jouent un rôle important. Il s'agit également d'un territoire où le Rhône sépare les deux départements de l'Ain et de l'Isère, non loin de la métropole de Lyon (40 kilomètres) et de la Suisse et Genève (80 kilomètres). Il en résulte un grand nombre d'acteurs potentiellement impliqués dans le projet: « *Nous avons été intéressés de découvrir que ce projet mobilise une quantité importante d'acteurs divers: région, départements, acteurs locaux mais également qu'il y a un lien avec la Suisse. On peut comprendre toutes les échelles d'une politique territoriale* » (Contribution citoyenne 1, Annexe 17.a).

Cette multiplicité des intervenant-e-s rend confus le processus de gouvernance pour le grand public: « *Beaucoup d'acteurs sont mentionnés p. 86-87, quel est leur rôle et leur poids dans les décisions prises? On parle ici par exemple de l'Agence de l'Eau, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)... et la Commission Locale d'Information (CLI) p. 85: qui la compose, quel est son poids et son rôle exactement?* » (Contribution citoyenne 1, Annexe 17.a).

Quelle place pour les collectivités ?

Le grand public s'interroge sur le rôle et la place des collectivités. De nombreuses collectivités (le conseil régional, les départements de l'Ain, du Rhône et de l'Isère,

les communautés de communes et les communes proches du site) souhaitent être associées davantage au projet, notamment sur les questions liées aux aménagements mais aussi à l'information et la formation en matière sécuritaire.



La commune souhaite participer activement aux démarches de concertation territoriale conduites sous l'égide de la préfecture de région et du processus « grand chantier », afin d'assurer une intégration harmonieuse, équitable et durable du projet dans la plaine de l'Ain. »

(CA 72, Commune de Blyes)

Les collectivités proches du projet se sont investies dans toutes les réunions publiques, permanences et cahiers d'acteur, signe à la fois de leur intérêt pour le projet mais aussi d'une certaine inquiétude sur le fait que cela puisse « se faire sans eux ». Les élu-e-s locaux-ales opposé-e-s au projet ont aussi fait connaître leur volonté d'exister dans le débat public.

3.2 Un processus de décision questionné localement

À l'instar des interrogations quant à la gouvernance générale des projets nucléaires (cf. 2.1), des questionnements émergent également au niveau local.

L'État a mis en place autour de la préfète de région une démarche d'accompagnement territorial avec un coordinateur dédié chargé d'identifier et de préparer les thématiques d'aménagement du territoire et de mettre en place une procédure « grand chantier ». Ce comité de coordination regroupe des élu-e-s, des représentant-e-s des collectivités et du monde économique, des services de l'État ainsi que EDF et RTE mais aucune association. Y participer est donc naturellement une revendication des associations, en particulier les plus actives dans le débat.



[...] Et la société civile dans toute cette réflexion ?

(RP Bourgoin-Jallieu, 25/03, FNE Ain)



J'ai vu qu'il y avait des groupes de travail à ce sujet, mais les associations et les usagers des transports n'ont pas été conviés jusqu'ici. C'est un peu dommage que l'on ne puisse pas être associé à la réflexion justement sur les transports.

RP Bourgoin-Jallieu, 25/03, FNAUT)

Les opposants au projet (associations, élu.e.s...) s'organisent pour contester l'opportunité du projet. Au stade du débat public, ils ont eu accès à une information actualisée sur le projet, complémentaire aux informations dont ils disposent par la Commission Locale d'Information (CLI) mais regrettent d'être tenus à l'écart des travaux de ce comité par l'État. Ils souhaitent intégrer les groupes de travail de la préfecture.

On notera que les territoires du nord du département de l'Isère, en particulier la communauté de communes des Balcons du Dauphiné, demandent à être plus intégrés au pilotage du projet, de manière à en mesurer les impacts et à en partager les avantages équitablement.



Aujourd'hui, il faut vraiment penser le projet comme un projet territorial. Les Balcons du Dauphiné, le Nord-Isère font partie de ce territoire qui va accueillir le projet. Donc, on verrait d'un très mauvais œil qu'un territoire soit sacrifié par rapport à un autre.

(RP Bourgoin-Jallieu, 25/03, FNAUT)



Réunion publique à Bourgoin-Jallieu, 25/03

LES ATTENTES SUR LA NÉCESSAIRE ÉQUITÉ DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET FISCALES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

- Ces questions sont au cœur de nombreuses contributions. Ainsi, le projet devient un enjeu de négociation et d'équité territoriale, ainsi qu'un critère d'acceptabilité entre les différentes collectivités territoriales. Les participants et participantes cherchent à s'assurer que les retombées financières bénéficieront effectivement aux populations et collectivités qui supporteront les contraintes du projet. Selon certain-e-s participant-e-s, les règles de répartition des retombées fiscales qui ont prévalu dans le cas du CNPE actuel privilégient les collectivités du département de l'Ain au détriment de celles de l'Isère, alors que les risques aussi bien que les nuisances sont partagés : « *L'Isère qui ne fait pas partie des retombées économiques, cette fois va-t-elle en profiter ?* » (RP Loyettes, 12/02).
- Une demande de clarification et de rééquilibrage est donc portée : « Cette collaboration inter-territoriale pourra clarifier les logiques de répartition des efforts d'investissements publics, de distribution équitable des bénéfices territoriaux et de partage solidaire des contraintes » (CA 35, Communauté de communes des Balcons du Dauphiné). La réflexion sur la fiscalité est également un enjeu pour l'acceptabilité du projet : « *Sur un plan plus matériel, une vigilance toute particulière sera portée quant aux modalités de redistribution équitables des recettes fiscales issues de cet équipement, qui est au cœur d'un bassin de vie en partage* » (CA 35, CCBD).
- « [...] l'intérêt national du projet implique également de promouvoir une équité territoriale de la fiscalité engendrée par l'EPR2 du fait que près de la moitié des communes du périmètre d'incidence du projet se trouvent en Isère. » (CA 10, Département de l'Isère).

4. LES IMPACTS SOCIO-ÉCONOMIQUES ET L'OPPORTUNITÉ VUE À L'ÉCHELON LOCAL

4.1 Le cycle de vie du projet

Le lien avec le CNPE de Bugey

Un territoire marqué par l'histoire de l'énergie nucléaire

L'énergie nucléaire est présente de manière continue sur le site de Saint-Vulbas, proche du Rhône, depuis la construction de la première centrale « graphite-gaz » dans les années 1970, et aujourd'hui arrêtée. Le Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) actuel, qui exploite 4 réacteurs nucléaires depuis le début des années 1980, a été construit sur le même site qui a ensuite accueilli l'Installation de Conditionnement et d'Entreposage de Déchets Activés (ICEDA). L'ICEDA est dédiée à l'entreposage provisoire des déchets issus des 9 réacteurs actuellement en déconstruction sur le territoire national, dans l'attente de la mise en service d'une solution de stockage géologique. Le DMO détaille la composition du CNPE.

Le territoire compte de nombreuses personnes qui travaillent ou ont travaillé au CNPE, ou qui connaissent des personnes qui y sont impliquées. Il compte aussi des personnes qui ont lutté contre son ouverture ou, plus tardivement, contre le projet de Superphénix.

La construction des EPR2 viendrait prolonger le lien du territoire avec l'énergie nucléaire. Certain-e-s habitant-e-s souhaitent savoir pour combien de temps : « *Quelle est la durée de vie d'un EPR ?* » (RP Loyettes, 12/02). Les chiffres échangés au cours du débat public, de 60 ans (horizon 2100) à plus (80 à 90 ans) ont suscité des questions sur la prise en compte du réchauffement climatique et des débits d'étiage du Rhône à ces horizons. La phase chantier, sa durée et ses impacts interpellent le public.

Les impacts de la phase de chantier inquiètent le public, en particulier sa durée, à compter du démarrage des travaux connexes qui pourraient intervenir en anticipation des autorisations : « *Là, vous allez pouvoir faire tous les travaux annexes en attendant d'avoir les autorisations pour commencer à construire les réacteurs. Est-ce bien cela ?* » (RP Bourg-en-Bresse, 28/01).



Atelier avec les conseils de développement, 16/04

« *Il y a tout de même beaucoup de questions malgré votre présentation rassurante qui restent en suspens* » (RP Loyettes, 12/02). Sont cités les risques de nuisances pour les riverains des voies de circulation (bruit, poussières, trafics), les stockages sur site ou à l'extérieur de celui-ci, les émissions de gaz à effet de serre du chantier, ou encore les conditions du maintien des activités autres dont l'agriculture.

Le volume des terrassements (8 millions de mètres cubes enlevés selon le DMO) inquiète, ainsi que leur remplacement par du matériau de substitution plus stable, dont l'origine questionne : « *Quid de l'origine des matériaux de substitution, quels sont les effets de la manipulation des alluvions probablement impactées par des polluants éternels ?* » (CA 53, LPO AuRA), « *On n'a pas suffisamment d'informations sur comment ces matériaux seront acheminés* » (RP Meximieux, 08/04).

LE SITE NUCLÉAIRE DE CREYS-MALVILLE

- À 30 kilomètres du CNPE du Bugey, ce site est un cas particulier emblématique de l'histoire du nucléaire sur le territoire. Construit à la fin des années 1970 sur la base d'un nouveau procédé dit de « surgénération », il a été arrêté par décision gouvernementale peu après sa mise en service, à la fin des années 1990. De violentes manifestations avaient émaillé la phase de construction. Il est l'un des exemples des luttes contre le nucléaire. Même si les faits sont désormais anciens, son histoire est encore vivante dans les esprits et fait perdurer le doute dans le grand public et chez certain-e-s élu-e-s sur la capacité réelle de l'État à porter jusqu'à son terme un projet faisant l'objet de contestations.

Le calendrier de construction a suscité interrogations et inquiétudes. EDF mise sur un effet de série qui permettrait de réduire le délai de mise en service de 110 à 70 mois à partir du 4^e ou 6^e EPR2. Cette estimation a entraîné de nombreuses réactions sur la plateforme participative, les réunions publiques, tout comme les cahiers d'acteur : « *On nous promet 70 mois, mais le rythme actuel dans le monde, c'est 120, donc je ne sais pas comment, même avec le lead time, on fait mieux* » (RP en visioconférence, 06/05) ou encore « *À noter que la Cour des comptes rappelle que le temps moyen de construction d'un réacteur dans le monde avait été de 121 mois entre 1996 et 2000* » (CA 73, Groupe parlementaire LFI). D'autres jugent tout simplement le calendrier irréaliste : « *Même si le « premier béton nucléaire » était coulé en 2033-2035, envisager la première divergence seulement sept ans plus tard est totalement irréaliste* » (CA 75, Global Chance). Par ailleurs, plusieurs acteurs soulignent que, même si ces délais étaient tenus, ils ne permettraient pas de respecter les objectifs de neutralité carbone en 2050.

La prolongation du parc existant en question

La filière nucléaire dispose d'une position centrale dans la production d'électricité décarbonée en France et celle-ci doit être pérennisée par une prolongation des réacteurs actuellement en service et leur remplacement en fin de vie. ■■

(CA 55, CGT EDF Bugey)

Des participants et participantes ont posé des questions portant sur les 4 réacteurs nucléaires en exploitation au CNPE du Bugey. « *Est-ce que l'arrivée de ces nouveaux réacteurs entraînerait la fermeture des anciens réacteurs ? Et*

quelle est la durée de vie de la centrale existante du Bugey ? » (Contribution citoyenne 1, Annexe 17.a).

Un programme de travaux dit de « grand carénage » vise à allonger leur durée de vie, estimée au départ à une quarantaine d'années. Les travaux se dérouleront prochainement. Mené à son terme, ce grand carénage permettrait un allongement d'une dizaine d'années de la durée de fonctionnement du parc actuel. EDF ne se fixe pas de date de fermeture des centrales. Des participants et participantes ont alors questionné l'opportunité de mettre en service de nouveaux réacteurs nucléaires. Pour EDF, le projet de réacteurs nucléaires EPR2 est indépendant du parc des réacteurs existants mais la fermeture simultanée de plusieurs centrales actuelles créerait un risque de pénurie électrique si aucune solution de remplacement n'était mise en œuvre.

Des questions et inquiétudes ont émergé sur la « cohabitation » avec le projet EPR2 : « *Même si les délais de construction de l'EPR2 étaient respectés – ce qui relève du vœu pieux sachant que Flamanville devait être mis en service en 2012 – cela supposera une autorisation de prolongation à 70 ans des réacteurs existants ! Qui raisonnablement peut y croire, hormis le service communication d'EDF ?* » (CA 34, Les Écologistes de l'Ain).

D'où des questions complémentaires : « *Quels chevauchements avec les EPR2 (production, emplois...) et quid des besoins de refroidissement cumulés avec les EPR2 projetés ?* » (Cahier collectif d'acteurs, CCLV AuRA). De plus la concomitance des travaux du grand carénage des réacteurs du CNPE actuel et de l'éventuel chantier des EPR2 inquiète sur la capacité du territoire à absorber les impacts des 2 chantiers, notamment en termes de nuisances.



Réunion publique à Meximieux, 08/04

4.2 Quel projet de développement pour le territoire ?

Tant dans ses étapes de construction, dites de chantier, que dans sa phase d'exploitation, le projet de construction de 2 réacteurs nucléaires EPR2 impacterait le territoire dans son développement.

Quelle industrialisation et quel développement économique ?

De nombreuses personnes soulignent l'intérêt de développer la filière du nucléaire et de structurer une économie locale autour de ce projet: cela pourrait être l'occasion d'attirer de nouvelles entreprises spécialisées, et de renforcer l'activité de multiples entreprises existantes sur le territoire. Le projet s'inscrit dans une stratégie de renforcement du tissu industriel régional. Les organisations patronales (MEDEF, CPME) soutiennent le projet pour la compétitivité énergétique. Des expressions en faveur du projet (élu-e-s, monde économique...) y voient une possibilité de développement local: « *Les besoins en main-d'œuvre pour la filière vont générer la création d'emplois locaux dans tous les secteurs comme les services, le logement, les infrastructures, les transports, l'éducation, les commerces et attirer la culture et les loisirs* » (CA 13, Groupe Albatros).

D'autres au contraire expriment leur crainte de voir le territoire se spécialiser trop sur ce seul secteur, de ne pas laisser de place, notamment dans la zone d'activités du PIPA, à d'autres industries ou services.

Concernant les synergies et l'effet d'entraînement possible pour les entreprises de la région, la CCI AuRA « *a mis en place la plateforme CCI Business qui vous donne accès à ces opportunités de marchés, mais aussi à toute une offre d'accompagnement pour les CCI pour une meilleure intégration dans cette filière* » (RP Bourgoin-Jallieu, 25/03, représentante de la CCI AuRA).

Quel maintien des activités touristiques ?

Des contributions portent sur l'équilibre entre les différents secteurs économiques présents sur le territoire, notamment l'articulation de la filière du nucléaire avec les activités agricoles et le tourisme.

Des inquiétudes exprimées sur l'activité touristique et l'image du territoire

Comment le projet va-t-il cohabiter avec les activités touristiques du territoire, compte tenu de son impact sur le paysage? La commune de Saint-Romain-de-Jalionas « *affirme son attachement à la préservation de son cadre de vie, de son environnement, de ses paysages et de son patrimoine, notamment en veillant au respect de ses vestiges archéologiques* » (CA 45, commune de Saint-Romain-de-Jalionas). La commune de Leyrieu (CA 82) et la communauté de communes des Balcons du Dauphiné (CA 35, CCBBD) citent les lieux du territoire dont il faut préserver l'attractivité



Animation du tchat de la réunion publique à Bourgoin-Jallieu, 25/03

touristique: plateau de Crémieu, grottes de La Balme, falaise et site archéologique de Larina, ViaRhôna... La commune de Leyrieu a ainsi une démarche en cours pour bénéficier de la labellisation Pays d'Art et d'Histoire (LPAH).

Comment préserver les capacités d'accueil touristique du territoire ?

Le représentant de la préfecture de région apporte des éléments d'information sur la question des logements touristiques qui pourraient être partiellement redirigés vers l'hébergement des travailleurs:

« [...] l'intention est de ne pas utiliser les capacités d'accueil touristiques actuelles du territoire. On a identifié un certain nombre de campings par exemple à proximité du chantier [...]. L'idée est de se poser la question sur ces sites ou sur d'autres, peut-être de les agrandir pour mettre une offre supplémentaire et donc de loger les salariés déplacés sur ces nouveaux sites, mais ne pas utiliser l'offre touristique déjà actuelle puisque ce territoire a des enjeux touristiques et réfléchit à son développement[...] » (RP Bourgoin-Jallieu, 25/03, Coordonnateur EPR2 auprès de la préfecture de région)

Quelles incidences sur l'agriculture et les productions locales ?

Des interrogations sur l'impact direct du projet sur certaines productions agricoles, et les nécessaires compensations financières

L'impact sur l'activité agricole est évoqué à partir de la consommation de terres agricoles et des perturbations que pourrait engendrer le projet, en particulier durant la phase de chantier: « *La réflexion sur le déroulé des travaux*

devra se faire de façon à maintenir l'exercice d'une activité agricole sur l'ensemble du territoire perturbé [...] » (CA 43, Chambre d'Agriculture de l'Ain). La crainte de fragilisation de plusieurs jeunes exploitations agricoles est également mentionnée par la Chambre d'Agriculture de l'Ain (CA 43).

Le dossier de présentation du projet chiffre le besoin de foncier à « 220 hectares de terrains identifiés sur les communes de Loyettes et de Saint-Vulbas au titre du projet industriel » (DMO p. 102). Certaines contributions s'inquiètent également des surfaces complémentaires dont aurait besoin le projet: « 150 hectares de foncier agricole autour du site qui hébergeraient des projets annexes (routes, parkings, logements, ...) » (CA 73, Groupe parlementaire LFI). EDF a précisé au cours du débat que ces 150 hectares étaient une estimation haute, basée sur l'exemple du projet EPR2 à Penly et qu'une réflexion était menée pour réduire ces besoins: « À Penly, on a donc déjà réduit de moitié, plus que de moitié, cette surface potentiellement concernée » (RP Meximieux, 08/04, EDF). Ces terrains seraient dédiés à des adaptations routières, à la construction d'un franchissement du Rhône, ou à la construction de logements, provisoires ou pérennes.

La compatibilité du projet avec la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) a été questionnée. Il a été porté à la connaissance du public l'existence d'un dispositif d'exclusion pour tous les projets d'intérêt national dans lequel le projet du Bugey est inclus sans que plus de précisions ne soient apportées.



Visite experte du site du projet, 12/02

Le besoin de protection des filières locales



Les produits agricoles de l'Ain sont également reconnus pour leur qualité: vins du Bugey, volailles et produits laitiers de Bresse, productions piscicoles de la Dombes... L'association entre la centrale du Bugey et des productions pèse déjà sur certaines filières, en témoigne le long combat des viticulteurs du Bugey pour débaptiser la centrale actuelle. Ce projet, par son ampleur et sa durée de réalisation, par la publicité qui lui sera faite pourrait mettre en péril des filières et à travers elles, de nombreux emplois agricoles [...]

(CA 69, Confédération Paysanne de l'Ain)

Les producteurs agricoles locaux, en particulier les viticulteurs s'inquiètent d'ores et déjà de la protection de leur production dans un contexte où le CNPE actuel portant le nom de « Bugey » viendrait dévaloriser l'identité productive du territoire (Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) viticoles, notamment les vins de Bugey et de Cerdon). Le projet de réacteurs nucléaires EPR2 viendrait renforcer cette difficulté. L'enjeu est celui de l'identité du projet et du territoire sur lequel il est implanté: « Est-ce qu'on est sûr que le site est bien dans le Bugey? Ça me paraît plutôt dans la plaine de l'Ain. L'attractivité touristique et gastronomique du Bugey risque d'être dévaluée si ces EPR portent le nom de Bugey » (Réseaux sociaux, 12/02).

Quels impacts sur les paysages?

Les inquiétudes sur l'impact visuel des nouvelles installations

Le projet actuel laisse ouverte la possibilité de construire 2 tours d'environ 205 mètres de hauteur ou 4 tours d'environ 161 mètres. L'entreprise a indiqué sa préférence pour l'option à deux tours, qui présenterait des avantages en termes d'occupation du sol, de consommation de ressources, de coûts de construction et de maintenance.

Pour certains acteurs, la variante du projet comportant 2 tours serait moins acceptable que celle comportant 4 tours moins hautes: « La préférence d'EDF pour l'option à deux tours aérorefrigérantes de 205 mètres (plus haute que le site de Larina), que l'on peut entendre pour des questions économiques, est cependant incompatible avec la volonté de maintenir la qualité du cadre de vie du territoire » (CA 35, CCBD).

L'impact visuel des nouvelles installations, et particulièrement le dimensionnement des tours aérorefrigérantes, constitue une préoccupation esthétique et identitaire majeure:

« Le territoire est-il prêt à accueillir la construction de deux réacteurs EPR2 avec deux tours de 205 mètres de hauteur? Non, il ne l'est pas. Les habitants que j'ai pu questionner sont unanimes sur ce point. Par contre, le sont-ils avec des tours



Visite experte du site du projet, 12/02

de 161 mètres ? Oui, ils le sont, mais ils auraient tout de même préféré des tours de 128 mètres comme celles actuelles » (RP Bourgoin-Jallieu, 25 mars).

Certaines personnes souhaitent qu'EDF étudie des propositions alternatives. Un participant souhaite que soit étudiée une solution avec des tours plus basses : « Pourquoi pas des tours plus basses comme à Chinon ? Est-ce possible ? » (RP Loyettes, 12/02). D'autres questionnent un fonctionnement sans tours aéroréfrigérantes : « A-t-on vraiment besoin des tours aéroréfrigérantes ? Pourrait-on fonctionner en circuit ouvert ? » (RP Loyettes 12/02). Ce à quoi EDF répond que « le projet de construction d'une paire de réacteurs EPR2 à proximité de Bugey étant en bord de fleuve, une solution en circuit fermé sur aéroréfrigérant a été retenue [cela limite les besoins en eau des réacteurs]. C'est la solution retenue dans le monde pour les centrales nucléaires de forte puissance qui ne sont pas en circuit ouvert ».

Les mêmes évoquent une alternative technique : « Est-il envisageable d'ajouter des petits aéroréfrigérants sur les purges comme à Civaux, afin d'avoir un échauffement encore plus faible que les quelques dixièmes de degré prévus, avec les 2 (ou 4) grandes tours aéros ? » (RP Loyettes, 12/02).

Les lignes électriques

Les questions portent également sur le raccordement électrique des nouvelles installations, l'enfouissement étant suggéré par certaines personnes : « La commune de Leyrieu qui supporte déjà une ligne très haute tension sera-t-elle de nouveau impactée par les lignes futures ? » (CA 82, Commune de Leyrieu). Les responsables de RTE ont indiqué qu'ils n'avaient pas étudié d'alternatives à leur projet car aucune autre solution technique ne leur apparaît opportune. Le projet serait précisé, notamment dans son fuseau (la zone où passerait le réseau), si EDF et RTE décidaient de

poursuivre le projet suite au débat public : « Le raccordement de l'EPR2 nécessitera effectivement la construction de 2 lignes aériennes à 400 000 volts pour l'évacuation de la puissance électrique produite par les réacteurs nucléaires vers le poste existant « RTE Saint-Vulbas ». Ce poste est actuellement relié au CNPE de Bugey. Il dispose de l'espace nécessaire pour accueillir de nouvelles installations. Il est à noter que le poste « RTE Saint-Vulbas » actuel, est mitoyen avec le site du projet EPR2, ce qui devrait limiter la longueur des nouvelles lignes électriques aériennes à construire entre le poste et les installations EPR2 » (Q36).

4.3 Les infrastructures et services liées au projet et l'impact sur le territoire

Des inquiétudes sont exprimées quant au maintien de la qualité de vie sur le territoire :

« [...] On est bien ici et ce serait dommage que la qualité de vie se détériore » (DM Ambérieu-en-Bugey, 30/03).

Cette notion de qualité de vie se décline selon différents facteurs :

Des infrastructures et des modes de déplacement à adapter

L'augmentation des trafics et l'impact sur le cadre de vie et la nécessaire adaptation

De nombreuses contributions soulignent l'impact que le projet aurait sur le trafic routier pendant le chantier et après la mise en service des nouveaux réacteurs et le risque de saturation du réseau local : « On a des axes de circulation dans la région qui sont déjà saturés aux heures de départ et d'arrivée du travail, c'est un point qui n'a pas été réglé ces vingt dernières années et je ne vois pas comment il pourrait être réglé en si peu de temps avant le lancement du chantier » (RP Bourgoin-Jallieu, 25/03).

Les questions se posent donc sur la capacité du réseau de transport actuel : « Il faut s'assurer, par exemple, que le réseau routier du PIPA [Parc Industriel de la Plaine de l'Ain] pourra absorber la charge supplémentaire. La traversée du Rhône par les ponts existants ou à venir est un sujet urgent à traiter » (CA 65, CFE - UNSA Énergie).

La communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA) appelle dans son cahier d'acteur à « des infrastructures dimensionnantes comme un nouveau franchissement sur le Rhône à Loyettes, un diffuseur sur l'A42 à Leyment ou un pôle d'échanges multimodal à Meximieux » (CA 8, CCPA). La localisation d'un éventuel nouveau pont est cependant à étudier en prenant en compte un territoire élargi entre Loyettes et Lagnieu et « les études de trafic et d'aménagement sont d'ores et déjà en cours, en lien avec l'ensemble des collectivités » (CA 10, Département de l'Isère). Des participant·e·s évoquent aussi l'usage de traversées par les modes doux : « on pourrait vraiment imaginer de ne pas construire plusieurs ponts, mais de créer des passerelles pour les modes doux afin que les habitants d'un côté du Rhône puissent passer facilement de l'autre côté du fleuve. En faisant cela, on pourrait améliorer également la condition sur la décarbonation puisque ce serait un facteur incitatif pour passer aux modes doux. Cela éviterait de perdre 20 minutes à aller traverser le pont à Loyettes ou ailleurs » (RP Bourgoin-Jallieu », 25/03).

Dans le même esprit, le représentant de la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports) questionne le fait que les solutions envisagées sont très portées sur la route et peu sur le train ou le tramway qu'il souhaite voir se développer : « C'est une vision plutôt très carbonée pour l'instant des déplacements » (RP Bourgoin-Jallieu, 25/03).

Le représentant de la préfecture de région apporte certaines réponses : « Il y a des ambitions aussi sur le volet ferroviaire et les transports en commun, augmentation progressive de l'offre sur la ligne ferroviaire Lyon - Ambérieu portée par la région avec l'État et SNCF Réseau, le projet de tramway entre Lyon, Meyzieu et Crémieu, le tramway CFL porté par le conseil régional » (RP Bourgoin-Jallieu, 25/03).

Enfin, la question du transport fluvial a aussi été abordée, en particulier pour les matériaux : « On trouve une carte très précise des tailles de péniche sur quelles voies fluviales [qui] vous donnera une idée de ce que l'on peut transporter » (RP Bourgoin-Jallieu, 25/03).

Les besoins en logements induits par le projet Des inquiétudes quand à une probable tension sur le marché immobilier local

Le besoin en logements supplémentaires lié au projet des EPR2 est analysé dans le [portrait de territoire](#) réalisé en février 2025 par l'Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Il est estimé à hauteur de 4400 logements pour la période 2027-2042.

Le besoin en logements supplémentaires – et en partie provisoires pour ceux qui sont liés à la phase chantier – est pointé comme une problématique essentielle à résoudre : « Environ 50 % des employés du chantier seront des « grands déplacés », des personnes extérieures aux territoires et 50 % des logements nécessaires au pic d'activité demeurent inexistantes aujourd'hui » (CA 84, Département du Rhône). Les solutions d'hébergement posent également des questions éthiques : « On a commencé à nous expliquer qu'on allait faire des camps de fortune pour installer les travailleurs. Est-ce que c'est cela que l'on veut aussi dans notre pays ? » (RP Bourg-en-Bresse, 28/01).



Reunion publique à Bourgoin-Jallieu, 25/03

La tension attendue sur le marché de l'immobilier peut apparaître comme une occasion à ne pas rater pour les propriétaires : « *Cela va faire monter les prix de l'immobilier mais est-ce qu'il faut penser uniquement à notre petit bonheur ?* » (Permanence Lagnieu, 21/04). Mais cette tension accentuerait les difficultés pour les autres : « *Où est l'impact pour les habitantes et habitants d'ici qui veulent acheter. Les salaires sont moyens, les habitantes et habitants de Lagnieu sont moins riches que dans d'autres communes* » (Permanence Lagnieu, 21/04).

Les suggestions pour anticiper le besoin en nouveaux logements

L'impact des logements qu'il faudrait construire questionne : « *Quelles insertions harmonieuses dans les territoires et les paysages ? Comment on gère les logements ? On en a assez des lotissements à perte de vue...* » (Permanence Lagnieu, 22/04). Les propositions incluent une meilleure répartition des nouveaux habitants sur un grand nombre de communes avec des projets de construction en « *petits collectifs* » (CA 72, Commune de Blyes). Il s'agit aussi de combiner différents types d'habitats : « *Ce qui est prévu dans les réflexions en cours sur les logements, il a été évoqué à la fois des logements pérennes, des logements modulaires, des logements transformables* » (RP Bourgoin-Jallieu, 25/03, EDF). Le représentant de la préfecture de région complète : « *On peut imaginer des logements qui dans un premier temps seraient occupés par des salariés du chantier et au fur et à mesure [...] ces logements pourront tout à fait être transformés pour loger des jeunes, pour le logement social, des seniors ou des familles en fonction des besoins réels de ce territoire* » (RP Bourgoin-Jallieu, 25/03).

L'impact du projet sur les besoins en services publics locaux

De nombreuses contributions pointent la tension à venir sur les services, notamment les établissements scolaires et l'accès aux soins : « *Cela va faire venir beaucoup de monde, [...] les crèches seront encore plus blindées* » (DM Ambérieu-en-Bugey, 30/03) et « *En aucun cas, le projet d'EPR2 ne doit conduire à une dégradation de l'offre existante, qui impacterait en premier lieu les plus précaires dans l'accès au logement, aux soins, aux solutions de garde d'enfants...* » (CA 35, CCBD).

Quels financements pour ces infrastructures et services ?

Le montant des investissements nécessaires pour financer ces infrastructures questionne le public : « *Quelle estimation avez-vous des coûts induits pour le territoire en aménagement, logements, réseaux routiers et autres infrastructures ? Et qui les prendra en charge ?* » (Contribution citoyenne 3, Annexe 17.c) ou encore « *qui va nous aider à financer l'augmentation de la cantine, l'augmentation de salles et de classes supplémentaires alors qu'aujourd'hui on est plutôt dans la situation de fermeture de classes ?* » (RP Bourgoin-Jallieu, 25/03, Représentant de l'association Villemoirieu Demain).



Permanence à Crémieu, 18/02

Le soutien de l'État et d'EDF est attendu par les départements de l'Ain et de l'Isère : « *Ainsi, les infrastructures nécessaires au projet et à l'adaptation des services publics sur le territoire devront être soutenues financièrement par EDF et par l'État, que ce soit pour les besoins en phase chantier ou en phase d'exploitation* » (CA 10, Département de l'Isère).

Le représentant d'EDF précise la position de l'entreprise dans le cadre de la démarche « grand chantier » initiée par l'État. Lors de la réunion publique de Bourgoin-Jallieu, le 25 mars, il s'appuie sur l'exemple de l'EPR de Flamanville, tout en précisant qu'il s'agit juste de donner une idée de ce que pourrait être le soutien d'EDF. Au total, l'investissement a été de 120 millions d'euros. La part d'EDF est à peu près de 30 %, de même pour les collectivités, 30 % et 30 % la part de l'État.

Le représentant de la préfecture de région, après avoir détaillé les projets d'investissement sur le volet ferroviaire, complète : « *On va essayer de les accélérer et de les coordonner, et peut-être de les doper aussi un peu financièrement dans le cadre de la démarche* » (RP Bourgoin-Jallieu, 25/03).

4.4 L'emploi et la formation

Un projet vu comme porteur de développement et d'emplois ?



Le nucléaire est le troisième secteur industriel français avec 220 000 emplois, soit 6,7% de l'emploi industriel national.

(CA 49, Vinci Énergies)

Sur un territoire qui vit avec l'énergie nucléaire depuis plus de 50 ans, les sujets liés à l'emploi ont été régulièrement abordés dans les rencontres du débat et dans de nombreux cahiers d'acteur : « *En Auvergne-Rhône-Alpes, environ 1200 entreprises, dont beaucoup de PME, y sont impliquées. La filière nucléaire française prévoit environ 100 000 recrutements au cours des dix prochaines années, dont 20 000 personnes pour notre seule région* » (Cahier collectif d'acteurs, CCI AuRA).

Où en sont les compétences et la formation dans la filière nucléaire ?

Il existe des avis contrastés sur l'état des lieux des compétences dans la production d'énergie nucléaire. Ainsi lors du débat mobile de Pont-de-Cheruy, une personne estime qu'« on n'a plus les compétences, on a qu'à voir les problèmes de Flamanville », tandis qu'une autre pense qu'« on maîtrise bien la production d'énergie nucléaire en France » (DM Pont-de-Cheruy, 27/04).

Certain-e-s appuient leur avis sur le rapport de la Cour des comptes : « La question des compétences... effectivement, elles ont largement disparu en France et l'une des recommandations de la Cour des comptes, c'est de dire, avant d'engager des nouveaux projets à l'international, vérifions que l'on ne va pas mettre en retard le programme EPR2 en France » (RP en visioconférence, 29/04). D'autres, comme les acteurs économiques considèrent que c'est un levier pour la formation et l'acquisition de compétences : « C'est une formidable source d'emplois et de montée en compétences pour les gens de la région AuRA, et ceux qui voudront venir jusqu'à nous » (Vidéos des acteurs, Union des Métiers du Nucléaire, Annexe 20).

Les besoins de formation sont à la mesure des recrutements. « [...] Pour répondre aux besoins de la filière d'ici 2030, la France doit recruter et former 100 000 personnes » (CA 13, Albatros). Certains métiers ont souffert de l'arrêt du programme nucléaire précédent : « Soudeurs, tuyauteurs, chaudronniers, usineurs (traditionnels et numériques), monteurs, ouvriers et techniciens de maintenance, concepteurs, chefs de projets, acheteurs, etc. Autant de métiers qui avant, pendant et après la réalisation de ce chantier sont et seront en tension si rien n'est mis en place » (CA 88, CGT Métallurgie AuRA).

Une nécessité d'un cadrage apparaît : « Afin que chaque organisme de formation puisse mettre en place sa propre stratégie, il convient que le projet EPR2 communique des cibles et trajectoires emplois-compétences à cinq ans tout au long du projet. » (CA 16, CFA métiers de l'énergie AuRA) et les syndicats restent vigilants : « Pendant et après la fin du chantier de l'EPR2 du Bugey, un véritable accompagnement des salariés sur la formation professionnelle doit être mis en place, afin qu'ils ne tombent pas dans les pièges et arnaques d'organismes de formation peu scrupuleux » (CA 88, CGT Métallurgie AuRA).



Intervention à la cité scolaire Claude Lebois à Saint-Chamond, 28/03

Des questionnements se posent aussi quant à la féminisation des emplois, et la faible représentation des femmes dans l'industrie nucléaire (et dans l'industrie en général) : « Le projet EPR2 constitue aussi une opportunité supplémentaire de féminiser les emplois dans la filière nucléaire, il représente un élément d'attractivité puissant » (CA 30, VIVATOME).

Le cas particulier de la sous-traitance

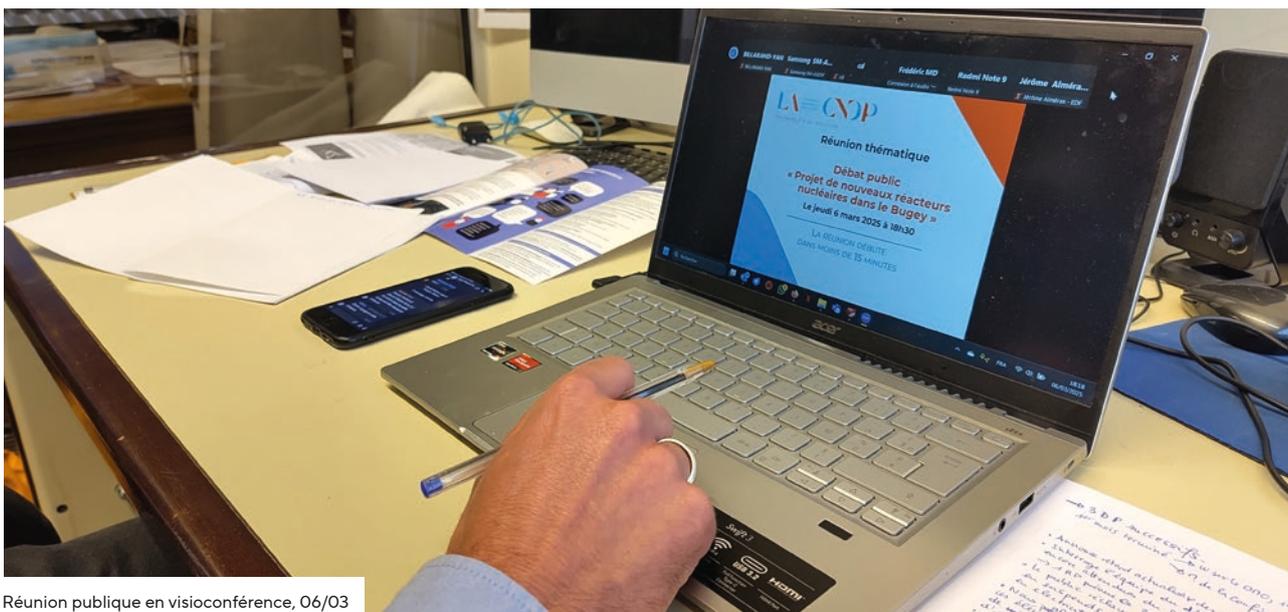
EDF, les représentants du monde économique et des organisations syndicales ont témoigné de leur expérience de la sous-traitance sur le nucléaire et au-delà. Les échanges ont été ceux que l'on entend régulièrement sur ces sujets (qualité, conditions de travail, dévolution des travaux, responsabilité et contrôle d'exécution).

Pour certain-e-s, les conditions de travail se dégradent : « Au fil des années, nous constatons une dégradation de leurs conditions de travail [des travailleurs du nucléaire]. Il y a un manque de qualification, souvent un manque de formation [...]. Tout est à faire pour améliorer les conditions de travail » (RP Bourgoin-Jallieu, 25/03, Ma Zone Contrôlée). La gestion des grands chantiers accentue cette évolution : « Trop souvent, les grands chantiers deviennent le terrain de pratiques inacceptables : sous-traitance abusive, travailleurs détachés exploités, non-respect des conventions collectives. Un contrôle accru des conditions de travail et des salaires, avec sanctions exemplaires en cas d'abus. » (CA 18, CGT de l'Ain) et certains témoignages dénoncent les conditions de travail des sous-traitants : « En caravane ou à dormir sur le parking des CNPE. Totalement déconnecté » (RP Saint-Vulbas, 13/05).

Les défenseurs de la sous-traitance, quant à eux, mettent en avant ses avantages, d'une manière générale : « Les sous-traitants sont aussi des spécialistes de leur domaine : lier la sous-traitance à une baisse de qualité est un non-sens » (RP Bourgoin-Jallieu, 25/03).

Les représentants d'EDF justifient ces interventions pour des besoins spécifiques : « Il y a des activités qu'EDF ne sait pas faire. Aujourd'hui, on a toujours confié la construction de nos réacteurs dans le génie civil à des entreprises de BTP. Quand on construit une cuve de réacteur, c'est fait par les spécialistes du domaine. Donc, quand on parle de sous-traitance, en fait on parle de très nombreuses activités qui sont le métier d'un certain nombre d'entreprises de ce qu'on appelle la filière, ce qui nous permet de faire vivre un ensemble, un tissu économique très vaste » (RP Bourgoin-Jallieu, 25/03, EDF).

Enfin, les entreprises locales alertent sur la sous-traitance comme seul marché local : « On sait très bien que ce sont les majors qui vont traiter l'essentiel du dossier, mais vous avez peut-être réfléchi à une répartition des travaux qui pourraient être dévolus à des entreprises plus petites, soit en cotraitance, peut-être pas trop en sous-traitance, car on sait que les majors pourraient bien étriller les petites entreprises, en tout cas on le vit assez fréquemment » (RP Loyettes, 12/02).



Réunion publique en visioconférence, 06/03

5. LES RISQUES NUCLÉAIRES : SÛRETÉ, CRISE ET DÉCHETS

À l’instar des autres installations nucléaires existantes ou envisagées, la maîtrise des risques pour la population et l’environnement reste une préoccupation centrale du public. Ainsi, cette thématique a fait l’objet de très nombreuses questions et remarques, non seulement au cours des deux réunions publiques (réunions du 6 mars et du 8 avril) qui lui ont été spécifiquement consacrées, mais aussi à l’occasion des autres réunions et des débats mobiles, les travaux du groupe citoyen, ainsi que par écrit, sur la plateforme participative et dans les cahiers d’acteur.

La relation entre le projet des réacteurs nucléaires EPR2 et le Rhône, à la fois sous l’angle des risques pour la sûreté liés aux étiages ou aux crues sévères du fleuve, et sous l’angle des risques d’atteinte à l’environnement et la préservation de la ressource en eau, est un sujet appelant des discussions de fond. Ceci est apparu d’autant plus vrai que le changement climatique, sujet d’inquiétude omniprésent, est de nature à remettre en question l’évaluation des risques projetés dans le temps long.

5.1 Une sûreté et une sécurité questionnées par un avenir incertain

La sûreté, au sens des moyens technologiques et des dispositions visant à prévenir le risque d’accident susceptible de conduire à des relâchements de radioactivité néfastes pour la population et l’environnement, a toujours été un sujet de préoccupation du public. Des questionnements subsistent en la matière qui ont fait l’objet d’échanges lors du présent débat. L’analyse des contributions révèle une évolution dans la perception publique des enjeux où les facteurs externes et les incertitudes à long terme prennent le pas sur les considérations purement techniques.

Des exigences reconnues mais des preuves d’amélioration demandées

Améliorations de concept ou recul de sûreté ?

Les exigences techniques applicables au concept de réacteur EPR2 sont défendues comme un atout fort du projet selon les maîtres d’ouvrage : « *L’EPR2, c’est une conception de réacteurs qui répond à des objectifs de sûreté nucléaire qui sont parmi les plus élevés au monde. Ces objectifs ont été fixés par différentes autorités, locales, nationales ou internationales* » (RP en visioconférence, 06/03). S’agissant des évolutions de concept entre l’EPR et l’EPR2, les maîtres d’ouvrage dans le DMO, considèrent qu’elles constituent un progrès pour la construction et aussi pour la sûreté du réacteur.

Lors de la réunion publique du 06/03, le représentant d’EDF confirme, suite à une question posée par le public, que les EPR2 seront équipés d’un récupérateur de corium. Il s’agit d’une innovation technologique (déjà mise en œuvre dans les EPR), destinée à récupérer et refroidir le combustible en fusion du cœur du réacteur en cas d’accident grave. Cet équipement est une avancée par rapport aux centrales actuelles. Il précise également que la diversification des types de groupes électrogènes de secours en cas d’arrêt de l’alimentation électrique du réacteur permet d’éviter les causes communes de défaillance d’équipements. Il indique enfin que l’enceinte de confinement est renforcée en cas de chute d’avion.

Ces progrès dans les exigences de sûreté, tenant compte du retour d’expérience des grands accidents nucléaires, sont salués par certains dans leurs cahiers d’acteur. C’est le cas notamment d’ASSYSTEM (CA 25) ou de l’Alliance CFE UNSA Énergies (CA 65) qui souligne que « *les incidents tels que ceux de Fukushima ont accentué les exigences en matière de sûreté* ». Certain·e·s adhèrent aux évolutions de conception du réacteur, considérant qu’il s’agit de progrès indiscutables : « *Les études des EPR du Bugey intègrent d’ores et déjà le*

retour d'expérience de Flamanville et des EPR étrangers. Tout en apportant la garantie d'un niveau de sûreté optimal, les EPR à venir vont faire l'objet d'une standardisation du matériel, d'une simplicité de certains circuits. Cette standardisation permet d'optimiser le coût de la construction des nouveaux EPR dont ceux du Bugey. » (Avis 422)

L'ASN considère également que les évolutions de concept précitées sont favorables à la sûreté (cf. [Rapport IRSN- Les alternatives au réacteur EPR2](#)). En outre, son représentant ajoute, lors de la réunion publique du 06/03, que la réduction du nombre de « trains redondants de sûreté » (« équipements de systèmes réalisant la même fonction de sûreté ») se justifie par le fait qu'EDF abandonne l'option de réaliser des opérations de maintenance alors que le réacteur est en puissance. La réduction de 4 trains pour l'EPR à 3 pour l'EPR2 ne constituerait pas une régression de sûreté, selon l'expert.

D'autres pointent ces améliorations tout en soulignant un niveau de risque qui reste élevé : « Je dis souvent que les EPR, dans le monde nucléaire, sont à la fois les réacteurs les plus dangereux, parce que ce sont ceux qui concentrent le plus de matière, et ceux qui visent à être le moins risqués, compte tenu de la redondance et du caractère massif des dispositions embarquées » indique le représentant de Négawatt lors de la réunion publique du 06/03.

D'autres sont bien plus sceptiques et s'interrogent sur le réel apport pour la sûreté des évolutions apportées. C'est le cas du représentant de Sortir Du Nucléaire (SDN) Bugey qui considère que le récupérateur de corium n'offre pas la garantie d'absence de rupture par pressurisation de l'enclaustrage et de rejets radioactifs en cas de fusion du cœur. Il signale en outre, lors de la réunion publique en visioconférence du 06/03, que « pour le réacteur EPR2, il n'y a plus qu'une seule enceinte de confinement, avec liner métallique. Elle est annoncée plus épaisse, mais cela reste une inconnue. On

peut douter d'une meilleure résistance, en particulier en cas de chute d'un gros avion commercial ». Dans cette même réunion publique, le représentant de Négawatt considère également qu'il n'est pas possible de dire aujourd'hui que les simplifications de concepts constituent une régression ou non car l'instruction technique du dossier n'est pas terminée et il regrette le peu d'information fournie dans le dossier sur les risques associés aux piscines de refroidissement des combustibles usés.

Divers publics sont donc encore en attente d'être convaincus que les simplifications prises pour des motifs notamment économiques n'entraînent pas de diminution en pratique du niveau de sûreté du réacteur par rapport aux exigences qui lui sont appliquées.

Le contrôle de sûreté garant de la confiance



Nous avons compris que de nombreux contrôles sont exercés, par différentes autorités et par EDF, et qu'ils sont jugés suffisants par les intervenant-e-s que nous avons rencontrés. Nous ne jugeons pas la qualité et la quantité de ces contrôles mais insistons sur le besoin d'information et de transparence sur le nombre, la nature et les résultats de ces contrôles. C'est essentiel pour avoir confiance dans le projet. ▮ ▮

(Contribution citoyenne 2, Annexe 17.b)

Le contrôle reste un élément important de l'appréciation des publics du niveau de sûreté et plus globalement de la confiance que l'on peut accorder à la chaîne décisionnelle chargée de la question. Ce point de vue est exprimé par le groupe citoyen qui s'interroge sur le caractère suffisant des contrôles exercés et plaide pour l'accessibilité de l'information.



Groupe citoyen à Lyon, 15/02



Débat mobile à Roanne, 19/04

L'indépendance et la mise à disposition des informations sont également soulignées dans le cahier d'acteur de la CGT EDF Bugey (CA 55) comme des aspects indispensables : « Les contrôles, qu'ils soient externes ou internes, sont essentiels. Il nous paraît important que la nouvelle ASNR dispose des moyens adéquats pour « challenger » avec un haut niveau d'expertise l'exploitant en termes de sûreté et de réglementation du travail ». De son côté, dans son cahier d'acteur, la CGT de l'Ain (CA 18) considère nécessaires les inspections régulières et la publication de leurs résultats.

Certain-e-s considèrent le contrôle exercé aujourd'hui comme très exigeant et efficace : « Dans le nucléaire, on est à des années-lumière supérieurs au niveau de la sécurité » témoigne un intervenant, lors de la réunion publique du 06/03, à propos des procédés et du contrôle de fabrication des matériaux. Sans contester le niveau d'exigence retenu pour les contrôles, d'autres toutefois s'inquiètent du maintien dans le temps long de leur qualité. Lors de cette même réunion, le représentant de Négawatt indique ainsi que « malheureusement, on a vu un certain nombre de défauts sur des équipements et on a même vu, dans certains cas, des situations qu'il faut qualifier de fraudes ou de falsifications de dossier ». Il insiste sur le pari que constitue le maintien, sur toute la durée de vie de la centrale, d'un haut niveau de fabrication et d'une grande rigueur de contrôle, dans un monde qui devient selon lui instable et incertain.

Enfin, la sous-traitance est mise en cause avec en toile de fond le problème plus largement exprimé de risque d'arbitrage économique en défaveur de la sûreté. Un intervenant, lors de la réunion publique de Bourgoin-Jallieu du 25/03, s'alarme sur le fait que le recours à la sous-traitance massive « conduit à ne plus être capable de maîtriser l'ensemble de la chaîne de maintenance des outils industriels ». Il ajoute qu'EDF rencontre des difficultés pour recruter certains personnels qualifiés en nombre suffisant et souligne le risque de « perte de compétences en ayant recours à la sous-traitance massive au moins-disant » laissant ainsi entendre que le contrôle exercé par EDF sur ses sous-traitants ne suffit pas à maintenir

une qualité équivalente à la maintenance exercée par ses propres personnels.

Le public rappelle ainsi que l'exigence de transparence, de rigueur et d'indépendance des contrôles exercés par l'industriel et les autorités, ainsi que l'accès à une information pédagogique sur l'efficacité du dispositif sont des conditions essentielles pour convaincre du bien-fondé du projet sur le plan de la maîtrise des risques.

Les risques externes au cœur des préoccupations du public



Je pourrais avoir un avis mais je n'ai pas assez d'informations pour le développer. Malgré tout, je perçois qu'il y a des enjeux liés aux conflits et aux tensions internationales. Je pense notamment au risque de sabotage. Ce qui est important c'est de mettre en place des structures résilientes. ▮ ▮

(DM Chambéry, 11/02)



J'ai des doutes [...] sur la pérennité du projet dans le monde cinglé dans lequel on vit. J'ai peur des risques que ça explose et des risques de conflits. ▮ ▮

(DM Roanne, 18/04)

Les tensions internationales – le conflit russo-ukrainien, les attaques terroristes, les cyberattaques –, la crise sanitaire du COVID et le changement climatique pèsent dans la réflexion d'une part du public pour lequel les installations nucléaires pourraient devenir des cibles de catastrophes naturelles ou sociétales. Cette inquiétude est exprimée par le groupe citoyen dans la présentation de ses travaux le 06/03 : « [...] que se passe-t-il en cas de catastrophe ? Comment est assurée l'alimentation de la centrale nucléaire en électricité pour assurer le fonctionnement des systèmes de sécurité ? ». Le groupe citoyen ajoute, s'agissant des actes de malveillance physiques ou informatiques : « Les questions posées à EDF et à l'État, c'est de pouvoir donner une information, bien entendu sans dévoiler aucun secret, et d'expliquer aux populations quelles étaient les mesures prises pour éviter les intrusions, et quelles étaient les mesures prises en cas de cyberattaque ou de conflit, pour pouvoir récupérer le contrôle de la centrale » (RP en visioconférence, 06/03).

Ces craintes sont exprimées lors de cette même réunion publique du 06/03, aussi par des acteurs tels que SDN Bugey, qui considère que les enceintes devraient résister à des armes puissantes du fait des menaces (missiles, drones) utilisées lors des conflits. Le représentant de Négawatt considère pour sa part que la maîtrise des risques dans un monde de plus en plus instable est « un pari très fort ».



Groupe citoyen à Lyon, 15/02

Deux risques sont plus particulièrement évoqués concernant le projet dans le Bugey. Tout d'abord, le risque lié à la proximité d'installations spécifiques: « *Un risque qui n'est pas négligeable eu égard à la proximité de l'aéroport de Saint-Exupéry et de ce qui s'était passé le 11 septembre aux États-Unis, c'est quel serait l'impact d'une chute d'avion sur le bâtiment du réacteur ?* » (RP en visioconférence, 06/03). Les risques liés à un accident dans la centrale existante ou bien dans une usine voisine de la zone d'activité du PIPA sont questionnés. Ensuite, le risque sismique est également évoqué. À cet égard, Global Chance dans son cahier collectif d'acteurs (CA 75), signale que « *le séisme du Teil (2019) a récemment surpris les sismologues par sa magnitude, alertant sur les mesures à prendre pour les centrales de la vallée du Rhône. L'éloignement du Bugey par rapport à l'épicentre est-il suffisant pour s'en affranchir ?* ».

Sur cet ensemble de questions concernant les risques externes, qui dépassent en outre le champ de responsabilité des maîtres d'ouvrage, la représentante du service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (HFDS) lors de la réunion publique en visioconférence du 06/03 confirme qu'il y a « *un certain nombre de menaces identifiées qui sont communiquées aux opérateurs et à EDF, et donc à prendre en compte dans le cadre des dossiers de sécurité et d'études qui sont faites, dont certains sujets qui sont mentionnés. Pour autant, les sujets qui concernent les attaques de drones ou les sujets en lien avec les conflits armés ne sont pas suivis au niveau du haut fonctionnaire de défense. Cela concerne tout ce qui est la défense nationale, et donc plutôt la gestion militaire et la gestion ministère de l'Intérieur au sens plus large et défense nationale* ».

Les réponses à ces questions, dont la responsabilité est distribuée entre l'industriel et les services de l'État, n'ont pas pour l'essentiel été approfondies dans le cadre du débat.

5.2 La gestion des déchets : une problématique nationale convoquée dans le débat local

« *Peut-on produire de l'électricité sans continuer à produire des déchets. Le projet oui, mais il faut que l'on me rassure sur ce sujet. Ce qui me dérange, c'est que je suis persuadé que les déchets vont fortement polluer l'environnement.* »

(DM Chambéry, 11/02)

Le sujet des déchets, bien que de portée nationale, et géré en grande partie par d'autres entités que les porteurs de projet³, s'invite pourtant pleinement dans le débat sur les réacteurs EPR2 dans le Bugey. Le public considère que la gestion sûre des déchets et des combustibles fait partie des exigences de sûreté rattachées au projet et que des éléments de démonstration doivent être apportés.

À cet égard, le manque d'éléments chiffrés dans le DMO est parfois souligné et il ressort des nombreuses contributions collectées, des attentes sur l'adéquation des filières existantes à la gestion des déchets supplémentaires qui seront produits par le programme de relance du nucléaire, notamment pour ce qui concerne l'installation de stockage en formation géologique profonde (Cigéo⁴) des déchets radioactifs les plus dangereux. Le devenir du combustible usé non retraité, en particulier le MOX⁵ (Mélange d'OXYdes), est également un sujet.

Différentes contributions reflètent les éléments contradictoires du débat sur la question. Certains se montrent

3. Il existe un Plan national de gestion des matières et des déchets radioactifs (PNGMDR) <https://dechets-radioactifs.ecologie.gouv.fr>

4. Le projet Cigéo (Centre industriel de stockage géologique) prévoit le stockage des déchets nucléaires français de haute et moyenne activité à vie longue.

5. Matière fissile contenant des nucléides dont la consommation par fission dans un réacteur nucléaire permet d'y entretenir une réaction en chaîne. Le combustible nucléaire dit MOX (pour Mélange d'OXYde de plutonium et d'OXYde d'uranium) permet de recycler une partie des matières nucléaires issues du traitement des combustibles à Uranium Naturel Enrichi (UNE) à l'issue de leur utilisation dans les réacteurs électronucléaires. Source: IRSN

très confiants dans la disponibilité de solutions. C'est le cas d'INGEROP (CA 33) qui dans son cahier d'acteur met en perspective les mérites du recyclage du combustible pour la gestion de déchets, comme Les Voix du nucléaire (CA 97) qui expriment que « *le projet de stockage géologique Cigéo et les progrès en matière de retraitement et les technologies à venir offriront des solutions robustes pour les décennies à venir* » ou un avis de la plateforme participative : « *Les déchets les plus dangereux (HA-VL) représentent un volume limité et leur confinement (plusieurs barrières sûres) et leur enfouissement en couche géologique profonde (projet Cigéo) est une solution durable, passive, sans conséquence pour les générations futures. D'après les experts internationaux nous sommes à la pointe et l'Andra cumule un savoir-faire exemplaire dans le domaine* » (Avis 299).

Pour d'autres, la maturité des filières de gestion est mise en cause. Dans leurs cahiers d'acteur, France Nature Environnement Ain (CA 51) considère que « *les filières de valorisation et de stockage sont loin d'être maîtrisées* » et FNE AuRA (CA 67) s'inquiète du fait que « *plus de 50 ans après la mise en service des premiers réacteurs nucléaires, nous ne disposons toujours pas d'une solution définitive validée pour les déchets les plus problématiques* ».

Du côté des expert.e-s, le représentant de l'Andra indique, lors de la réunion publique en visioconférence du 06/03, que les déchets liés à l'exploitation des 6 paires d'EPR2 prévus dans le cadre de la relance, si la politique de retraitement des combustibles se poursuit, devraient ne représenter en moyenne que 5% en volume de déchets supplémentaires à stocker. Il ajoute que ce programme n'impactera pas significativement les besoins en nouvelles capacités sachant que les centres de stockage existants devront de toute façon être renouvelés pour accueillir les déchets du programme nucléaire actuel. Il considère aussi que Cigéo est adaptable aux besoins de stockage des déchets de la relance. Cette appréciation est globalement confirmée par la représentante

de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection (ASNR) qui précise toutefois que des points de vigilance sont identifiés pour recevoir les déchets dans Cigéo qui fait en outre l'objet actuellement de la procédure d'autorisation de création. Ces points concernent notamment « *la ventilation des galeries souterraines ainsi que l'intervention en situation d'incendie dans ces galeries.* » Elle mentionne également que l'extension de la durée de l'exploitation de Cigéo pour accommoder le programme de relance pose la question du vieillissement des équipements qui devra être évaluée.

La question de la gestion du combustible MOX utilisé reste ouverte. À cet égard, le représentant de FNE (France Nature Environnement), lors de la réunion publique du 06/03, signale que « *le MOX usagé est 5 à 9 fois plus radioactif et radiotoxique que l'uranium enrichi. Il nécessite une gestion et des protections très particulières, beaucoup plus complexes que l'uranium, et bien qu'il ne soit pas considéré comme déchet, on ne sait pas aujourd'hui le retraiter, car le produit issu d'un éventuel retraitement ne pourrait être réutilisé que dans des réacteurs à neutrons rapides qui n'existent pas encore* ». Ce sujet, qui n'a pas été débattu plus avant, renvoie à la PPE et la mise en place du multi-recyclage et du cycle fermé (c'est-à-dire la récupération des matières énergétiques valorisables dans les combustibles usés et leur réutilisation dans des réacteurs à neutrons rapides).

Enfin, la question de la sûreté du transport des déchets radioactifs est aussi évoquée.

Ainsi, le public rencontré lors du débat a fait siennes les problématiques nationales et les questions encore ouvertes sur la gestion des déchets et des combustibles. Si les réponses ne sont pas de la responsabilité directe des maîtres d'ouvrage, la sûreté de cette gestion est une condition essentielle pour le public afin de juger du bien-fondé du projet, ce qui appelle à un effort d'explication et de concertation particulier.



Réunion publique d'ouverture à Bourg-en-Bresse, 28/01

5.3. La gestion d'un accident grave questionnée sur ses limites

« Habiter face à la centrale ou à proximité n'est pas neutre, cela reste anxiogène notamment depuis la guerre en Ukraine et la prise des centrales pour cible par les Russes. Nous pointons un enjeu clé pour EDF : l'équilibre à trouver entre une sous-information qui crée de la défiance et des fantasmes, et une surinformation qui renforce l'anxiété. Pour faire diminuer la peur, qui peut être plus élevée que le risque réel, il faut aider la population à décrypter la gravité des anomalies et à savoir comment réagir face aux risques[...]. »

(RP en visioconférence, 06/03, membre du groupe citoyen)

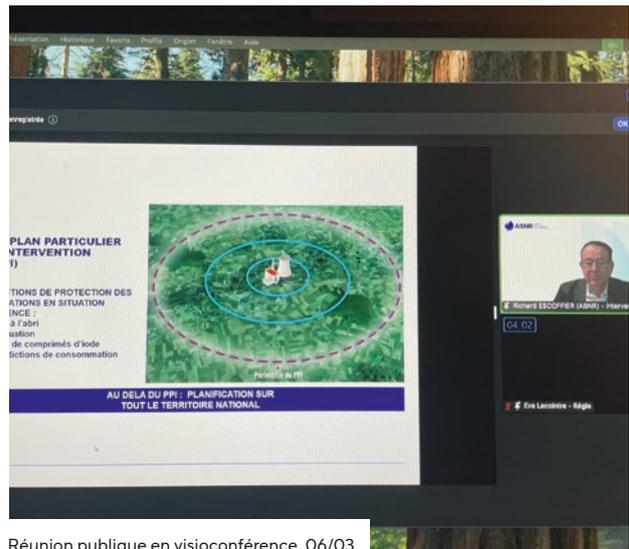
Un accident grave conduisant à des rejets importants de radioactivité est jugé extrêmement peu probable par la maîtrise d'ouvrage. La préparation à la gestion de la crise radiologique qui en résulterait est cependant un sujet majeur de débat. Même si la très faible probabilité qu'un accident grave se produise n'est généralement pas contestée, le public adhère à la formule souvent entendue selon laquelle « *le risque zéro n'existe pas* ». D'une certaine manière, il intègre le fait qu'il pourrait être menacé par des rejets radioactifs et demande à être convenablement protégé dans cette éventualité. Le débat montre que les controverses sur les conséquences de Tchernobyl ne sont toujours pas purgées, ce qui a appelé le comité de la donnée à produire un état de la question publiée en annexe du présent compte-rendu (Annexe 22.c).

Un périmètre de protection mal compris

L'interrogation principale concerne la justification du choix du périmètre d'intervention fixé par les plans d'intervention et les dispositions associées notamment les règles de distribution des comprimés d'iode. Cette question revient fréquemment dans les débats mobiles et est bien résumée dans le travail sur les risques du groupe citoyen. « *Notre interrogation principale porte sur la justification de ce choix de fixer à 20 kilomètres la zone de protection que l'on trouve dans les plans particuliers d'intervention (PPI). Ce périmètre est-il adapté à tout type d'accident (en termes de nature et de gravité)? Nous aimerions que ce point soit plus explicite dans le projet, et que soient détaillées aussi les mesures de protection des salariés qui travaillent dans la zone (reçoivent-ils préventivement des pastilles d'iode? Les entreprises en ont-elles des stocks?)* » (Contribution citoyenne 2, Annexe 17.b).

Cette question a été débattue lors de la réunion publique du 06/03 dans le cadre d'une table ronde dédiée. Des précisions ont été apportées par la directrice de cabinet de la préfète de l'Ain et par le représentant de la division de Lyon de l'ASNR qui indiquent quels sont les principaux acteurs de la gestion de crise (EDF, Préfet, ASNR) et précisent que les zones de 2, 5 et 20 kilomètres fixées dans les plans correspondent à des périmètres d'actions prédéfinies dans lesquels des contre-mesures sont prises, notamment la distribution de comprimés d'iode, la mise à l'abri ou l'évacuation de la population. S'agissant du rayon de 20 kilomètres qui est souvent interprété comme la distance au-delà de laquelle aucune action n'est prise, la directrice du cabinet de la préfète de l'Ain signale l'existence du plan départemental de réponse à un accident nucléaire, « [...] qui couvre l'intégralité du territoire. L'Isère, le Rhône, évidemment, ont le même. Il ne faudrait absolument pas imaginer que, au-delà des 20 kilomètres, il n'y a pas de planification ou qu'il n'y a pas de gestion de crise. C'est tout le contraire » (RP en visioconférence, 06/03).

Pour autant, ces arguments peinent à convaincre certain-e-s participant-e-s qui considèrent que la zone est trop peuplée par rapport aux dispositifs en place, et que le périmètre devrait être élargi. C'est le cas de SDN Isère, SND Bugey



Réunion publique en visioconférence, 06/03

et de la représentante du canton et de la ville de Genève lors de la réunion publique du 06/03 qui s'inquiètent notamment des difficultés pour évacuer les populations. Ainsi, la représentante de la ville et du canton de Genève conclut : « *On ne devrait pas faire de centrale dans des zones de forte densité. L'histoire fait que cela a été réalisé comme cela. Ce n'est peut-être pas la peine de continuer... La ville de Lyon devrait évidemment être dans le périmètre. Genève est à 80 kilomètres à vol d'oiseau. C'est plus loin bien sûr, mais bien évidemment s'il y avait un gros pépin, il y aurait des retombées extrêmement importantes* ».

La controverse sur la suffisance des périmètres de protection reste donc ouverte. Le débat public a également fait remonter l'insuffisance d'information sur l'utilité et la distribution des pastilles d'iode sur le périmètre PPI.

Garantir la qualité et l'équité de l'information

La diffusion de l'information et l'assurance que toutes les personnes concernées par les dispositions de protection sont informées à temps est aussi un sujet de préoccupation soulevé par les participant-e-s au débat. Là encore, le groupe citoyen pose clairement la question : « *Quelle est la chaîne d'information qui permet d'informer les populations? [...] Comment et à partir de quelle gravité la population est-elle informée en cas d'accident et/ou d'incident? [...] Quel est le rôle d'EDF et des services de l'État dans cette communication?* » (RP en visioconférence du 06/03, membre du groupe citoyen).

Dans cette même réunion, la représentante de SDN Isère fait part également d'inquiétudes sur la gestion de la crise par périmètres administratifs : « *J'habite dans l'Isère, c'est d'abord le département de l'Ain qui est prévenu et ensuite le département de l'Ain prévient l'Isère. Est-ce que c'est normal? Est-ce que l'Isère ne pourrait pas être prévenue en même temps que l'Ain, puisqu'il y a juste le Rhône à traverser, et il y a certaines communes dans l'Isère qui sont très près de la centrale?* ».

À ces questions, la directrice de cabinet de la préfète de l'Ain précise que le relais est fait immédiatement vers l'Isère : « *la préfète de l'Ain a cette casquette de préfet coordonnateur, parce qu'il faut s'assurer que toutes les mesures qui sont prises dans les départements concernés soient bien coordonnées. Mais en aucun cas, cela ne dépossède les préfets des départements voisins de leur rôle... Dès que la préfecture de l'Ain est informée par l'exploitant d'un événement sur la centrale, elle fait immédiatement l'information aux préfetures de l'Isère et du Rhône. Cela fait partie évidemment de nos process* ».

Ainsi, au-delà de la critique des dispositifs, la demande d'une information pédagogique reste prégnante : « *On a besoin de formation et d'informations pour intégrer les réflexes en cas d'accident et savoir réagir. La préoccupation, c'est l'accident. Encore une fois on a besoin d'information* » (DM Ambérieu-en-Bugey, 30/04). Ce besoin de créer la confiance dans le processus décisionnel qui accompagne le projet est mis en avant par le président de l'Institut pour la Maîtrise des Risques, lors de son intervention lors de la réunion publique en visioconférence du 06/03, qui rappelle que la sûreté n'est pas qu'une affaire technique mais relève du bon fonctionnement d'un écosystème national concerné par le nucléaire, et dont l'adhésion du public conditionne la stabilité : « *La sécurité nucléaire du pays, c'est aussi une affaire de la Nation tout entière, et pas juste l'affaire d'un exploitant d'un site ou de quelques citoyens. C'est un problème national et c'est pour cela que le débat public est très important, parce que cette adhésion nationale ne peut pas exister sans la transparence* ».

La délivrance d'une information sincère et complète sur tous les enjeux du projet, sans exception, de la part des acteurs de l'écosystème, au premier rang desquels l'industriel, l'Autorité de Sûreté (ASNR) et les pouvoirs publics, constitue encore une attente majeure du public à l'issue du présent débat.

6. LES IMPACTS SUR L'EAU, LE RHÔNE ET L'ENVIRONNEMENT

6.1 Le premier projet de réacteur de type EPR2 en bord de fleuve

Les nouveaux réacteurs nucléaires dans le Bugey, si le projet se poursuivait, seraient les premiers réacteurs EPR2 à être construits en bord de fleuve. Les enjeux portant sur l'eau et sur le Rhône ont ainsi constitué une préoccupation majeure exprimée par le public tout au long du débat : « *Le problème sur le projet, c'est l'eau* » (DM Rumilly, 13/02). La question de l'eau a occupé une grande partie de la réunion publique de Meximieux consacrée aux enjeux environnementaux du projet.

Une nécessaire clarification des modes de refroidissement des EPR2

Le débat a tout d'abord donné lieu à une clarification concernant les dispositifs de refroidissement des réacteurs. Au fil des différentes modalités du débat, EDF a répondu en expliquant des principes de fonctionnement des circuits fermés de refroidissement, des tours aéroréfrigérantes et du bilan prévisionnel de l'eau prélevée, de l'eau consommée sous forme de vapeur et de l'eau rejetée dans le Rhône.

Ces explications ont contribué à rassurer certaines personnes : « *Le process des centrales nucléaires consomme très peu d'eau, elle est restituée à la source froide, et les aéroréfrigérants permettent de limiter encore plus la consommation et le réchauffement* » (RP Loyettes, 12/02). Une partie du public a, au contraire, contesté la pertinence de placer un projet de centrale nucléaire en bord de fleuve : « *Un des points primordiaux pour nous, c'est que la*



Visite experte du site du projet, 12/02

préservation à long terme du Rhône est incompatible avec l'installation de nouveaux réacteurs. Il y a la question de la consommation d'eau et il y a, encore plus, je dirais, la question du réchauffement de l'eau » (Forum des publics, 20/02, FNE Ain). Ce travail de clarification a contribué à débattre sur la base de connaissances partagées.

6.2 Les réacteurs sont-ils suffisamment protégés des aléas dans un contexte de changement climatique ?

Des questions autour de la baisse des débits du Rhône sur le long terme

Les capacités du Rhône à permettre le refroidissement des réacteurs ont occupé une place centrale dans le débat, notamment la question du fonctionnement des réacteurs en période de sécheresse ou si le débit du Rhône devient insuffisant. À l'image d'une partie du public, le groupe citoyen a ainsi exprimé sa préoccupation sur la disponibilité de l'eau du Rhône dans un contexte de changement climatique: « *L'étiage et l'évolution de la ressource en eau sur le long terme sont-ils suffisamment pris en compte ? Nous nous sommes interrogés sur les conditions limites pour le fonctionnement du refroidissement de la centrale : est-ce que demain, une baisse de débit du Rhône est susceptible de limiter les possibilités de refroidissement de la centrale ?* » (Contribution citoyenne 2, Annexe 17.b). Certaines contributions répondent d'un côté que le Rhône « *pourrait se retrouver à sec durant les périodes*

de forte sécheresse à l'image de la Loire qui a déjà connu des épisodes d'épuisement total ces dernières années » (CA 77, Greenpeace). Pour d'autres en revanche, « *[...] il est peu probable que le Rhône s'assèche durant la durée de vie de la centrale* » (RP Loyettes, 12/02).

Les projections sur les quantités d'eau disponibles ont fait l'objet d'un temps de débat spécifique avec le public lors de la réunion publique de Meximieux consacrée à l'eau et à l'environnement.

Lors de cette réunion :

- La représentante de l'Agence de l'Eau a indiqué que les débits d'étiage du Rhône pourraient diminuer d'environ 19% en moyenne d'ici 2055, avec des hypothèses pouvant aller jusqu'à - 34 %
- Un chercheur de l'INRAE (Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement) a souligné que certains scénarios à horizon 2100 prévoient une réduction pouvant aller jusqu'à 75 % des débits du Rhône les plus bas, avec une forte incertitude sur la durée et l'intensité des épisodes d'étiage les plus sévères
- Un expert d'EDF a nuancé ces projections en expliquant que la régulation du lac Léman et la gestion des barrages du bassin versant du Rhône permettraient le maintien d'un débit minimal d'environ 100 m³/seconde à horizon 2100, débit supérieur aux 10 m³/seconde dont auraient besoin les réacteurs

Des membres du public ont questionné la fiabilité des données utilisées pour ces projections, en particulier l'actualisation des scénarios climatiques du GIEC (Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) retenus dans les modélisations. Un spécialiste du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) s'est voulu rassurant : les écarts entre les différentes données climatiques utilisées sont, selon lui, peu significatifs pour les scénarios du GIEC les plus émetteurs en gaz à effet de serre.

Un besoin urgent d'études prospectives sur l'évolution des débits d'étiage du Rhône

Une part du public a affirmé qu'il était problématique de ne pas disposer de l'ensemble des données prospectives sur les débits du Rhône au moment du débat public. France Nature Environnement (FNE) rappelle ainsi qu'à ce stade « *les scientifiques s'accordent sur le fait qu'avec le dérèglement climatique, la seule certitude est que rien ne peut être certain* » (CA 51, FNE Ain). Une contributrice à la réunion de Loyettes réclame également des estimations fiables pour objectiver certaines craintes ou affirmations auxquelles le débat n'a pas pu répondre : « *Est-il possible d'avoir les vraies fourchettes de baisse de débit potentielles du Rhône à l'horizon 2070/2100 pour éviter d'avoir des estimations qui circulent du type « le Rhône sera à sec » ?* » (RP Loyettes, 12/02). Compte tenu du manque actuel de certaines informations importantes sur l'impact des prélèvements, le groupe citoyen pose la question de la prise en compte effective de ces données cruciales dans



Réunion publique à Meximieux, 08/04

le processus de décision pour juger de l'opportunité du projet: « *Existe-t-il des lignes rouges en matière d'impact sur l'environnement qui entraîneraient un abandon du projet ou une modification conséquente de ce dernier? Et si oui, lesquelles?* » (Contribution citoyenne 2, Annexe 17.b).

EDF n'a pas vraiment répondu à cette question. Il renvoie à la réalisation de l'étude d'impact environnemental avant l'enquête publique et à l'application de la séquence « éviter-réduire-compenser » sans détailler ses « lignes rouges » (réponse d'EDF à la contribution citoyenne).

La représentante de la DINN (Délégation Interministérielle au Nouveau Nucléaire) a finalement informé le public que l'étude complémentaire portant entre autres sur l'hydrologie du Rhône à horizon 2100, commandée par France Stratégie, serait finalisée en 2026.

La question du contrôle des débits du Rhône en sortie du lac Léman

Au-delà de l'évolution du débit du Rhône sous l'influence du climat, la régulation du fleuve à Genève, principal levier de gestion des écoulements au droit de la centrale, a soulevé beaucoup d'interrogations. En effet, pour une partie du public, « *ce sont les Suisses qui ont le robinet au niveau du lac Léman sur le débit du Rhône* » (RP Bourg-en-Bresse, 28/01).

Sur ce point, lors de la réunion publique du 08/04, le représentant de l'Office Cantonal de l'Eau de Genève a souligné la capacité de régulation limitée du Léman, les écoulements ne pouvant être retenus sans inonder Genève. En outre, le public a été informé qu'un accord-cadre franco-suisse portant sur la gestion transfrontalière du lac Léman était en cours de finalisation, ce qui permettra selon la représentante de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du

UNE LOCALISATION DE LA PRISE D'EAU EN RIVE DROITE OU EN RIVE GAUCHE DU RHÔNE ?

Le DMO évoque deux options possibles pour l'aménagement de la prise d'eau: un canal amenant les eaux du Rhône aux installations de pompage situées en rive droite ou une prise d'eau déportée de l'autre côté du fleuve, en rive gauche. Interrogé sur les raisons de ces deux options, le représentant d'EDF a répondu qu'une prise d'eau déportée présenterait l'intérêt d'éviter de prendre de l'eau de refroidissement dans la veine chaude actuellement formée par les rejets de la centrale existante. EDF a précisé cependant que ces deux options étaient à l'étude.

Logement) d'établir une instance de dialogue équilibrée entre la France et la Suisse et de pérenniser un débit garanti, aujourd'hui de 150 m³/s mesurés au niveau du pont de Lagnieu.

Pour certaines personnes et quelques expert-e-s, l'incertitude porte davantage sur le long terme: ces accords n'apporteraient pas de garanties sur le maintien d'un débit minimal dans un contexte de raréfaction de la ressource: « *Quelle pérennité de la convention franco-suisse (sur les débits) dans un monde en tension?* » (RP Loyettes, 12/02). Le coordinateur du projet EPR2 auprès de la préfète de région s'est voulu rassurant, en rappelant qu'à l'horizon 2100, les prélèvements actuels de la centrale existante auront cessé et que le besoin de prélèvement ne sera alors que de 10 m³/seconde. Cependant, pour beaucoup, en fin de débat, la gouvernance transfrontalière reste une question stratégique ouverte.

UN REFROIDISSEMENT ASSURÉ PAR EDF MÊME EN CONDITIONS D'ÉTIAGE EXTRÊME ?

La baisse des débits sur un fleuve tel que le Rhône doit-elle toutefois faire l'objet d'autant d'inquiétudes au regard des besoins d'une centrale nucléaire? EDF a rappelé que certaines centrales étaient actuellement installées sur des cours d'eau présentant des débits bien plus faibles, ne disposant ni de lacs, ni de glaciers pour l'alimenter. Cet argument a été souligné par certain-e-s internautes lors de la réunion de Meximieux: « *Vu ce que EDF sait faire au niveau du fonctionnement d'un réacteur avec un faible débit... il y a de la marge* », « *[...] Quand je vois ce qu'on arrive à faire sur Civaux avec le débit de la Vienne (qui est une rivière) je ne suis vraiment pas inquiet pour Bugey au vu des débits du Rhône (même le plus faible pris en compte)* » (RP Meximieux, 08/04). Outre les enjeux quantitatifs qui ont animé la plupart des échanges, la question de la température maximale des eaux prélevées, dans un contexte d'augmentation des épisodes caniculaires, a également été posée. Le représentant d'EDF a répondu que le refroidissement des réacteurs était garanti jusqu'à une température de l'eau de 38°C. De même, il a indiqué que la conception des installations prenait en compte des situations météorologiques extrêmes, la sûreté étant assurée avec une température de l'air de 53°C. Cependant, des remarques ont été faites concernant une alternative technique pouvant limiter le réchauffement: « *Est-il envisageable d'ajouter des petits aérorefrigérants sur les purges comme à Civaux, afin d'avoir un échauffement encore plus faible que les quelques dixièmes de degré prévus, avec les 2 (ou 4) grandes tours aéros?* » (RP Loyettes, 12/02) auquel EDF a répondu en disant que le sujet était à l'étude.



Reunion publique à Meximieux, 08/04

6.3 Quel partage de l'eau dans un contexte de raréfaction de la ressource ?

L'impact sur les modes de partage de la ressource d'un nouveau prélèvement d'eau dans le Rhône a été questionné. Un certain nombre d'inquiétudes ont en effet été exprimées concernant la concurrence potentielle entre les différents usages de l'eau : production d'électricité, eau potable, agriculture, industrie, navigation. Ainsi, « étant donné que ce projet interagira directement avec le fleuve, la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) estime qu'il est crucial de prendre en compte plusieurs paramètres opérationnels pour garantir une coexistence harmonieuse des activités nucléaires et des autres usages du fleuve » (CA 83, CNR). Sur la question des risques de conflits d'usages, l'Agence de l'Eau a précisé que, dans les mois de forte tension, environ 15% des débits du Rhône étaient actuellement prélevés, un chiffre qui pourrait atteindre 40% avec le changement climatique. Elle a toutefois indiqué qu'il n'y avait pas encore de conflits d'usage nécessitant de restrictions, mais que des mesures de sobriété devaient être encouragées par tous les préleveurs. Par ailleurs, en cas de tension, il appartiendrait au Préfet de prendre les mesures permettant de régler le conflit.

La représentante de la Métropole de Lyon et de la Régie des Eaux du Grand Lyon a souligné que le Rhône alimentait actuellement en eau potable 1,4 million d'habitant-e-s via un champ captant situé en aval du projet. Elle a exprimé des préoccupations sur la baisse probable de la nappe alluviale et les risques de dégradation de la qualité de l'eau liés aux rejets chimiques de la centrale et au réchauffement, indiquant que selon leurs études, des difficultés d'approvisionnement pourraient apparaître avant même la réalisation du projet. L'agriculture a également été mentionnée comme un secteur particulièrement dépendant du Rhône, que ce soit directement pour l'irrigation ou indirectement via les nappes alluviales. Des porte-paroles du monde agricole ont exprimé leurs craintes de voir leurs activités menacées



Reunion publique à Meximieux, 08/04

par des arbitrages privilégiant la production électrique au détriment de la sécurité alimentaire, en cas de pénurie d'eau : « *Le débit du Rhône est aussi utilisé pour irriguer au niveau de l'agriculture. Donc, est-ce qu'il y a un arbitrage entre le débit pour la centrale et le débit utilisé pour l'agriculture ? Est-ce qu'il y a des priorités qui seraient établies ?* » (RP Meximieux, 08/04). Certains acteurs économiques comme le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) se montrent toutefois confiants : « *Des mesures seront mises en place pour garantir une gestion optimisée des ressources en eau et éviter toute concurrence avec les besoins agricoles* » (CA 4, MEDEF Ain).

Cependant, le manque de transparence dans les mécanismes de gouvernance et de partage de l'eau a été critiqué par plusieurs intervenant-e-s : « *Il faut parler du juste partage de la ressource entre les acteurs du territoire, en particulier dans la perspective de sécheresses à répétition* » (Contribution citoyenne 2, Annexe 17.b).

6.4 L'augmentation de la température et la nature des rejets dans l'eau du Rhône en question

L'impact du réchauffement des eaux du Rhône sur les milieux aquatiques

Les risques de dégradation des écosystèmes aquatiques induits par le projet ont donné lieu à l'expression de craintes.

Les effets des rejets thermiques sur la biodiversité ont souvent été au cœur des échanges. La CLE (Commission Locale de l'Eau) de la basse vallée de l'Ain a rappelé que les enjeux étaient importants : « *Le tronçon du Rhône concerné par le projet d'EPR2 [étant] relativement unique à l'échelle du fleuve, avec des espèces piscicoles spécifiques des eaux courantes (salmonicoles) que la restauration du fleuve cherche à préserver depuis de nombreuses années* » (CA 62, CLE de la Basse vallée de l'Ain).

Dans le DMO (Dossier des Maîtres d'Ouvrage), EDF précise que l'augmentation de la température du Rhône induite par les rejets du projet de 2 réacteurs nucléaires EPR2 serait inférieure à 1°C après mélange. L'association Greenpeace Lyon, dans son cahier d'acteur (CA 77), rappelle que ce chiffre doit être pris avec précaution, le point de mesure de la température de l'eau se situant au pont de Loyettes, soit à plus de 4 kilomètres en aval de la centrale actuelle. L'association pose donc la question des températures réelles dans la veine chaude et de leurs impacts sur la biodiversité. Pour certain-e-s au contraire, ce contexte conduit à relativiser les impacts du projet par rapport aux autres pressions. Ainsi pour le syndicat Confédération Française de l'Encadrement (CFE-Énergies), « *[...]une hausse de 2 degrés sur quelques centaines de mètres reste négligeable face à un réchauffement global de 3 à 4 degrés de la température du Rhône du fait de l'impact climatique* » (CA 59, CFE-Énergie).

ET LES RISQUES DE SUBMERSION ?

- Plusieurs participant-e-s au débat ont soulevé le danger lié aux risques de submersion en rappelant notamment l'incident de la centrale du Blayais lors de la tempête de 1999 et celui de la centrale de Fukushima au Japon, submergée par un tsunami en 2011.
- La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et Greenpeace ont sur ce point souligné que l'augmentation des précipitations hivernales pourrait amplifier les risques de crue, rendant insuffisantes les précautions prises par EDF : « *Des risques accrus d'inondations, l'augmentation des précipitations hivernales amplifia les crues, mettant en péril la centrale malgré les précautions prises* » (RP Meximieux, 25/03).
- Par ailleurs, le scénario catastrophe d'une rupture du barrage de Vouglans, sur l'Ain, dont la vague pourrait atteindre la centrale, a été posé par certaines personnes : « *Si ce barrage venait à se rompre, il y aurait une vague de 14 mètres de haut qui arriverait près de la centrale du Bugey. [...] Quand on va sur place, il n'y a aucun relief qui arrêterait cette vague de 14 mètres de haut. Il y aurait donc une inondation de la centrale nucléaire, les vieux réacteurs, les 5 vieux ou les nouveaux. Il y a un risque important* » (RP en visioconférence, 06/03). Sur ce point, le groupe citoyen se montre plutôt rassuré par les informations apportées par EDF : « *On cite par exemple toutes les données d'études géologiques qui montrent que la plateforme qui serait faite pour les tranches mettrait le site hors d'eau s'il y avait une rupture du barrage de Vouglans. Donc, c'est bien d'avoir ces éléments dans le DMO et c'est bien aussi de le dire quand les choses vont bien* » (RP Loyettes, 12/02).

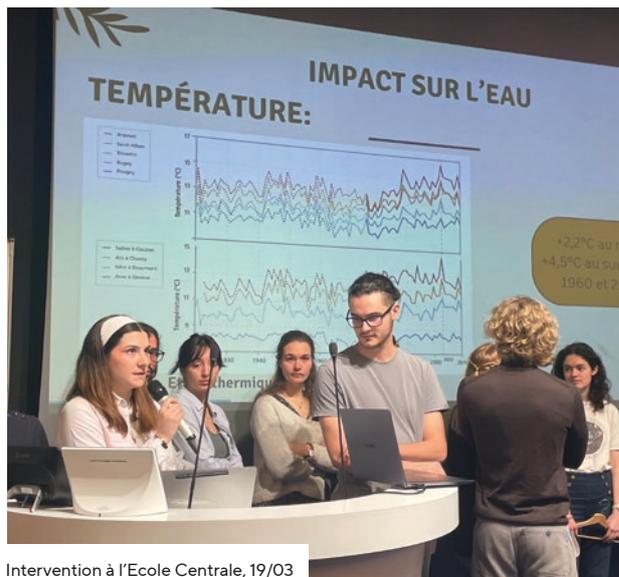
Le public ayant fait part de ses inquiétudes quant aux risques de submersion : « *Le site de Bugey est situé dans une zone vulnérable aux inondations, d'une part par le Rhône en cas de crue centennale, d'autre part par l'Ain, en cas de rupture du barrage de Vouglans (la troisième retenue d'eau de France) situé à environ 80 kilomètres du site nucléaire actuel et futur* » (Avis 172), l'équipe du débat a demandé une note au comité de la donnée sur le risque de submersion. Cette note, mise à disposition sur le site du débat, stipule que « *l'onde de submersion consécutive à la rupture du barrage de Vouglans a été considérée dès les années 1980 pour la définition des protections contre l'inondation du site des réacteurs en fonctionnement. Il est aussi étudié une crue millénaire du Rhône dont le débit est majoré de 15 %. Cette crue majorée conduit à des niveaux d'eau au droit du site qui restent inférieurs aux niveaux résultant de l'onde de submersion* ». En outre pour l'ARSN, « *le changement climatique [...] ne semble pas de nature à modifier les conditions de crues naturelles très rares retenues dans le domaine nucléaire* » (Comité de la donnée 4, Annexe 22.d).

À l’instar de nombreuses prises de parole, les membres du groupe citoyen se sont posé la question de l’impact sur les milieux aquatiques d’un réchauffement, même limité, qui viendrait notamment se cumuler aux rejets thermiques de la centrale actuelle: « *Quelles sont les espèces susceptibles de disparaître ou d’apparaître ? [...] Quels sont les effets des réchauffements successifs le long du Rhône ?* » (Contribution citoyenne 2, Annexe 17.b). En particulier la durée de la concomitance des rejets des EPR2 avec ceux de la centrale actuelle a été interrogée sans qu’EDF puisse apporter de réponse, la prolongation de la durée de vie des installations actuelles n’étant pas fixée et dépendant des contrôles réguliers de l’ASNR (Autorité de Sécurité Nucléaire et de Radioprotection).

La question du risque d’augmentation de la température de l’eau du Rhône est d’autant plus sensible que les garanties offertes pour la préservation des écosystèmes aquatiques par le cadre réglementaire sont, selon un certain nombre de personnes, fragiles. Il a ainsi été régulièrement rappelé que la canicule de 2022 avait donné lieu à des dérogations de rejets par l’État au-delà des seuils de température normalement autorisés, afin de maintenir la production des centrales à un moment de forte demande en électricité: « *Lors de canicules, ces seuils sont difficiles à respecter, et EDF doit parfois ralentir voire arrêter les réacteurs, ce qui met le réseau électrique sous tension. À l’été 2022, 5 centrales nucléaires dont celle du Bugey ont obtenu des dérogations pour élever momentanément ce seuil suite aux fortes chaleurs afin de maintenir leur production d’électricité* » (CA 73, Groupe parlementaire LFI). Pour certaines personnes, ces dérogations risquent de devenir la norme à l’avenir avec le réchauffement des températures.

Les effets des rejets d’eau réchauffée sur la faune et la flore du Rhône ont été abordés en profondeur lors de la réunion publique de Meximieux consacrée à l’eau (RP Meximieux, 08/04):

- Un chercheur de l’INRAE a expliqué que les poissons du Rhône étaient déjà affectés par le réchauffement climatique: une modification des communautés était observée depuis plusieurs décennies, certaines espèces adaptant en outre leur comportement pour éviter les veines d’eau chaude à proximité de la centrale actuelle
- Le représentant de l’OFB (Office Français pour la Biodiversité) a pour sa part souligné que tous les organismes aquatiques étaient particulièrement sensibles aux variations de température, n’ayant pas de système de régulation thermique propre. Ainsi même une hausse de quelques dixièmes de degré pouvait affecter leur physiologie et dépasser leur seuil de tolérance, surtout si elle était associée à l’effet combiné d’autres facteurs tels que les pollutions
- Le chargé de mission de l’Association Régionale de Pêche Auvergne-Rhône-Alpes (ARPARA) a aussi souhaité rappeler que la thermie n’était pas le seul problème, les dispositifs de prélèvements des eaux engendrant une forte mortalité des poissons.



Intervention à l’Ecole Centrale, 19/03

Des inquiétudes sur les rejets chimiques et radioactifs des EPR2 dans le Rhône

« [...] l’augmentation des rejets et la difficulté de leur dilution formeraient un cocktail explosif irréversible sur la contamination des nappes profondes et ses répercussions sur la potabilité de l’eau. »

(CA 77, Greenpeace Lyon)

Des inquiétudes ont également été exprimées sur ces points: les substances utilisées pour le traitement des circuits de refroidissement (biocides, anticorrosifs) et leurs effets potentiels sur les milieux aquatiques et les eaux souterraines ont été questionnés, notamment leur rémanence dans le temps au travers d’une possible accumulation. Lors de la réunion publique dédiée au sujet de l’eau, EDF a précisé que les rejets étaient encadrés par un arrêté réglementaire qui fixe les limites et les modalités de surveillance garantissant l’absence d’impact significatif. Concernant les rejets radioactifs, un expert de l’ASNR a expliqué que des traces de tritium et de carbone 14 étaient effectivement détectables dans l’eau, les plantes aquatiques et les poissons, tout en ajoutant que les concentrations très faibles de ces éléments ne présentaient pas de danger sanitaire.

Un certain nombre d’acteurs, comme FNE ou la Métropole Lyonnaise, ont toutefois continué à exprimer des craintes quant aux « [...] impacts délétères sur la qualité de l’eau du Rhône, pour les populations humaines (y compris pour l’alimentation en eau potable de l’agglomération lyonnaise) et pour la vie du fleuve. Même en deçà des seuils légaux de rejets, les pollutions chimiques, radioactives et thermiques sont bien réelles et leurs effets se cumulent » (CA 51, FNE Ain). En outre la CLE de la basse vallée de l’Ain pointe dans son cahier d’acteur (CA 62) la concomitance de ces rejets avec la baisse des débits d’été, susceptibles d’accroître les concentrations de polluants et rendre plus difficile leur dilution.

Face à ces préoccupations, des demandes de transparence ont été formulées concernant la nature de ces substances et les quantités rejetées. Ainsi, l'association Sortir Du Nucléaire (SDN) demande que les « rejets des effluents radioactifs et chimiques [soient] plus détaillés avec la liste des effluents et une comparaison avec les rejets du site actuel » (Cahier collectif d'acteurs, SDN Bugey). Certain-e-s participant-e-s ont également souligné l'importance de la qualité des études d'impact qui seront réalisées, à l'image du département de l'Ain qui stipule dans son cahier d'acteur que « l'utilisation de l'eau pour le refroidissement, les rejets thermiques ou chimiques, ainsi que les effets cumulés du chantier sur les milieux doivent faire l'objet d'une étude d'impact environnemental indépendante et exhaustive » (CA 86, Département de l'Ain).

Quels impacts du chantier sur l'eau et le Rhône ?

Les questions et préoccupations régulièrement exprimées sur les impacts du chantier sur l'eau se sont portées sur :

- Les risques de submersion de la zone de travaux en cas de crue

- La gestion des infiltrations de la nappe alluviale du Rhône dans la fouille profonde réalisée à proximité du fleuve à la verticale de l'emprise des bâtiments de l'îlot nucléaire
- La « [...] conciliation entre les objectifs de baisse des prélèvements pour l'alimentation en eau potable assignés au Plan de Gestion de la Ressource en Eau de la basse vallée de l'Ain et le projet d'EPR2 qui, si celui-ci est réalisé, nécessiterait en phase chantier, au plus fort des travaux de génie civil une consommation d'eau de l'ordre de 200 000 m³/an » (CA 62, CLE Basse vallée de l'Ain) et une augmentation des besoins en eau potable et en infrastructures d'assainissement des travailleur-euse-s temporaires
- Les risques de pollutions liés à un chantier de cette envergure, notamment le risque de remobilisation des polluants contenus dans les sédiments du Rhône. Les Écologistes de l'Ain insistent sur ce risque susceptible de polluer les ressources en eau potable de la métropole lyonnaise : « Des polluants éternels stockés, PCB principalement, dans les sédiments du Rhône par le passé (dose 500 fois supérieure à la norme européenne) seront probablement relâchés, polluant les eaux alluviales à l'aval » (CA 34, Les Écologistes de l'Ain)

Ces sujets n'ont pas été développés dans le cadre du débat et sont appelés à être approfondis lors des études d'impacts.

6.5 Les impacts sur les espaces naturels terrestres

Les impacts potentiels du projet sur la biodiversité terrestre ont également été questionnés par le public. Lors de la réunion de Meximieux sur l'environnement, la LPO a souligné que le site du projet prenait place dans un corridor écologique important, qui, malgré son apparente banalité, est un secteur contenant des zones à très forts enjeux écologiques et abritant des espèces protégées. EDF a fourni pendant le débat quelques exemples de mesures d'accompagnement environnementales qui pourraient être prises, mesures appelées à être précisées dans l'étude d'impact : « Sur le chantier de Penly, on a procédé au déplacement de chauves-souris pour éviter d'avoir un impact sur ces chauves-souris. Voilà un exemple concret de ce que l'on peut faire, parce que c'est un sujet qui, évidemment, est important pour nous. Et puis, tout cela fera l'objet d'un suivi environnemental sous la supervision de l'ASNR, lorsque nous serons en exploitation » (RP Meximieux, 08/04, EDF). Plusieurs personnes ont cependant considéré que la biodiversité constituait un angle mort du dossier actuel. Le groupe citoyen a ainsi relevé en réunion publique qu'à ce stade beaucoup de flou entourait les mesures « éviter, réduire, compenser » relatives aux atteintes à la biodiversité : « Nous restons inquiets des impacts possibles du projet sur le territoire élargi, pour les oiseaux, la biosphère, etc., et le peu de détails dans le dossier des maîtres d'ouvrage de la séquence « éviter, réduire, compenser » ne nous convainc pas de la maîtrise de la dégradation environnementale réelle » (Contribution citoyenne 2, Annexe 17.b).



Forum des publics à Vaulx-en-Velin, 20/02

7. LES COÛTS ET LE FINANCEMENT

Le sujet du coût et des modalités de financement du projet EPR2 dans le Bugey a été abordé au niveau du programme EPR2 porté par EDF, c'est-à-dire au niveau des trois paires de réacteurs projetées à Penly, à Gravelines et dans le Bugey et pas uniquement sur le projet EPR2 dans le Bugey.

Il a fait l'objet d'une réunion publique le 6 mai, organisée en visioconférence pour en permettre l'accès à un public potentiellement éloigné et répondre ainsi à la critique d'un intervenant : « *Le graphique que je présente ici, que j'ai déjà présenté et commenté plus en détail lors du débat EPR2 de Gravelines, puisque c'est la troisième fois que j'interviens sur ce sujet et [que] je n'ai globalement pas le sentiment que l'on avance beaucoup dans le débat* » (RP en visioconférence, 06/05).

De même, le président de la CNDP a ouvert la réunion en renouvelant sa demande, insatisfaite lors des débats publics de Penly et de Gravelines, de réponses sur « *l'économie générale, le financement du projet et ses perspectives de coûts de production* », ainsi que « *des éléments relatifs à la maîtrise des risques, de dérive des coûts d'investissement et de fonctionnement* » (RP en visioconférence, 06/05).

Ce sujet a suscité plusieurs contributions orales ou écrites, et a été abordé dans tous les événements du débat public. La réunion publique spécifique du 6 mai a été ainsi l'occasion pour EDF et pour l'État d'apporter les réponses attendues.

Cela est devenu d'autant plus nécessaire qu'au courant du mois de janvier, la Cour des comptes avait publié [un rapport](#) sur les dérives constatées dans les coûts et les délais de la construction du réacteur EPR de Flamanville et formulé des recommandations sur le programme EPR2.

Aux questions déjà exprimées sur les coûts et délais de construction, ainsi que sur le mode de financement, le groupe citoyen a rajouté celle de l'impact du programme EPR2 sur les consommateurs au travers des prix de l'électricité ou de la fiscalité dans l'hypothèse où l'État prendrait en charge une partie du financement.

Sur cette base et pour simplifier les propos, comme l'a exprimé un participant (« *[...] lorsque l'on achète une voiture ou un appartement, il y a le prix d'achat de la voiture ou de l'appartement, et puis il y a le crédit que l'on prend, et le coût du crédit* » (RP en visioconférence, 06/05)). Les échanges ont donc porté tout d'abord sur un coût théorique qui suppose que le projet soit conduit en un temps unique, depuis son lancement jusqu'à la mise en exploitation, hors coûts de financement. C'est le coût que les spécialistes disent « à terminaison du programme » ou « overnight ». Puis, on a distingué le coût de financement, c'est-à-dire le coût de la mobilisation des crédits nécessaires tout au long de la phase effective de construction. Enfin, on a exposé le mode de fixation des prix de l'électricité et analysé l'impact du programme EPR2 sur les consommateurs en relation avec son mode de financement et du prix de l'électricité.



Réunion publique de clôture à Saint-Vulbas, 13/05

7.1 Les coûts et les délais de construction des EPR2

Encore un futur gouffre financier. 

(Réseaux sociaux, 14/01)

Quel était le niveau d'information du public à l'ouverture du débat public ou, plus tardivement encore, à la veille de la réunion publique du 6 mai 2025 ? Les dossiers de présentation de chaque paire d'EPR2 (Penly, Gravelines et Bugey) ont fait état d'une évaluation du coût « overnight » (donc sans le coût du financement) du programme (les 3 paires de réacteurs) à 51,7 milliards d'euros (base 2020) qu'EDF a refusé d'actualiser malgré les demandes récurrentes du public ou des intervenants qui ont cité d'autres montants.

Or, durant les débats publics relatifs aux projets de Penly, puis de Gravelines et jusqu'en janvier 2025, nombreux étaient les participant.e.s à demander une information précise et fiable sur ce point. Ainsi, le cahier collectif d'acteurs de l'association Négawatt résume : « *La pertinence économique des nouveaux réacteurs EPR2 dans le futur système électrique français et européen fait fortement débat, et elle dépend au premier rang [...] du maintien du coût de ces réacteurs sous un niveau très inférieur à celui de Flamanville-3 et des réacteurs EPR actuellement en construction au Royaume-Uni. Il est difficile de comprendre comment EDF s'engage sans aucune visibilité sur ce point, et encore moins comment la collectivité pourrait suivre dans cette navigation hasardeuse* » (Cahier collectif d'acteurs, Négawatt).

Un intervenant lors de la réunion publique en visioconférence du 6 mai citait les 13 réévaluations successives dont avait fait l'objet le coût de la construction du réacteur de Flamanville. « *Pourquoi nous donne-t-on, dans un DMO, une mauvaise information ?* » ou « *Actuellement, de quel chiffrage détaillé sur le coût des deux EPR2 du Bugey dispose-t-on en matière de génie civil, sur la part allouée au béton et au nucléaire ?* » (RP en visioconférence, 06/05) ou « *Quelles sont les mesures concrètes qui ont été mises en place par EDF pour, dès aujourd'hui, contrôler la trajectoire budgétaire de ce projet, afin d'en limiter les dépassements ?* », « *Si le coût de production est trop élevé par rapport à d'autres alternatives, est-on vraiment en situation d'en débattre et de savoir si oui ou non le pays s'engage dans cette voie ?* » (RP Bourg-en-Bresse, 28/01). Voilà quatre questions types du public et du groupe citoyen adressées à EDF.

La Cour des comptes évoque les surcoûts constatés dans tous les projets de construction d'EPR et prend le cas de Flamanville, évalué à l'origine en 2006 à 3,3 milliards d'euros pour finir en 2022 à 13,2 (en euros 2015) selon EDF. En euros 2023, la même évaluation d'EDF était de 18,4 milliards d'euros (ou 22,6 milliards d'euros, financement compris, que la Cour réévaluait à 23,7).

Lors de cette même réunion du 6 mai, et fortement sollicité par l'équipe du débat et la CNDP (cf. partie 2.1.4), le directeur du programme « nouveau nucléaire » d'EDF confirme alors pour la première fois un chiffrage établi en 2023 à 67,4 milliards d'euros (base 2020). Ce chiffrage, partagé avec l'État mais non rendu public, résulte d'une mise à jour du programme et de la prise en compte des résultats de premiers appels d'offres. Le représentant d'EDF a renvoyé à fin 2025 pour une nouvelle évaluation complète et engageante pour l'entreprise, destinée à arrêter le modèle de financement et un éventuel accord avec l'État et avec les autorités de l'Union Européenne. Enfin, il précise le calendrier du programme avec une première mise en service reportée en 2038 (Penly) et la fin du programme entre 2040 et 2045. Pour conforter ces chiffres et crédibiliser le niveau de maîtrise de ses coûts par l'entreprise, il fait état des retours d'expérience des opérations comparables conduites par EDF, en matière de conception, de construction et de simplification du design et des process ou d'acquisition d'équipements communs. Il fait valoir la réforme profonde de la gouvernance interne de l'entreprise qui a clairement séparé maîtrise d'ouvrage (qui précise et passe la commande) et maîtrise d'œuvre (qui réalise le projet), et a permis de passer un jalon technique dans la maturité du design du réacteur nucléaire à l'été 2024, soit « *le fait de pouvoir passer de ce que l'on appelle du basic au détail design, c'est-à-dire d'un état de présentation de la conception de l'enveloppe de la centrale au détail des pièces et des équipements à y placer* » (RP coût, 06/05). Ce passage vers le « détail design », qui devrait être définitivement acquis dans les prochains mois, a permis de consolider les estimations de coûts et de délais. Il a évoqué aussi l'objectif de maîtrise du temps de conception et de réalisation, par un effort simultané sur les éléments d'économie de la construction, de maîtrise des contrats de sous-traitance et sur les économies d'échelle obtenues par l'effet de série (une tête de série qui concentre les difficultés puis une duplication, une fois celles-ci surmontées). En réponse à la question d'une participante à la réunion « *Vous avez dit, une actualisation des coûts fin 2025 [...] est-ce qu'on décide avant de savoir combien ça coûte ?* » (RP Saint-Vulbas, 13/05), il a indiqué enfin que la décision finale d'investissement interviendrait à la fin 2026.

Le débat a permis l'expression de positions contrastées. Les unes viennent à l'appui de l'entreprise, pour mettre en avant l'ambition du projet et en relativiser le coût, au regard des besoins du « système électrique national », notamment les coûts à venir au profit du réseau de RTE ou d'ENEDIS, ou de l'ampleur des projets de production d'énergies renouvelables (solaire ou éolien). De même, ils confirment les effets de série générateurs d'efficacité et de coûts diminués à « *Hinkley Point, dès la deuxième unité* ». Pour d'autres, la confiance n'est pas là et les nouvelles garanties de maîtrise données par EDF sont mises en doute : « *La promesse sans cesse renouvelée par EDF de faire mieux, en termes de construction pour les prochains réacteurs que les précédents, et l'augmentation quasi continue des délais et des coûts n'est pas quelque chose de nouveau* », « *À quel niveau de coût EDF se projette pour décider, au final, cet investissement ?* » (RP en visioconférence, 06/05).



Partie 1

Partie 2

Partie 3

Annexes

Une perte de compétences qu'aurait subie l'entreprise dans la durée et qui handicaperait à présent sa capacité à faire ou à piloter des sous-traitants est aussi évoquée : « [...] Avant d'engager des nouveaux projets à l'international, vérifions qu'on ne va pas mettre en retard le programme EPR2 en France » (RP en visioconférence, 06/05).

Aux questions portant sur la complétude des coûts pris en compte sur la totalité du cycle de vie du projet, y compris le démantèlement et la gestion des déchets, EDF répond que ses comptes enregistrent des provisions, notamment sur ces deux points mais aussi pour couvrir les incertitudes, aléas et risques divers. Les montants correspondants, fixés à dire d'expert-e-s, satisfont les uns mais ne convainquent pas les autres.

Ce premier thème de débat se conclut sur un besoin de transparence des données et des évaluations. Une dernière question illustre ce besoin : « À partir de quel moment EDF et l'État vont-ils communiquer en euros 2025 ou 2026 ? parler en euros 2020 est très confusant ! » (RP en visioconférence, 06/05). Les dernières évaluations mises à disposition du public n'émanent ni d'EDF, ni de l'État qui ne les contestent pas, mais de la Cour des comptes. Dans son rapport de janvier 2025 et comme cela a été mis en exergue dans le cahier d'acteur du groupe parlementaire de la France Insoumise (CA 73), celle-ci considère que « le coût de construction overnight des trois paires d'EPR2 est passé de 51,7 Md€2020 à 67,4 Md€2020 (soit 79,9 Md€2023), soit une augmentation de 30 % à conditions économiques inchangées et hors effet de l'inflation ».

7.2 Le modèle de financement du programme EPR2

Le recours à un prêt reste à déterminer

Le Conseil de Politique Nucléaire (CPN), réuni autour du président de la République le 17 mars 2025, a levé un coin du voile sur le sujet en évoquant un prêt bonifié sur une



Débat mobile à Rumilly, 19/04

partie des coûts de construction et la garantie d'un prix de production dès le lancement de l'exploitation, au titre d'un « contrat pour différence⁶ » (CfD). Le public attend d'en savoir plus et de connaître « [...] le détail de l'appui de l'État, la partie du projet auquel il s'applique et pour quel coût ? L'existence possible d'un appui de l'Union européenne ? La différence entre un coût supporté par la collectivité nationale et un coût uniquement supporté par des financements bancaires privés ? Les autres investissements prévus par EDF et sa capacité à les assumer, seule ou au bénéfice d'un nouvel appui de l'État ? » (RP en visioconférence, 06/05).

Le délégué interministériel au nouveau nucléaire (DINN) confirme le dispositif, rappelant à propos du prêt qu'il qualifie de prêt à taux zéro, « qu'il ne s'agit pas d'une subvention » et que « [les] décaissements de l'État sur ce prêt [...] seront évidemment conditionnés au bon avancement du programme », selon des jalons qui permettront de le suivre sur le plan industriel. Il considère aussi que le principe du CfD (Contract for Difference – Contrat pour la différence/CfD) et son prix d'équilibre sont cohérents avec les appuis publics apportés aux autres modes de production, par exemple l'éolien en mer. C'est sur une base technique suffisamment détaillée, mature et auditée que sera faite une nouvelle évaluation des coûts de construction en fin 2025, que sera établi un partage équitable des risques entre EDF et l'État et que pourront être fixés le volume et les modalités du prêt de même que les conditions du CfD. Il précise par ailleurs qu'aucune demande de financement ne sera faite en direction de l'Europe, mais que la puissance du parc nucléaire français permet d'apporter 5 milliards d'euros à la balance commerciale.

Si ces différents éléments apportent effectivement des éclaircissements au public, ils suscitent encore des questions ou des remarques. Le représentant de la Cour des comptes fait ainsi remarquer que la bonification du prêt (qu'il évalue comme la DINN à 1 milliard d'euros par an aux conditions du marché à moyen terme) constituerait une charge pour l'État, donc pour les contribuables. Il met aussi en doute la capacité financière d'EDF à lancer de nouveaux projets, compte tenu du poids de sa dette. Plusieurs participant-e-s s'interrogent sur le niveau du prix d'équilibre du CfD qui, s'il est trop élevé au regard des prix de marché, générerait un nouvel appui public à EDF et une charge supplémentaire pour l'État. Un participant évoque l'idée qu'EDF autofinance le programme EPR2 en « [...] gardant les dividendes servis à l'État [...] sur 20 ans, on aurait à peu près 40 milliards d'euros qui seraient dans les caisses d'EDF, qui pourraient servir à ses investissements » (RP en visioconférence, 06/05).

Le dispositif envisagé n'est pas fixé à ce jour. Les discussions portent sur les modalités et conditions d'un prêt bonifié couvrant au moins la moitié des coûts de construction et pendant la période d'exploitation du CfD au prix maximum de 100 €/Mwh. EDF supportera ainsi la charge principale du prêt mais pas celle des intérêts et, si les prix de marchés sont inférieurs au prix garanti par le CfD, bénéficiera de la

6. Le contrat pour différence (CfD) est un mécanisme contractuel de régulation du marché par le prix : Il est conclu entre une autorité publique et un producteur d'électricité pour une période donnée.

différence entre eux. Durant le temps de la rédaction du compte-rendu, une actualité est apparue sur le fait que EDF et l'État ont précisé les conditions de financement des EPR2.

Quelle capacité à tenir les engagements financiers sur le long terme ?

Le représentant d'EDF, prenant appui sur la situation financière de l'entreprise, souligne que le niveau annuel de ses investissements se situe autour de 25 milliards d'euros, qu'il est soutenable et permet d'assumer le programme EPR2 (sa part d'autofinancement) en sus des coûts du « grand carénage », des coûts de la maintenance du parc actuel, des investissements dans les autres modes de production ou dans les réseaux.

S'agissant des investissements prévisibles de la filière nucléaire, la DINN confirme, suite au Conseil de Politique Nucléaire du 17 mars 2025, les réflexions en cours sur le retraitement des combustibles usagés et des déchets dans un programme « Aval du futur » qui concernerait EDF et ORANO, ainsi que sur un deuxième palier du programme EPR2, pour quatre paires supplémentaires, les décisions de l'État sur ces sujets étant prévues pour fin 2026.

Un autre participant s'interroge : « Est-ce que l'option d'EDF disant "Je n'ai pas les moyens, je ne peux pas y aller" est réellement sur la table, ou la décision d'investissement qui est portée en fin 2026 sera prise quoi qu'il arrive et on trouvera les moyens ? » (RP en visioconférence, 06/05). La question, posée aussi bien à l'État qu'à EDF, est restée sans réponse.

En outre, une part du public souhaiterait que les coûts et le financement des projets d'énergie nucléaire soient comparés aux autres sources d'énergie : « Le nucléaire coûte plus cher que les énergies renouvelables. Malgré cela, le gouvernement persiste dans cette voie » (CA 63, La France Insoumise de l'Ain, de l'Isère et du Rhône).

7.3 Le prix de l'électricité et l'impact du programme EPR2 pour les consommateurs-trices

Parfois, le public du débat a exprimé un avis tranché sur le sujet, positif « le prix du kW est intéressant si c'est du nucléaire » (DM Valence, 26/04), ou négatif « je suis contre car ça ne permettra pas d'avoir de l'électricité moins chère » (DM Pont-de-Chéruy, 27/04).

Plus souvent, il questionne : « Qui décide du prix de l'énergie [...] et comment est-ce qu'il est calculé ? » (RP en visioconférence, 06/05), « Pour un ménage français, quel sera l'impact de la construction des EPR2 dans ses impôts et sur le prix de

sa facture d'électricité ? Peut-on espérer que la facture d'électricité baisse ? Peut-il s'attendre à une baisse du prix de l'électricité ? », « Le prix du kilowattheure produit en France est-il différent lorsqu'il est vendu en France ou ailleurs en Europe ? Comment s'assurer que l'électricité produite ne reviendra pas moins cher aux populations éloignées qu'aux populations locales ? » (Contribution citoyenne 3, Annexe 17.c).

Répondre à ces questions suppose de rentrer dans des mécanismes de marchés rarement appréhendés par le grand public, que la représentante de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a éclairci lors de la réunion du 6 mai.

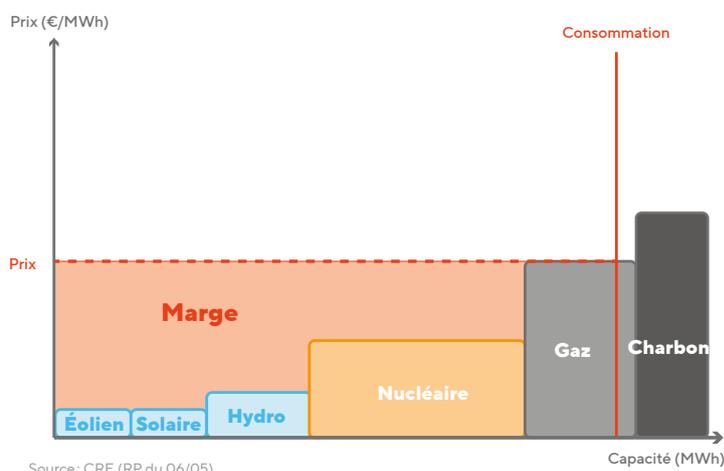
Le prix de l'électricité : un besoin de clarification

Le sujet étant relativement mal connu, la représentante de la Commission de Régulation de l'Énergie en donne un tableau simplifié.

Du fait que l'électricité se stocke mal (le stockage est un champ majeur de la recherche actuelle), à chaque instant la production et la consommation doivent s'équilibrer et c'est le rôle des gestionnaires de réseaux (RTE en France) d'assurer cet équilibre : « Le problème, c'est que l'on produit trop parfois et que l'on ne stocke pas » (DM Valence, 25/04). Les producteurs sont appelés à fournir de l'électricité en fonction des besoins qu'on évalue, soit à moyen terme (marché dit « à terme », à l'échelle de plusieurs mois), soit à court terme (marché dit « spot », intra journalier à l'échelle de l'heure).

Sur ces marchés, dits de gros, les différents producteurs et les différents modes de production sont en concurrence et le prix d'équilibre est fixé par le coût marginal de production de la dernière centrale nécessaire pour équilibrer production et consommation. La différence entre ce prix d'équilibre et les coûts marginaux de tous les producteurs qui sont intervenus constitue leur marge.

Principe de la tarification au coût marginal



7. Le représentant d'EDF rappelle qu'aux termes de l'engagement européen de neutralité carbone à l'horizon 2050, les États de l'Union apportent un soutien public à « tous les projets d'investissement dans des moyens de production décarbonée », qu'il s'agisse de nucléaire ou d'autres moyens de production (solaire, éolien notamment), au travers de mécanismes de régulation de marché, d'obligations d'achat, de garanties de prix... C'est à ce titre qu'EDF et l'État travaillent à la définition d'un modèle de financement qui « baisse le coût supporté par l'entreprise dans le cadre des règles communautaires », et qui, par un partage des risques équitable entre les deux acteurs, « permette à EDF de poursuivre ses projets et sa mission ».

Ce dispositif, placé sous la supervision de la CRE, est censé garantir le meilleur prix à la collectivité et couvrir les coûts moyens de production de tous les producteurs, ainsi que les services qu'ils rendent au réseau (stabilité, pilotabilité, inertie...).

Les prix de détail qui vont être proposés aux consommateurs et consommatrices comprennent ensuite schématiquement trois parties équivalentes hors périodes de crise :

- Les prix de gros
- Les coûts d'accès aux réseaux fixés par la CRE tous les 4 ans
- Les taxes et contributions applicables, notamment les [accises](#)⁸ et la TVA

Les fournisseurs d'énergie fixent librement leurs prix de vente au public, à l'exception d'EDF qui peut aussi proposer un tarif dit « réglementé » fixé par les pouvoirs publics et censé donner une visibilité de plus long terme aux usager·ère·s que les prix libres. Le nombre significatif de fournisseurs et la multitude des contrats proposés au public témoignent de la concurrence qu'ils se livrent mais permettent à chaque ménage de choisir la formule la plus adaptée à sa consommation, la plus stable au regard des fluctuations du marché, la moins onéreuse à l'instant T.

L'impact potentiel du programme sur la facture des ménages

Selon la représentante de la CRE, il est impossible aujourd'hui de s'engager sur une valeur quelconque du prix de l'électricité lorsque les EPR2 entreront en exploitation (en 2038 pour la première paire), dans la mesure où le coût effectif de leur construction n'est pas connu et par là le coût moyen de production du parc nucléaire d'EDF, non plus que les coûts des autres modes de production dont les technologies auront aussi évolué, ou que le mix énergétique du moment et bien sûr que le niveau de la consommation d'électricité à satisfaire.

Un expert indépendant confirme le diagnostic. Il rappelle que depuis 2020, c'est le budget de l'État qui finance directement les appuis aux investissements dans les moyens de production de l'électricité, alors que jusque-là c'était des taxes sur la consommation qui en supportaient le poids (plus on investissait et plus les taxes devaient augmenter, entraînant la hausse du prix de l'électricité). Dans ce sens, l'appui au programme EPR2 ne devrait pas peser davantage sur les prix, sauf à considérer que les CfD relèvent d'une autre logique (appui à l'exploitation). Par contre, la part du prix venant des coûts de réseau est susceptible de croître tant les investissements correspondants seront nécessaires et importants. Il s'agit en effet, pour RTE ou ENEDIS, de faire face au vieillissement de leurs équipements, à leur adaptation au développement des ENR, notamment l'éolien en mer, au changement climatique et à l'électrification des usages que l'on souhaite développer pour



Groupe citoyen à Lyon, 15/02

sortir des énergies fossiles. « *Aujourd'hui, les investissements dans le réseau électrique ne sont supportés que par les consommateurs. On a d'autres exemples à l'international où d'autres outils ont été employés, comme des recapitalisations, comme des annulations de dividendes* » (RP en visioconférence, 06/05). Les pouvoirs publics auront ainsi à choisir sur qui faire peser l'adaptation des réseaux, soit les consommateurs par leur facture, soit les contribuables par l'impôt.

Un participant précise, à plus court terme, que les prix de l'électricité vont subir les effets de la clôture de l'accord pour l'Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique (ARENH⁹). Ce dispositif, qui s'est avéré défavorable aux intérêts d'EDF, a permis le développement des fournisseurs alternatifs et la compétitivité relative des plus importants consommateurs d'électricité (les industries dites « électro-intensives » des secteurs de la chimie, de la papeterie, de l'aciérie...). Le dispositif se termine fin 2025 et, quel que soit le mécanisme qui lui succédera, aura pour conséquence de laisser EDF mettre une part plus importante de sa production sur le marché. Cette évolution va donc indirectement concerner le marché des ménages, sans que l'on puisse dire dans quel sens, tant qu'un nouveau mécanisme, réclamé par les industriels au titre de leur compétitivité et des ambitions nationales de réindustrialisation, n'est pas défini et que le volume d'électricité auquel il s'appliquera n'est pas fixé.

En conclusion, l'expert indépendant recommande de penser davantage « facture d'énergie » que « facture d'électricité », au triple motif que l'électrification des usages doit mécaniquement faire baisser la part relevant des énergies fossiles, que la recherche d'une plus grande efficacité des équipements doit participer à une meilleure maîtrise de la consommation et que les efforts de sobriété (de non-consommation) conjugués aboutiront à la baisse de la facture globale d'énergie.

8. <https://www.impots.gouv.fr/taxes-interieures-de-consommation-tic>

9. ARENH : mécanisme conforme aux règles européennes qui permet depuis 2011 aux fournisseurs d'électricité de s'approvisionner auprès d'EDF au prix de 42 €/Mwh, quel que soit le prix de marché.

8. LES GRANDS ENSEIGNEMENTS DU DÉBAT

Des choix de société encore en suspens et des interrogations sur le processus démocratique

- Un 3^e débat sur les EPR2, des débats et concertations qui n'ont pas permis d'informer et partager suffisamment sur les choix énergétiques du futur
- Un débat qui ne pouvait se limiter à des choix techniques
- Des concertations, consultations et annonces officielles en cours de débat qui ont pu interpeller
- Un schéma décisionnel peu clair et considéré comme peu démocratique
- Un débat « français » même si il y a eu une volonté d'inclure la Suisse voisine
- Des réponses toujours en attente, même si certaines (notamment sur le coût) ont été plus précises

Un débat de qualité

- Une mobilisation des acteurs, des qualités d'échange, malgré la lassitude de certains acteurs associatifs
- Un effort d'EDF et de l'État pour répondre à des demandes spécifiques et en particulier celle des coûts et financements
- De nombreuses interventions et travaux éclairants (Cour des comptes, Ademe, Agence de l'eau... présentation d'éclairages et d'alternatives par différentes associations, pour n'en citer que quelques-un-e-s...)
- Des partenariats fructueux, en particulier pour capter le jeune public

La mise en exergue d'enjeux majeurs, objets de demandes de clarification et d'observations

- L'opportunité d'alternatives au projet
- Des questions encore à éclaircir sur de nombreux points dont celui des coûts
- La question de l'eau et du Rhône, point particulier de ce premier projet d'EPR2 en bord de fleuve
- Des anticipations nécessaires pour des problématiques d'aménagement du territoire, avec entre autres, la question majeure des mobilités, de l'emploi et de la formation qu'il induit.

Les prochaines étapes





LES RECOMMANDATIONS ET DEMANDES DE CLARIFICATION

1	L'opportunité du projet	84
2	La gouvernance et l'information du public, préalable à la décision d'investissement	84
3	Les caractéristiques du projet	85
4	La situation particulière de l'eau et du Rhône	86
5	Les impacts du chantier des EPR2	87
6	L'exploitation des EPR2 sur le territoire	88
7	Les recommandations sur la concertation continue si le projet se poursuit	89

L'ensemble de ces recommandations est formulé à partir des préoccupations des publics ou d'interrogations ayant émergé au cours du débat sur des points qui n'ont pas été suffisamment éclaircis. En cela, l'équipe du débat se fait le relais des publics.

L'équipe de débat retient un certain nombre de recommandations et fait des demandes de clarification principalement adressées :

- à l'État lorsqu'elles portent sur des questions appelant des réponses sur les orientations de la politique énergétique générale et de l'énergie nucléaire et aux problématiques d'aménagements du territoire
- aux responsables du projet, EDF et RTE, lorsqu'elles concernent des questions spécifiques au projet, en phase chantier ou en phase d'exploitation et leur impact sur le territoire
- aux collectivités territoriales lorsqu'elles portent sur des questions liées à l'aménagement du territoire
- à des institutions ou collectivités locales spécifiques, en fonction de leurs compétences

Les réponses qui seront apportées sont nécessaires à la bonne information du public. Elles permettront d'éclairer la décision argumentée que les maîtres d'ouvrage devront annoncer dans les trois mois suivant la publication de ce compte-rendu, en application du Code de l'environnement.

L'équipe du débat formule également des recommandations sur les modalités d'information et d'association du public si la décision de poursuivre le projet est prise. Le suivi de ces recommandations serait alors réalisé par la CNDP et les garant-e-s de la concertation continue.



Pêle-mêle des photos du débat

1. L'OPPORTUNITÉ DU PROJET

	L'ÉQUIPE DU DÉBAT RECOMMANDE	À
1.1	EDF a retenu un scénario et une trajectoire de réindustrialisation pour justifier son projet, nous demandons qu'EDF justifie l'opportunité du programme EPR2 dans le cadre des deux autres trajectoires, celle de référence et celle de sobriété identifiée par RTE. Si le projet devait être validé, que RTE poursuive son travail pédagogique vers le grand public en expliquant les scénarios « futur énergétique 2050 » en particulier sur l'impact des 3 trajectoires qu'il a identifiées et ce sur les 6 scénarios et que soient communiquées les actualisations des indicateurs des scénarios (besoins en électricité/mix énergétique) avec les connaissances les plus récentes prises en compte au moment de la décision finale d'investissement.	EDF RTE
1.2	Que l'actualisation des coûts soit réalisée fin 2025 et qu'elle soit validée puis communiquée au grand public. Que soient précisés les modes de financement ainsi que la prise en charge par EDF ou l'État des éventuels dépassements de coûts.	État
1.3	Que le coût actualisé de l'énergie produite par les EPR2 soit comparé aux coûts actualisés des énergies renouvelables et que cette comparaison soit réalisée par une organisation indépendante comme la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).	État CRE
Les demandes de clarification adressées aux maîtres d'ouvrage :		
1.4	Quels sont les critères rédhibitoires qui pourraient arrêter le projet ?	EDF
1.5	Quelles réponses d'EDF aux projets alternatifs présentés lors du débat public par les 8 porteurs de projets alternatifs ?	EDF
1.6	Que se passe-t-il si la Commission Européenne n'accepte pas le montage financier proposé ? Y a-t-il d'autres options ?	État EDF
1.7	Comment l'expérience des 6 premiers EPR2 sera prise en compte dans le processus décisionnel concernant les 8 EPR2 suivants prévus dans le projet de PPE ?	EDF
1.8	Quelle influence de l'accélération des programmes de réacteurs à neutrons rapides (en particulier SMR mais aussi successeurs d'Astrid) sur le développement des EPR2 ?	EDF

2. LA GOUVERNANCE ET L'INFORMATION DU PUBLIC, PRÉALABLE À LA DÉCISION D'INVESTISSEMENT

	L'ÉQUIPE DU DÉBAT RECOMMANDE	À
2.1	Que soit donnée l'information sur le calendrier d'adoption de la PPE ainsi que de l'éventuelle loi de programmation associée. Que le public soit informé des contenus de ces lois et programmes, notamment en ce qui concerne les objectifs de sobriété et de développement des énergies renouvelables et nucléaires (dans le cadre des concertations continues à venir sur les projets nucléaires).	État
2.2	Que l'État informe le public sur le schéma décisionnel lié à l'avenir énergétique de la France et sur sa feuille de route (PPE), d'une part et que d'autre part, il clarifie la participation du public dans ce schéma.	État
2.3	Que soient précisés le rôle et l'indépendance de l'ASNR, suite à la fusion au 1 ^{er} janvier 2025 de l'ASN et de l'IRSN. Comment sont maintenus ses moyens et ses publications et comment sont assurées son indépendance et ses capacités de contrôle ?	État
2.4	Dans le contexte de forte densité démographique autour du projet, que soient précisées les mesures de protection de l'information des populations au-delà des 20 kilomètres du PPI (Plan départementaux de réponse aux accidents nucléaires et autres dispositifs)	État

	L'ÉQUIPE DU DÉBAT RECOMMANDE	À
2.5	Que soient précisés les processus de participation du public portant sur les projets connexes liés à l'aménagement du territoire.	État
2.6	Que soient mises en place des procédures inter-SCoT et/ou inter-communautés de communes, de part et d'autre du Rhône pour la gouvernance des projets liés à l'aménagement du territoire.	État Région
Les demandes de clarification adressées aux maîtres d'ouvrage :		
2.7	Comment et avec quel calendrier, la préfecture de région va-t-elle intégrer la société civile dans les groupes de travail thématiques et informer le public sur les travaux ? Comment seront diffusés les travaux des groupes de travail de l'État auprès des acteurs et du public ? Est-il envisagé d'utiliser les sites internet des concertations continues ?	État

3. LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

	L'ÉQUIPE DU DÉBAT RECOMMANDE	À
3.1	Que les maîtres d'ouvrage précisent le calendrier et les modalités d'information du public concernant le design technique du projet, en cas de modifications apportées par rapport aux éléments présentés lors du débat public, ou sur des éléments particuliers comme la piscine de refroidissement des combustibles usés envisagée, les aménagements prévus concernant les rives du Rhône ou la source froide.	EDF RTE
3.2	Que les maîtres d'ouvrage apportent des précisions sur la prise en compte des risques spécifiques liés à la proximité de nombreux sites industriels de type Seveso et à la proximité du CNPE actuel du Bugey.	EDF État
3.3	Que soit menée et publiée une étude sur les impacts environnementaux et socio-économiques concernant la concomitance de fonctionnement du CNPE actuel et du projet d'EPR2 (par exemple sur le cumul des rejets dans le Rhône, sur les besoins en termes d'emplois...).	EDF État
3.4	Que RTE clarifie les possibilités et le calendrier des potentiels enfouissements de lignes haute tension.	RTE
3.5	Que soient poursuivis les échanges amorcés lors du débat public sur les critères et le processus de choix entre les deux variantes envisagées de 2 ou 4 tours aéroréfrigérantes lors de l'éventuelle concertation continue et que soient précisées les autres technologies qui peuvent être également envisagées (par exemple le cas du refroidissement de la centrale de Civaux) ?	EDF
Les demandes de clarification adressées aux maîtres d'ouvrage :		
3.6	Quelles surfaces sont nécessaires pour le projet avec les parts correspondant aux différents usages : les EPR2 proprement dits, les infrastructures directement liées (parkings...), et les aménagements et constructions induits (logements, infrastructures de transport...) ? Quel est le statut de ces différents types de surfaces au regard de la loi ZAN, leur durée d'utilisation ou d'exploitation et les éventuelles reconversions ? À quel moment la surface nécessaire sera-t-elle connue et stabilisée ?	EDF État
3.7	Quelle prise en compte des risques spécifiques liés à la proximité de l'aéroport Saint-Exupéry ? Quelles procédures particulières de sécurité et de protection ? Quels objectifs de résistance des bâtiments aux impacts ?	EDF

4. LA SITUATION PARTICULIÈRE DE L'EAU ET DU RHÔNE

	L'ÉQUIPE DU DÉBAT RECOMMANDE	À
4.1	Que soit mis en place un dispositif de gouvernance qui assure, dès la phase chantier et sur le long terme, la prise en compte de l'ensemble des besoins des usagers et des milieux naturels dans la gestion des prélèvements dans le Rhône. Que soient communiquées au public les modalités de gestion transfrontalière du Rhône, une fois que celles-ci auront été arrêtées par la France et la Suisse, ainsi que les clauses de révisions de ces accords qui pourraient être nécessaires du fait de l'évolution de l'hydrologie du bassin versant du Haut-Rhône sous l'effet du changement climatique.	État CNR Comité de bassin Rhône-Méditerranée
4.2	Dans la perspective d'une raréfaction de la ressource, il est recommandé que les acteurs prévoient de façon concertée des mécanismes de partage de l'eau et de maintien des débits du Rhône, qu'ils anticipent les modalités de prélèvement et établissent de façon claire et transparente les priorités d'usage en temps de crise (canicule, étiage sévère du Rhône...).	État CNR Comité de bassin Rhône-Méditerranée
4.3	Que soient présentés les différents dispositifs d'approvisionnement en eau des réacteurs envisagés, et indiqués pour chacun d'eux les impacts thermiques et environnementaux locaux du choix de la localisation de la prise d'eau selon qu'elle se trouve en rive gauche du Rhône dans les courants froids ou en rive droite à l'aval des rejets du CNPE actuel.	EDF
4.4	Que soient précisés les impacts des dispositifs de prises d'eau et de rejets, en particulier thermiques, sur les écosystèmes du Rhône dans la zone d'influence de la centrale en tenant compte des apports amont. Préciser la distance au-delà de laquelle ces impacts en aval des rejets peuvent être considérés comme non significatifs.	EDF
Les demandes de clarification adressées aux maîtres d'ouvrage :		
4.5	Comment et selon quels calendriers seront communiquées au public les informations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • La nature et la quantité des substances susceptibles d'être rejetées dans le Rhône en phase chantier, y compris dans l'hypothèse de rejets accidentels • La nature et la quantité des produits chimiques qui seraient utilisés dans le cadre de l'exploitation et la maintenance courantes des réacteurs EPR2 • La nature et la quantité des substances chimiques et radioactives susceptibles d'être rejetés dans le Rhône par les EPR2 en phase d'exploitation • Les modalités de contrôle en phase chantier et en phase d'exploitation des pollutions chimiques, radioactives et thermiques : dispositifs de contrôle, rôle des différents acteurs impliqués dans ce contrôle, dispositions dérogatoires qui seraient envisagées (dérogations à l'état écologique du Rhône au sens de la Directive-cadre Européenne sur l'Eau, dérogations relatives aux seuils de rejets thermiques...) 	EDF
4.6	Comment l'étude prospective à horizon 2100 sur l'évolution des débits du Rhône, dont le rendu est prévu pour 2026, sera communiquée au public et intégrée dans le dispositif de concertation continue qui sera mis en place si le projet se poursuit. Ses études prospectives seront-elles mises à jour de façon régulière durant toute la vie du projet au regard de l'évolution effective du climat, des connaissances et des prévisions des scientifiques ?	EDF

5. LES IMPACTS DU CHANTIER DES EPR2

	L'ÉQUIPE DU DÉBAT RECOMMANDE	À
5.1	Que soient clarifiés et précisément évalués en amont les besoins en emplois, afin de planifier et organiser les dispositifs de formation initiale et continue, pour permettre aux filières professionnelles de s'adapter au mieux au calendrier des besoins.	EDF État
5.2	Que les maîtres d'ouvrage clarifient comment et via quels dispositifs il a prévu d'intégrer les entreprises locales dans le projet.	EDF
5.3	Que l'État et les différentes collectivités locales précisent leur stratégie de planification et d'adaptation du parc de logements sur le territoire accueillant le projet : Combien de logements nouveaux ? Sur quelle échelle de temps ? Avec quels opérateurs ? Et quel poids du logement social ?	État Départements Collectivités locales
5.4	Que l'État et les différentes collectivités locales mettent en place un observatoire de suivi sur l'avancement des stratégies et des politiques d'aménagement notamment sur le logement et la mobilité.	État Collectivités locales
5.5	Qu'EDF précise la période durant laquelle le CNPE actuel du Bugey et les nouveaux EPR2 fonctionneraient de façon concomitante, et quelles prévisions ou hypothèses de durée d'exploitation du CNPE actuel selon les données connues.	EDF
5.6	Qu'EDF informe le public, en cohérence avec les scénarii de durée de vie prévus sur les différents réacteurs, des prévisions de prélèvements d'eau dans le Rhône selon le nombre d'équipements en fonctionnement.	EDF
Les demandes de clarification adressées aux maîtres d'ouvrage :		
5.7	Quelle politique de mobilité et quelle répartition prévue entre les transports ferroviaire, fluvial, routier, les modes doux ou collectifs ? Quelles sont les infrastructures nouvelles prévues : ponts ou passerelles, échangeurs autoroutiers, lignes ferroviaires ? Comment l'innovation est-elle envisagée (mobilités électriques...).	État Région Collectivités locales
5.8	Comment vont être protégés les activités et sites touristiques sur le territoire du projet ? Quelles sont les mesures de protection qui seront prises pour préserver les activités agricoles, notamment les filières locales bénéficiant d'appellations géographiques particulières ?	État
5.9	Comment seront pris en compte les entreprises du PIPA et leurs propres besoins (eau, logements, mobilités...)?	État Région Collectivités locales
5.10	Quels sont les équipements et infrastructures qu'EDF contribuera à financer, et pour quels montants ? Comment et à quel moment ces décisions seront prises ?	EDF

6. L'EXPLOITATION DES EPR2 SUR LE TERRITOIRE

	L'ÉQUIPE DU DÉBAT RECOMMANDE	À
6.1	Que l'État précise la manière dont il envisage de répartir les retombées fiscales notamment entre l'Ain et l'Isère pour assurer une bonne équité entre les collectivités territoriales concernées par le projet.	État
6.2	Que l'État mette en place des études épidémiologiques de suivi de la population résidant à proximité des équipements EPR2.	État
6.3	Que soit informé le public sur les moyens de prévenir et maîtriser les risques d'accident nucléaire d'origine malveillante (attentat terroriste, cyber-attaque...) ou en cas de conflit résultant d'instabilités géopolitiques. Que soient précisés les scénarios retenus et les mesures de protection internes ou externes visant à diminuer la vulnérabilité des centrales eu égard à ces risques.	EDF État
6.4	Que soit renforcée la communication sur les règles d'attribution et de distribution des comprimés d'iode en cas d'accident radioactif et leurs conditions d'utilisation.	État
6.5	Que soit communiquée l'origine de l'approvisionnement en uranium pour les besoins actuels et futurs de la production électronucléaire française, et des EPR2 en particulier, en précisant les quantités concernées à court, moyen et long terme et leur disponibilité compte tenu de l'évolution estimée des réserves.	EDF
6.6	Que soit précisé comment seraient gérés les aléas d'approvisionnement en uranium, notamment du fait d'instabilités géopolitiques.	EDF
6.7	Que soient précisés quelle quantité de MOX et d'uranium de retraitement il est prévu de produire pour les besoins actuels et futurs du parc de réacteurs français (incluant les 6 EPR2 envisagés), les modalités de gestion de ces combustibles (enrichissement, fabrication, retraitement, entreposage, stockage) et les coûts prévisibles de leur gestion.	EDF
Les demandes de clarification adressées aux maîtres d'ouvrage :		
6.8	Dans le cas où le projet serait validé, quelle capacité des entreposages existants, comprenant l'installation ICEDA, à gérer temporairement les déchets qui seraient produits par les futurs réacteurs EPR2 ? Quelles capacités de l'installation de stockage Cigéo pour accueillir les déchets produits par les réacteurs EPR2 prévus dans le cadre de la relance du programme électronucléaire, en précisant les conditions d'acceptation de ces déchets dans l'installation ?	EDF
6.9	Comment seront intégrés les retours d'expériences issues des projets de Penly puis de Gravelines si les maîtres d'ouvrage décident de poursuivre ce projet notamment en ce qui concerne ses caractéristiques du projet, les impacts environnementaux, l'aménagement du territoire ?	EDF

7. LES RECOMMANDATIONS SUR LA CONCERTATION CONTINUE SI LE PROJET SE POURSUIT

	L'ÉQUIPE DU DÉBAT RECOMMANDE	À
7.1	Que les concertations continues des 3 projets de 2 paires de réacteurs EPR2 à Penly, Gravelines et dans le Bugey, soient organisées de manière simultanée et coordonnée au moyen de garant-e-s commun-e-s.	CNDP EDF État
7.2	Que soient intégrés dans le futur site internet de la concertation continue de chaque projet développé par la maîtrise d'ouvrage : <ul style="list-style-type: none"> • Un encart et le lien vers le site du débat public correspondant • Un renvoi aux autres débats publics sur les EPR2 et leur concertation continue respective 	CNDP EDF
7.3	Que soient articulés la concertation continue sur le projet d'enfouissement des déchets radioactif Cigéo et le débat public sur le Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR) avec la concertation continue sur les 6 EPR2 afin d'éviter le travail « en silo » et ainsi accroître la complétude et la publicité des informations.	État
7.4	Que les informations produites par la Cour des comptes, notamment en matière de coûts, financements et gestion des déchets, soient publiques et visibles sur le site de la concertation continue du projet dans le Bugey s'il est poursuivi.	EDF État
7.5	Que la Commission Locale d'Information sur le CNPE actuel diffuse l'information sur l'avancée du projet de 2 réacteurs nucléaires EPR2.	État
7.6	Que les coûts estimés par EDF soient publiés dès l'actualisation réalisée fin 2025 sur tous les documents physiques ou numériques des concertations continues.	EDF
7.7	Que la concertation continue apporte des informations sur les bénéfices attendus de l'effet de série de la construction de 6 EPR2 (+8 EPR2) et les coûts économisés, ainsi que les limites de ces effets de série.	EDF
7.8	Que l'éventuelle concertation continue se déroule dans un rayon de 100 kilomètres autour du projet, y compris la Suisse.	État



Partie 1

Partie 2

Partie 3

Annexes

ANNEXES

GLOSSAIRE



Vous pouvez retrouver
l'intégralité des annexes
en flashant le QR code
ci-contre



Partie 1

Partie 2

Partie 3

Annexes

N° ANNEXE	INTITULÉ DU DOCUMENT
1	Décision n° 2024 / 81 / EPR2 BUGÉY / 1 du 5 juin 2024 relative au projet d'une paire de réacteurs EPR2 à proximité du site du Bugey (01) https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-1-La-decision-1-d-organiser-un-debat-public.pdf
2	La synthèse du dossier de saisine du projet https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-2-La-synthese-du-dossier-de-saisine-du-projet.pdf
3	La lettre de mission au président de la Commission particulière https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-3-La-lettre-de-mission-au-President-de-la-Commission-Particuliere.pdf
4	Décision n° 2025 / 7 / EPR2 BUGÉY / 5 du 13 janvier 2025 relative au projet d'une paire de réacteurs EPR2 à proximité du site du Bugey (01) https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-4-La-decision-5-approuvant-les-modalites-et-le-calendrier-du-debat-public.pdf
5	Décision n° 2025 / 61 / EPR2 BUGÉY / 7 du 2 avril 2025 relative au projet d'une paire de réacteurs EPR2 à proximité du site du Bugey (01) https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-5-La-decision-7-modifiant-les-modalites-du-debat-public.pdf
6	La convention de participation financière https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-6-La-convention-de-participation-financiere.pdf
7	La liste des structures auditionnées lors de l'étude de contexte https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-7-La-liste-des-structures-auditionnee-lors-de-l-etude-de-contexte.pdf
8	Le dossier des maîtres d'ouvrage https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-8-Le-dossier-des-maitres-d-ouvrage.pdf
9	La synthèse du dossier des maîtres d'ouvrage https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-9-La-synthese-du-dossier-des-maitres-d-ouvrage.pdf
10	La vidéo de présentation du projet par les maîtres d'ouvrage https://www.youtube.com/watch?v=xVQEh-AMsmk
11	Le document FALC https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-11-Le-document-FALC.pdf
12	Le dépliant du débat https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-12-Le-depliant-du-debat.pdf
13	Le kit du débat https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-13-Le-kit-du-debat.pdf
14	La liste non exhaustive des retombées presse https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-14-La-liste-des-retombees-presses.pdf
15	La liste des rediffusions vidéos des réunions publiques https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-15-La-liste-des-rediffusions-vidéos-des-reunions-publics.pdf
16	La liste des cahiers d'acteur https://www.debatpublic.fr/reacteurs-nucleaires-bugey/les-cahiers-d-acteurs-6984

N° ANNEXE	INTITULÉ DU DOCUMENT
17 a	La contribution citoyenne 1 : Guide de lecture et d'étonnement du groupe citoyen concernant le dossier des maîtres d'ouvrage https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-17a-La-contribution-citoyenne-1-Guide-de-lecture-et-d-etonnement-du-groupe-citoyen-concernant-le-dossier-des-maitres-d-ouvrage.pdf
17 b	La contribution citoyenne 2 : La perception des risques liés au projet de nouveaux réacteurs nucléaires dans le Bugey https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-17b-La-contribution-citoyenne-2-La-perception-des-risques-lies-au-projet-de-nouveaux-reacteurs-nucleaires-dans-le-Bugey.pdf
17 c	La contribution citoyenne 3 : Les coûts du projet de nouveaux réacteurs nucléaires dans le Bugey, son financement et le prix de l'énergie https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-17c-La-contribution-citoyenne-3-Les-couts-du-projet-de-nouveaux-reacteurs-nucleaires-dans-le-Bugey-son-financement-et-le-prix-de-l-energie.pdf
18	Le cahier collectif d'acteurs https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-18-Le-cahier-collectif-d-acteurs.pdf
19	Les podcasts du débat https://soundcloud.com/cndpdebatpublic/sets/debat-public-projet-de-deux
20	Les vidéos des acteurs https://www.youtube.com/playlist?list=PL_L7AqmtwVllqEA1FjTdB_b5QctTqQ4r
21	La présentation du comité de la donnée https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-21-La-presentacion-du-Comite-de-la-donnee.pdf
22 a	La production du comité de la donnée 1 : Les scénarios de consommation et leurs déterminants https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-22a-La-production-du-comite-de-la-donnee-1-Les-scenarios-de-consommation-et-leurs-determinants.pdf
22 b	La production du comité de la donnée 2 : Les scénarios de production et leurs déterminants https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-22b-La-production-du-comite-de-la-donnee-2-Les-scenarios-de-production-et-leurs-determinants.pdf
22 c	La production du comité de la donnée 3 : Éléments relatifs au risque d'inondation pour les sites nucléaires existants ou projetés dans le Bugey https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-22c-La-production-du-comite-de-la-donnee-3-Elements-relatifs-au-risque-d-inondation.pdf
22 d	La note demandée par le comité de la donnée à l'ASNR - Effets sanitaires de l'accident de Tchernobyl : comment comptabiliser le nombre de décès et de maladies ? https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-22d-La-note-demandee-par-le-comite-de-la-donnee-a-l-ASNR-Effets-sanitaires-de-l-accident-de-Tchernobyl-Comment-comptabiliser-le-nombre-de-deces-et-de-maladies.pdf
23	La présentation du travail sur les alternatives par les acteurs lors de la réunion publique de Crémieu https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-23-La-presentacion-du-travail-sur-les-alternatives-par-les-acteurs-lors-de-la-reunion-publique-de-Cremieu.pdf
24	Le courrier de demande de report du débat des associations https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-24-Le-courrier-de-demande-de-report-du-debat-des-associations.pdf
25	La réponse d'EDF à la contribution citoyenne https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-25-La-reponse-d-EDF-a-la-contribution-citoyenne.pdf
26	La liste des films d'ambiance https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-07/Annexe-26-La-liste-des-films-d-ambiance.pdf

Glossaire, sources et abréviations couramment utilisées

EXPRESSIONS COURAMMENT UTILISÉES

- **Modalité du débat:** Manière dont l'équipe du débat met en place l'action pour informer et faire débattre le public.
- **Acteur:** Un acteur est une personne morale (collectivité locale, association, institution, collectif...) qui prend une part active au débat public.
- **Permanence:** Espace temporaire accessible au grand public et permettant de rencontrer et d'échanger avec l'équipe du débat mais aussi de découvrir le projet, les questions mises en débat et de contribuer au débat.
- **Débat mobile:** Dispositif qui permet d'aller à la rencontre du public dans des lieux de vie fréquentés (marché, gare, etc.). Les lieux visés peuvent permettre d'intéresser des publics plus larges. Pour ce débat, il a été matérialisé par un barnum, ainsi que des grilles d'exposition.
- **Cahier d'acteur:** Modalité d'expression et de contribution dédiée aux personnes morales. Il s'agit d'une contribution écrite au format unique qui permet à chaque structure, quels que soient son poids et ses moyens, de publier aux mêmes conditions, un support qui sera porté à la connaissance du public. Il permet de résumer la position et les arguments des acteurs.
- **CPDP:** (par souci de compréhension, **l'équipe du débat**): la Commission nationale du débat public décide qu'un débat public doit être organisé, elle désigne le ou la président-e et une Commission Particulière du Débat Public qui sera chargée d'animer le débat public. Le ou la président-e propose les membres de son équipe. Ces personnes venant d'horizons divers sont indemnisées par la CNDP.
Cette commission est, comme la CNDP, neutre et indépendante à l'égard des porteurs du projet, elle ne se prononce donc pas sur le fond du projet et ne donne aucun avis.
Ces missions sont de veiller à ce que le dossier de présentation du projet par le responsable du projet soit le plus complet et le plus accessible, de proposer un calendrier et des modalités de participation permettant à toute personne de s'informer et de participer, de mettre en place ces modalités et de les animer, de synthétiser les arguments du public. Au plus tard 2 mois après la fin du débat public, la CPDP rédige un compte rendu détaillant le déroulement du débat et présentant de manière neutre les arguments du public.
- **Étude de contexte:** Avant le lancement du débat public, il s'agit d'un moment où l'équipe rencontre un grand nombre d'acteurs, représentant une diversité d'organisations (collectivités, organismes, associations...) afin de présenter le débat public et de mesurer leurs attentes et ainsi préparer au mieux le débat.
Sur la base des informations recueillies et des réflexions de ses membres, la CPDP a proposé les modalités de déroulement du débat public à la CNDP pour validation. Elles précisent les questions soumises au débat, les documents qui seront produits, le calendrier des réunions publiques et les modalités de participation sur le site internet.
- **Maître d'ouvrage:** Le maître d'ouvrage est le responsable du projet. Il est juridiquement la personne physique ou morale, privée ou publique pour le compte de laquelle un ouvrage est réalisé. Il en est le commanditaire principal et en supporte le coût financier.



Partie 1

Partie 2

Partie 3

Annexes

ACRONYMES UTILISÉS

- **ACV**: Analyse des Cycles de Vie
- **Ademe**: Agence de l'Environnement et De la Maîtrise de l'Énergie
- **AIEA**: Agence Internationale de l'Énergie Atomique
- **AOC**: Appellation d'Origine Contrôlée
- **ANCCLI**: Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Information
- **Andra**: Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs
- **AuRA**: Auvergne-Rhône-Alpes
- **ASN**: Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection
- **ARENH**: Accès Régulé à l'Électricité Nucléaire Historique
- **CCI**: Chambre de Commerce et d'Industrie
- **CCBD**: Communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné
- **CCPA**: Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
- **CESER**: Conseil Économique, Social et Environnemental Régional
- **CfD**: Contract for Difference (en français, contrat de différence)
- **CGT**: Confédération Générale du Travail
- **CLE**: Commission Locale de l'Eau
- **CLI**: Commission Locale d'Information
- **CNDP**: Commission Nationale du Débat Public
- **CNPE**: Centre Nucléaire de Production d'Électricité
- **CNR**: Compagnie Nationale du Rhône
- **CNRS**: Centre National de la Recherche Scientifique
- **CPDP**: Commission Particulière du Débat Public
- **CRE**: Commission de Régulation de l'Énergie
- **CPN**: Conseil de Politique Nucléaire
- **DGEC**: Direction Générale de l'Énergie et du Climat
- **DINN**: Délégation Interministérielle au Nouveau Nucléaire
- **DMO**: Dossier des Maîtres d'Ouvrage
- **DREAL**: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- **DSN**: Département de Sécurité Nucléaire
- **EnR**: Énergies Renouvelables
- **EPR2**: European Pressurized Reactor 2 (en français, Réacteur Pressurisé Européen 2)
- **FaLC**: Facile à Lire et à Comprendre
- **FNE**: France Nature Environnement
- **GES**: Gaz à Effet de Serre
- **GIEC**: Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
- **HFDS**: Haut fonctionnaire de Défense et de Sécurité

- **IA:** Intelligence Artificielle
- **INRAE:** Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement
- **IRSN:** Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire
- **kWh:** kilowattheure
- **LEC:** Loi Énergie Climat (loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019)
- **LPAH:** Labellisation Pays d'Art et d'Histoire
- **LPEC:** Loi de Programmation sur l'Énergie et le Climat
- **LPO:** Ligue pour la Protection des Oiseaux
- **MOX:** Mélange d'Oxydes
- **mSv:** millisievert (unité de mesure de l'impact de la radioactivité sur le corps humain)
- **OFB:** Office Français pour la Biodiversité
- **ONG:** Organisation Non Gouvernementale
- **ORSEC:** Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
- **PIPA:** Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
- **PPE:** Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
- **PPI:** Plan Particulier d'Intervention
- **QPPV:** Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville
- **RASN:** Rhône Alpes Sans Nucléaire
- **RFS:** Règle Fondamentale de Sécurité
- **RTE:** Réseau de Transport d'Électricité
- **SCoT:** Schéma de Cohérence Territoriale
- **SDN:** Sortir Du Nucléaire
- **SFEN:** Société Française d'Énergie Nucléaire
- **SNBC:** Stratégie Nationale Bas Carbone
- **SNCF:** Société Nationale des Chemins de Fer Français
- **SRADDET:** Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- **HAVL:** Déchet de haute activité et à vie longue
- **ZABR:** Zone Atelier Bassin du Rhône
- **ZAN:** Zéro Artificialisation Nette



Flashez pour découvrir
tous les enseignements
du débat ou rendez-vous
sur le site du débat !

[https://www.debatpublic.fr/reacteurs-nucleaires-bugey/
les-enseignements-du-debat-7778](https://www.debatpublic.fr/reacteurs-nucleaires-bugey/les-enseignements-du-debat-7778)



c'est l'autorité nationale indépendante et neutre qui garantit votre droit au débat sur les projets qui ont un impact sur notre environnement, vous donne la possibilité de peser sur les projets et d'influencer les décisions et met à votre disposition des ressources et des outils pour mieux comprendre les démarches participatives sur debatpublic.fr en toute transparence, pour toutes et tous. Votre parole a du pouvoir.

Rendez-vous sur debatpublic.fr



PROJET DE NOUVEAUX
RÉACTEURS NUCLÉAIRES
À GRAVELINES

244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris - France
T. +33 1 44 49 85 60 - contact@debatpublic.fr
<https://www.debatpublic.fr/projet-nouveaux-reacteurs-nucleaires-gravelines>